

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)
ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFEVRE
TOME II

Précis de la Correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle
(1621-1633)

Selectie september 1628 – december 1629

BRUXELLES

LIBRAIRIE KIESSLING ET C^{ie}, P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR

44, rue Coudenberg, 44

1927

PRÉFACE

Dans l'introduction au tome premier de cette publication, nous avons expliqué à la fois sa genèse et les principes qui avaient présidé au choix des documents. M. Lonchay, nous l'avons fait remarquer, s'était borné, en général, à la correspondance secrète de la Cour d'Espagne et, dans celle-ci, presque exclusivement aux documents conservés à Simancas.

Au moment où nous avons repris son travail, il était trop tard pour revenir sur ce plan et force nous fut de continuer la publication du tome premier, c'est-à-dire du précis de la correspondance de Philippe III, en nous en tenant au manuscrit de notre regretté confrère.

Pressentant certaines critiques, qui n'ont d'ailleurs pas tardé à se produire ⁽¹⁾, nous nous sommes fait un devoir, avant même que l'impression du tome premier ne fût achevée, de procéder à un consciencieux dépouillement des précieuses archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, conservées aux Archives générales du Royaume et qui, constituant en quelque sorte la contre-partie des archives de la Secrétairerie d'État à Madrid, contiennent des lettres secrètes au moins aussi nombreuses et aussi importantes que celles qui sont actuellement conservées en Espagne.

(1) Nous les avons prévenues nous-même. (Voir préface du tome premier, p. XIV, note 2.)

Pour convaincre le lecteur, il suffira de dire que les pièces recueillies par M. Lonchay à Simancas figurent dans le présent volume dans la proportion d'à peine une sur dix. Encore y en avait-il dans le nombre dont les analyses étaient tellement laconiques que nous avons été obligé de demander copie des pièces à Simancas pour compléter les résumés ⁽¹⁾, ce que M. Lonchay aurait certainement fait aussi s'il avait pu lui-même mener sa tâche à bonne fin.

Pour éviter toute équivoque, il ne sera pas inutile de rappeler encore une fois quelles sont les lettres que l'on trouvera dans ce volume.

Il contient la correspondance secrète de Philippe IV avec l'archiduc Albert — elle ne comporte que quelques lettres, l'Archiduc ayant suivi Philippe III de près dans la tombe — et avec l'infante Isabelle. Cette correspondance est toujours rédigée en espagnol, par quoi elle se distingue de la correspondance administrative rédigée en français et dont il n'est tenu aucun compte dans cette publication. Théoriquement, elle existe en partie double, les lettres originales de Philippe IV étant conservées à Bruxelles dans le fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre, les minutes étant restées dans la Secrétairerie du Conseil d'État (Estado) à Simancas; par contre, les lettres originales de l'Infante se trouvent aujourd'hui en Espagne, tandis que les minutes de ces lettres sont conservées à Bruxelles.

Il s'en faut évidemment de beaucoup que la pratique soit conforme à la théorie. Plus d'une lettre originale n'est jamais parvenue à destination, alors même qu'elle

avait été expédiée à deux, voire à trois exemplaires, confiés à des courriers différents. Plus d'une minute s'est égarée dans les

(1) Ces copies ont été déposées aux Archives générales du Royaume dans la collection des Manuscrits divers.

—IX—

nombreux bouleversements auxquels nos archives ont été exposées, tant en Belgique qu'en Espagne, depuis trois siècles.

Mais, telles qu'elles existent, les deux séries se complètent et nous croyons qu'il doit y avoir peu de lettres secrètes d'une certaine importance adressées par Philippe IV à l'infante Isabelle et vice versa dont nous n'ayons retrouvé ni l'original, ni la minute, ni tout au moins une copie. Car, ainsi qu'on le constatera, en dehors des originaux et des minutes, il nous est parvenu un certain nombre de copies de l'ancien régime auxquelles nous avons pu également avoir recours. Nous avons utilisé, en effet, un certain nombre de traductions françaises faites, au XVIII^e siècle, par ordre du gouvernement autrichien, par un certain avocat Ficquart dont la connaissance de l'espagnol était plutôt limitée ⁽¹⁾. Ces traductions nous ont été conservées dans les volumes n^os 210 et suivants des Manuscrits divers aux Archives générales du Royaume.

Indépendamment des lettres écrites par le Roi à sa tante, la publication comprend un certain nombre de missives adressées par lui à quelques grands personnages du gouvernement de Bruxelles, tels Ambroise Spinola, le cardinal de la Cueva, le marquis d'Aytona, des généraux, etc. Nous avons continué, dans le tome II, à publier les analyses des consultes du Conseil d'État à Madrid, les procès-verbaux des délibérations à la suite desquelles ont été prises les plus importantes décisions relatives à la direction des affaires politiques et militaires.

La série des analyses, qui s'ouvre à la date du 1^{er} avril 1621, par l'annonce à l'archiduc Albert de la mort de Philippe III, se termine au 18 décembre 1633, où se place la dernière lettre de Philippe IV avant

(1) Voir un exemple curieux dans notre article : La correspondance secrète de l'infante Isabelle. (BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, fasc. VI, 1926, p. 114.)

—X—

qu'il n'eût appris la mort de l'infante Isabelle. Cette série forme un ensemble de 2,187 analyses auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 numéros bis publiés en annexe.

L'avènement de Philippe IV (1^{er} avril 1621), suivi à trois mois de distance de la mort de l'archiduc Albert (13 juillet 1621), coïncidait avec la fin de la Trêve de douze ans et mettait l'Infante aux prises avec des difficultés inextricables.

A la veille de sa mort, l'Archiduc avait défini la situation dans des termes qui ne laissaient place à aucune ambiguïté. La reprise de la lutte contre les Provinces-Unies n'était possible que si le roi d'Espagne était décidé à fournir régulièrement 300,000 ducats par mois. A défaut de quoi, il fallait renoncer aux hostilités ou s'exposer aux pires désastres.

Philippe IV promit les subsides, la guerre recommença. Le Roi ne tint pas ses promesses. Suivant les prédictions de l'Archiduc, l'Espagne n'enregistra que des défaites. A certains moments, la détresse de l'Infante fut terrible.

Impuissante à reconquérir les provinces perdues par les armes, Isabelle eut recours à la diplomatie. Mais les mêmes conseillers du souverain espagnol, qui furent cause de l'insuffisance des subsides militaires, contrecarrèrent les efforts de la Gouvernante dans les voies de la conciliation.

L'immense majorité des lettres de Philippe IV sont inspirées par son homme de confiance Gaspar de Guzman, comte-duc d'Olivarès, son ancien gentilhomme de chambre. C'est contre ce ministre aussi puissant que suffisant qu'Isabelle eut à lutter et cela au moment même où la mort de son mari la privait de ses droits de souveraineté et la réduisait au rôle de simple gouvernante. Il n'empêche qu'à la Cour de cette simple gouvernante aboutissaient

—XI—

les fils de la politique européenne. De Bruxelles, ainsi qu'on pourra le constater en parcourant ce volume, partaient de nombreuses instructions pour les agents diplomatiques à Vienne, à Munich, à Londres, à Paris. C'est à la Cour de l'Infante que les diplomates de ces divers pays nouaient les intrigues et décidaient de la paix ou de la guerre. L'Escurial intervenait, évidemment, mais souvent maladroitement et toujours trop tard.

C'est que, au XVII^e siècle aussi, les questions belges préoccupaient vivement les grandes puissances. Ce n'était pas seulement l'Espagne qui était intéressée au règlement du conflit entre les Provinces-Unies et les nôtres.

L'Angleterre, sous Elisabeth, avait soutenu de toutes ses forces les Hollandais, tant pour motifs de religion que pour faire pièce à l'Espagne. Jacques I^{er}, au début de son règne, avait continué ⁽¹⁾, encore que tièdement, cette politique; mais après lui, la puissance maritime et coloniale grandissante de la Hollande n'avait pas laissé d'inquiéter les Anglais et on ne tarda pas, à Londres, à prêter une oreille bienveillante aux propositions de Pierre-Paul Rubens qui allait, désormais, se révéler comme un diplomate de la bonne école.

Le Cabinet de Londres était d'ailleurs intéressé aux affaires continentales par la question du Palatinat. Frédéric, l'électeur palatin, qui avait été chassé de ses États, était le gendre du roi d'Angleterre. Le pays était convoité par le duc Maximilien de Bavière, mais occupé par les troupes espagnoles. Pour obtenir la paix avec l'Angleterre, l'Infante aurait volontiers rappelé ces troupes de Heidelberg mais, en agissant ainsi, elle aurait mécontenté l'Empereur et la Ligue catholique que l'Espagne n'avait

(1) Voir J. CUVELIER, *Les préliminaires de la paix de Londres (29 août 1604)*, (REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, avril-juillet 1923.)

— XII —

cessé de secourir. L'Empereur lui-même n'était guère sur un lit de roses, dans sa lutte contre les protestants et les Suédois. Sans doute, à certain moment,

Ferdinand II est vainqueur sur toute la ligne. Il aurait pu alors porter un coup décisif à la puissance des Provinces-Unies, qui ne l'ignoraient pas et qui, en présence de cette éventualité, se montrèrent conciliantes au delà de toute espérance. Mais l'Espagne, qui avait rendu tant de services aux princes catholiques allemands, ne fut guère payée de retour. Lorsque l'Empereur se décida, enfin, à intervenir dans la lutte, l'archevêque de Cologne, les électeurs de Trèves et de Mayence, le duc de Neubourg n'eurent qu'une seule préoccupation, écarter la guerre de leur territoire. Les forces allemandes destinées à envahir les Provinces du Nord furent, au demeurant, manifestement insuffisantes.

Faut-il dire encore que la correspondance secrète contient de nombreux détails sur le séjour de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans à Bruxelles, sur la politique de l'Espagne à l'égard de la France, sur les questions de Lorraine, de la Savoie, du Milanais, de Mantoue, de Montferrat?...

Ainsi, du fond du couvent qu'était devenu le palais de Bruxelles depuis la mort de l'Archiduc, Isabelle eut à diriger en quelque sorte le mouvement général contre le protestantisme et à faire face aux plus formidables complications politiques dont l'histoire fasse mention, et cela au milieu de cupidités, de tromperies, de trahisons dont on peut difficilement se faire une idée.

De cette atmosphère délétère, de ce contact avec des princes sans foi et des hommes d'État d'une duplicité indiscutable, la figure de l'infante Isabelle sort grandie.

Comme on pouvait s'y attendre, de la part de la fille de Philippe II,

—XIII—

elle n'a négligé aucun effort pour ramener les Provinces-Unies à la foi catholique et pour reconstituer les Pays-Bas dans leur ensemble tels que son père les avait reçus de Charles-Quint. Mais, après dix années de luttes stériles, elle avait été heureuse de signer la Trêve de douze ans et, à l'expiration de celle-ci, elle était décidée à consacrer tous ses efforts à son renouvellement, sinon à la conclusion d'un traité définitif qui rendrait le bonheur aux provinces restées fidèles et y ramènerait la prospérité. Du vivant même d'Albert, des négociations avaient été entamées par le greffier De Bie et Bertholde van Swieten, veuve de Florimond de 't Serclaes, sur lesquelles les lettres de l'Infante apportent des détails intéressants. Mais ce sont surtout les négociations de Roosendaal, conduites par Jean de Kesseleer, seigneur de la Marquette et conseiller des finances, qui sont éclairées d'un jour nouveau par les documents publiés ici. Nous les avons rapportées ailleurs avec quelques détails ⁽¹⁾. Rappelons seulement ici que commencées en 1626, elles ne prirent fin qu'en 1630, et qu'à certain moment, en 1628, nous fûmes à deux doigts de la paix, d'une paix qui aurait été autrement avantageuse pour la Belgique que le désastreux traité de Munster.

L'obstination coupable d'Olivarès et la faiblesse de Philippe IV furent cause de l'échec des négociations. De toutes les désillusions de la pauvre Infante, la disparition de cette dernière branche de salut lui alla sans doute le plus au coeur. La capture de la flotte d'argent, la prise de Wesel, suivie bientôt de celle de Bois-le-Duc, la détresse financière de plus en plus navrante finirent par avoir raison de son courage. Les dernières années de sa vie furent assombries par l'âge, la maladie et plus encore par la ruine de ses plus chères espérances.

(1) *Les négociations diplomatiques de Roosendaël. (MÉLANGES HENRI PIRENNE, pp. 73-80.)*

— XIV —

Crut-elle réellement à la promesse de Philippe IV de venir aux Pays-Bas et attendit-elle de cette venue — si elle s'était réalisée — un remède à la situation désespérée du pays? Il est permis d'en douter. Elle connaissait la vie dérégulée et insouciante de son neveu. Elle avait vu les intrigues de la Cour et l'influence néfaste du comte-duc qui sans aller, comme on l'a toujours cru, jusqu'à provoquer le rappel de Spinola des Pays-Bas et à empêcher son retour sur le théâtre de la guerre, n'en réussit pas moins à saper le crédit du grand général, son plus fidèle ami. Elle avait vu les créanciers assaillir les ambassadeurs du Roi Catholique à Paris, à Londres, à Bruxelles, et la honte de leurs dettes criardes rejaillir sur la personne du Roi. Elle avait dû assister impuissante aux revers des armées espagnoles tant sur terre que sur mer, tant en Europe qu'en Amérique où ils venaient de perdre Pernambuco !

La réunion des États généraux, contre la volonté du Roi, fut pour Philippe IV une nouvelle occasion d'adresser d'amers reproches à sa vieille tante.

La conspiration des nobles, dont elle ne connut pas l'issue, empoisonna les derniers mois d'une existence qui eût pu s'écouler heureuse et devenir pour la Belgique une source de bonheur, si elle n'avait été constamment et perfidement contrecarrée par la Cour d'Espagne.

JOSEPH
CUVELIER

1272. Bruxelles, 6 septembre 1628. — Instructions pour Franscico Zapata envoyé en Espagne.

Il faut rendre un compte particulier des audiences reçues à Olivarès et à Spinola. Il est de toute nécessité que les provisions atteignent 300,000 ducats par mois, plutôt plus que moins. La soldatesque est très pauvre, celle cantonnée en Flandre attend sa solde depuis plus de septante jours! Un tableau joint à ces instructions fait le calcul des dépenses qu'il faut faire sans délai et qui s'élèvent à 240,500 ducats. On dispose à Bruxelles de 125,285 ducats; il y a donc un déficit de 115,215 ducats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 100.

1273. Bruxelles, 6 septembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Scaglia est revenu d'Angleterre. Il a fait un rapport sur la question anglaise et l'Infante en donne communication au Roi. Gerbier, le correspondant de Rubens, est arrivé en même temps. Tous deux sont partis pour la Savoie et iront ensuite en Espagne ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 104.

1274. Madrid, 11 septembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le mariage de l'infante Marie, soeur du Roi, avec l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, a été célébré le 3 septembre, conformément à l'accord entre Philippe et l'Empereur, son oncle. Le Roi voudrait maintenant abréger de beaucoup le départ de Madrid de son frère afin que le reste s'arrange aussi ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 110.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 29 v°.

1275. Madrid, 15 septembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Affaire du Nonce. Le Roi a écrit au cardinal de Borja et au comte de Monterey, pour les charger de représenter au Pape le scandale de cette conduite.

(1) Le rapport de Scaglia se trouve en annexe, fol. 106.

(2) Le 12 octobre, Isabelle envoie une lettre de félicitations au Roi. (Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 161 ; Manuscrits divers, reg. 214, fol. 30 v.)

Isabelle doit veiller à ce que la juridiction séculière garde tous ses droits et employer, à cet effet, tous les moyens dont elle dispose ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 115.

1276. Bruxelles, 21 septembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'assassinat de Buckingham vient suspendre les projets de négociations anglo-espagnoles, auxquelles se trouvaient mêlés Scaglia et Gerbier ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 132.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 107.

1277. Madrid, 21 septembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Sur les représentations de Jean Munoz de Escovar et de Philippe de Porres, Philippe IV prescrit la réduction des régiments allemands en service dans l'armée des Pays-Bas, ainsi que l'emploi de certaines mesures de sévérité contre les Wallons. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 137.

127828 septembre 1628. — Consulte d'une Jointe d'État.

Sur la trêve à conclure avec les Hollandais. Sur l'ordre du Roi, une jointe s'est réunie chez Olivarès. Elle comprenait, outre le comte-duc, le marquis de los Balbases, Augustin Mexia, le marquis de Montesclaros, Fernand Giron, le marquis de Gelves, le marquis de Leganès et Juan de Villela. La jointe est d'avis que le Roi donne pleins pouvoirs à l'Infante, que le marquis de los Balbases et le marquis de Montesclaros rédigent un projet qu'ils soumettront au marquis de Gelves et à Villela. Comme Spinola était en Espagne, il fallait

(1) On trouve en annexe la copie des lettres de Philippe à son ambassadeur et au cardinal, (fol. 115 et suiv.) Le 12 octobre, Isabelle insiste à nouveau sur la nécessité d'éloigner ce nonce, qui sera toujours en conflit avec le Conseil de Brabant. (Ibid., fol. 66.) Le 26 novembre, Philippe fait savoir qu'il a donné ordre au comte de Monterey de faire des instances pour obtenir le rappel du prélat. (Ibid., fol. 243.)

(2) Le 12 octobre, Isabelle transmet à Madrid des avis reçus d'Angleterre et relatant des détails de l'assassinat du duc. (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 199, fol. 162.)

—411—

envoyer à Bruxelles pour conseiller et assister Isabelle une personne possédant avant tout de la douceur et de l'adresse pour qu'elle s'entende avec les naturels de ces provinces, sinon cette mission serait plus nuisible qu'utile. Spinola, consulté sur ce point, répondit que l'Infante ne désirait aucun intermédiaire, qu'elle saurait exécuter elle-même les ordres qu'on lui donnerait. Il conseillait d'ouvrir sans bruit des négociations à l'intervention de Kesseleer qui n'aurait qu'un mandat de l'Infante. Plus tard, si les Hollandais y adhéraient, on pourrait députer Carlos Coloma, un prélat, le comte de Coupigny, frère de Buquoy, Gaspar de Pereda et Kesseleer lui-même. Il recommandait le plus grand secret afin que les rois de France, d'Angleterre et de Danemark n'entravent pas le projet. Estado, 2042.

1279. Madrid, 28 septembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Escovar et Porres ont visité l'hôpital, l'almazen et la fonderie de canons à Malines. Cette dernière a besoin de quelques réparations. Par contre, il n'y a pas de fondidor d'artillerie. Il faut remédier à cette lacune et établir deux autres almazenes, l'un à Wesel, l'autre à Maestricht. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 139.

1280. Madrid, 30 septembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le duc de Savoie cherche à marier le cardinal, son fils, avec la fille puînée de l'Empereur, et la princesse Marie, sa fille, avec le prince de Pologne. Les

ambassadeurs du duc, à Madrid, ont vivement insisté auprès du Roi pour qu'il aide à la réalisation de ces projets, qui sont avantageux pour la couronne d'Espagne.

L'Infante doit aussi les favoriser ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 147.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 25.

(1) L'Infante répond le 26 octobre, qu'elle partage les vues du Roi. Cependant, lorsqu'on a parlé, à Bruxelles, de ce mariage au prince de Pologne, il a plutôt laissé entendre qu'il préférerait épouser l'infante dona Maria. Il a vu depuis lors les princesses de Savoie en Italie et on n'a aucune certitude sur ces entretiens. Il y aurait donc lieu de différer le voyage de la princesse Marie à Bruxelles, parée que ce serait compromettant si le mariage ne devait pas se faire. Le baron d'Auchy pourrait peut-être se charger de chercher à connaître les vues du prince. (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 199, fol. 474; Manuscrits divers, reg. 214, fol. 32 v°.)

—412—

1281. Madrid, 6 octobre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

A la suite de la lettre et de la relation remises par Francisco Zapata, le Roi a levé 450,000 ducats, qui sont envoyés à l'Infante par le même courrier, pour le soutien de l'armée ⁽¹⁾.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 32.

1282. Madrid, 10 octobre 1628. — Octroi donné par Philippe IV à Adrien Paez.

Cet Adrien Paez, de nationalité flamande, citoyen de Malaga, est autorisé à introduire dans tous les ports du royaume des marchandises de contrebande pour une valeur d'un million d'écus de réaux de billon, à condition de payer au Trésor 60,000 ducats de 11 réaux d'argent en sus des droits accoutumés. Cette faveur est accordée jusqu'en 1630. Suivent les clauses de l'acte et l'énumération des marchandises autorisées.

Estado, 2236.

1283. Bruxelles, 12 octobre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Nouvelles doléances d'ordre financier. Des provisions d'août et de septembre on n'a presque rien pu toucher ; la troupe est dans une misère extrême, on ne dispose pas d'un réal pour la secourir!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 158.

Manuscrits divers, reg 214, fol. 30.

1284. Bruxelles, 12 octobre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante transmet, à Madrid, une requête de Gonzalès de Cordoba tendant à ce que le Roi envoie sans tarder les provisions nécessaires au régiment du prince de Barbanson destiné à opérer en Italie. Au reste, le même Cordoba aurait voulu que l'Infante envoie quelques troupes des Pays-Bas en Italie. Cela est tout à fait impossible. Isabelle ne dispose pas des ressources nécessaires pour

(1) L'Infante en accuse réception aussitôt, mais se plaint de l'insuffisance de l'envoi. (Ibid.)

entretenir l'armée des Pays-Bas, encore moins pourrait-elle faire les dépenses nécessaires à un envoi de militaires en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 160.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 30 v°.

1285. Madrid, 21 octobre 1628. — Décret de Philippe IV.

Le Roi relève l'évêque de Ségovie de la présidence de Flandre, à cause de son grand âge, et nomme le marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre, qui siégera au Palais, « afin, dit le monarque, que je puisse m'y rendre comme aux autres conseils aux heures qu'il me conviendra ».

Secretarias provinciales, reg. 2574 (1).

1286. Londres, 21 octobre 1628 (n. st.). — François Cotinton à Coloma.

Les dispositions conciliantes de Charles I^{er} sont partagées par Buckingham. Éloge du grand trésorier. Contrairement aux bruits répandus en Zélande, le roi d'Angleterre est en bonne santé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 8.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 29.

1287. San Lorenzo, 24 octobre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

L'Infante doit chercher à savoir ce qu'on pense en Angleterre, depuis la mort de Buckingham, d'un accommodement avec l'Espagne, et entretemps continuer les pourparlers. Il ne faut pas prêter l'oreille à des propositions de trêve, mais chercher à arriver à une paix définitive. Celle-ci sera d'autant moins difficile à obtenir, qu'à diverses reprises le roi Charles I^{er} a déclaré qu'il en était, lui aussi, partisan (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 167.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 36 v°.

(1) *La patente de Leganès datée du 10 novembre, se trouve dans le même registre. On y trouve aussi, à la date du 6 novembre, un rapport du secrétaire du même Conseil sur le traitement des membres du Conseil. Il y est dit que le président, conformément à l'usage en Flandre, doit toucher le double des conseillers, soit 16,000 florins de 4 réaux. (Ibid.)*

(2) *A cette lettre est joint un rapport sur les négociations avec l'Angleterre (fol. 169), auxquelles fut mêlé de près, on le sait, P.-P. Rubens. (Cf. GACHARD, Histoire politique et diplomatique de P.P. Rubens, p. 46.)*

1288. Bruxelles, 26 octobre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante a reçu des copies de lettres que le Roi a écrites au baron d'Auchy et à Gabriel de Roye. Ce dernier a écrit, lui-même, au secrétaire d'État, Pedro de San Juan, pour insister sur l'opportunité qu'il y aurait à occuper l'île de Silt (1). Bien qu'il ait été convenu que Wallenstein l'occuperait avec des troupes de l'Empereur, il serait préférable que le Roi l'accepte du duc de Holstein qui la lui a offerte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 177.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 34.

1289 ,29 octobre 1628. — Scaglia à La Cueva (copie).

Au sujet des négociations de paix avec l'Angleterre.
Estado, 2042.

1290. Saint-Laurent,30 octobre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Spinola a parlé des instances faites auprès de l'Infante pour que celle-ci prenne, comme dame de cour, une nièce de la marquise de Verneuil et du duc d'Epéron. Quels que soient les égards qu'on doive avoir pour une nièce d'Henri IV, il ne paraît guère opportun d'admettre dans l'entourage immédiat de la Gouvernante une Française, qui pourrait donner des renseignements en France sur des choses qu'il vaut mieux qu'on n'y sache pas. En tout cas, Isabelle décidera comme elle l'entend ⁽²⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 179.

1291. Londres, 30 octobre 1628 (n. st.). — François Cotinton à Carlos Coloma.

Cotinton désire savoir si Coloma a reçu les lettres qu'il lui a envoyées d'Angleterre. Il annonce qu'Antoine Porter a trouvé la Cour de Madrid pleine

(1) Le 14 décembre, Philippe demande des renseignements complémentaires à ce sujet, (Ibid., fol. 277.)

(2) Le 21 novembre, Isabelle fait savoir que la Reine-Mère de France a pris la dame en question à son service. L'incident est clos. (fol. 235.)

—415—

de bonnes dispositions et qu'on peut espérer dès lors la conclusion d'une paix favorable. Quant aux bruits répandus que ce serait avec la France et non avec l'Espagne que l'Angleterre s'arrangerait, ils sont dépourvus de tout fondement. Si la paix ne se fait pas entre les gouvernements de Londres et de Madrid ce sera la faute de ce dernier. Cotinton se rendra à Madrid, si l'on juge ce voyage opportun. Le grand trésorier jouit, auprès de Charles 1^{er}, du plus solide crédit. Il faut que Coloma entretienne de bonnes relations avec lui. Il devrait aussi envoyer à Cotinton un chiffre, dont il serait fait usage dans leur correspondance réciproque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 7.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 27.

1292 ,31 octobre 1628. — Scaglia à La Cueva (copie).

Au sujet des négociations avec l'Angleterre.
Estado, 2042.

1293. Saint-Laurent, 31 octobre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Affaires d'Allemagne. L'essentiel serait toujours d'obtenir que l'Empereur et la Ligue rompent avec les Hollandais. Philippe a décidé de faire de nouvelles instances à ce sujet, cette fois auprès du roi de Hongrie qui vient d'épouser sa soeur, l'infante Marie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 183.

1294. Saint-Laurent, 2 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le duc de Neubourg a fait de nouvelles représentations à Madrid, il a remis un mémoire en quinze articles sur les désordres qui se sont introduits dans ses duchés de Clèves et de Juliers par la présence d'une armée espagnole. Le Roi a répondu au duc en lui donnant complète satisfaction. Le Roi notifie la chose à l'infante pour que celle-ci coopère à l'exécution de ces décisions ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 191.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 39.

*(1) Le mémoire du duc, avec la réponse faite sur chaque article, se trouve joint à la lettre (fol. 193
30 et suiv.).*

—416—

1295. Bruxelles, 2 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante transmet et appuie à Madrid une requête de Nicaise Omer, bourgeois de Dunkerque, qui demande la restitution d'un navire de commerce que les Espagnols lui ont saisi dans le port de Laredo. Des documents fournis par le plaignant il résulte que le navire en question n'est pas français, comme les autorités espagnoles l'ont prétendu. L'usage du pavillon français n'est pas une preuve en sens contraire, puisque beaucoup de sujets espagnols font usage de ce pavillon pour échapper à l'ennemi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 205.

1296. Guisando, 4 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi expose où en sont les négociations avec l'Angleterre, depuis la mort de Buckingham. Il signale, notamment, l'arrivée d'Endymion Porter qui a eu une entrevue avec Olivarès, et ajoute que l'on attend avec impatience celle de François Cotinton. L'Infante doit entretenir une bonne correspondance avec l'abbé Scaglia.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 211.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 36.

1297. Bruxelles, 6 novembre 1628. — Coloma à Cotinton.

La faveur dont le grand trésorier jouit auprès du roi d'Angleterre, cause la plus grande satisfaction tant à la Cour de Bruxelles qu'à celle de Madrid.

La décision de Cotinton de se rendre à Madrid a beaucoup réjoui Isabelle. Il n'y a lieu de s'inquiéter ni des intrigues des Vénitiens ni de celles des Français. Le chiffre demandé est envoyé. On a fait passer à Madrid copie des lettres adressées à Coloma par Cotinton et le grand trésorier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 10.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 27 v°.

(1) Les annexes de cette lettre, se trouvent aux folios 207 et suivants.

—417—

1298. Madrid, 14 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Il y a lieu de continuer la levée du régiment du prince de Barbanson, ainsi que l'a demandé Gonzalès de Cordoba.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 215.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 77 v°.

129918 novembre 1628.

Texte du serment prêté par Oswald Brito, en qualité de secrétaire du Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2574.

1300. Madrid, 17 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le 30 octobre, le Roi avait écrit à l'Infante de lever, en Bourgogne, une armée de 6,000 hommes en faisant courir le bruit qu'elle comptait 10,000 hommes (1). Après la prise de La Rochelle par le roi de France et les secours qu'il envoie au duc de Nevers, étant donné le peu de sympathie qu'on rencontre auprès du Pape et vu que tous les princes d'Italie voient d'un mauvais oeil l'entreprise de Montferrat, l'Infante doit lever une armée de 6 à 8,000 fantassins et 1,500 cavaliers dans le comté de Bourgogne, avec un bon chef, pour pouvoir assister le duc de Savoie en cas d'attaque par les Français et même pour prévenir toute velléité combattive de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 219.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 79.

1301. Madrid, 18 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Affaires d'Angleterre. Philippe désire que les négociations aient lieu à Bruxelles ou dans un port des Pays-Bas. Il faut que les pourparlers continuent même dans le cas d'une réconciliation franco-anglaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 222.

(1) L'Infante répond, le 7 décembre, au Roi que, contrairement à ce qu'il croit, Gonzalès de Cordoba n'a pas envoyé les fonds nécessaires à la levée de cette armée. La nouvelle lettre du Roi n'est pas plus claire à ce sujet et l'Infante demande des précisions. (Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 268; Manuscrits divers, reg. 214, fol. 82.)

—418—

1302. Bruxelles, 19 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Il y a peu d'apparences qu'on arrive à un résultat favorable dans les négociations avec l'Allemagne. Dès lors, il faut renoncer à l'espoir d'obtenir du secours de ce côté et renforcer en conséquence les armées de terre et de mer. Les crédits que Philippe avait décidé d'employer pour secourir l'Empereur pourraient être ajoutés aux provisions à envoyer ici. Isabelle a fait rappeler

à Bruxelles le comte de Sforza qui avait jusqu'ici sa résidence auprès de Wallenstein.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 225.

1303. Bruxelles, 20 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante a laissé passer le peintre Gerbier revenant de Savoie et retournant en Angleterre. Il faut que le Roi envoie à Bruxelles les pouvoirs requis pour traiter avec l'Angleterre, ainsi on pourra profiter de la toute première occasion qui se présentera. Après la reddition de La Rochelle, le maréchal d'Étre s'est proposé de marcher avec 7,000 fantassins du côté des Grisons et un autre maréchal va entreprendre le passage du côté du Piémont. Le Roi fera donc bien de renforcer son armée d'Italie et

d'envoyer des fonds pour la levée du régiment allemand du prince de Barbanson et de celui du baron de Montclé, pour les envoyer en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 229.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 41 v°.

1304. Bruxelles, 21 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Le Roi a envoyé récemment 430,000 ducats qui sont arrivés bien à propos. Pourtant la misère est restée la même, l'armée réclame sa solde, des munitions et une masse d'autres choses qui lui manquent. Que Philippe envoie la plus grande provision possible, sans quoi un malheur irréparable pourrait arriver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 233.

1305. Bruxelles, 21 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi se retire dans ses garnisons. L'armée royale en fait autant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 256.

—419—

1306. Bruxelles, 21 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Le président Jacques Bruneau partira incessamment pour l'Allemagne où il recevra le comte d'Ocastro que le Roi vient d'y nommer ambassadeur extraordinaire. Bien qu'il n'y ait guère d'espoir d'obtenir une rupture avec les Hollandais, ainsi qu'il avait été convenu avec Wallenstein, on fera son possible pour aboutir.

Isabelle déplore la décision que le Roi a prise de retarder encore l'entrée en négociations avec les Hollandais tant que l'Empereur n'a pas rompu avec eux. On regrettera dans la suite de n'avoir pas profité d'une aussi bonne occasion. Philippe se trouve devant ce dilemme: ou envoyer les crédits nécessaires pour faire la guerre — les Hollandais y consacrent, d'après ce qu'on a appris, plus de cinq millions d'écus par an — ou s'accommoder avec les rebelles, le plus rapidement possible. En suivant une autre voie, le Roi risque de perdre tout ce qu'il possède encore aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 237.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 39 v°.

1307. Bruxelles, 22 novembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Le marquis d'Aytona et le comte de Sforza ont fait savoir à Bruxelles que Wallenstein est disposé à faire la paix avec le roi de Danemark et voudrait étendre ces négociations au roi d'Espagne et aux Hollandais. Isabelle attend des instructions de Madrid à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 241.

1308. Madrid, 26 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi annonce à sa tante qu'il a décidé d'établir près de sa personne un conseil suprême pour les affaires de Flandre et de Bourgogne. Ce conseil comprendra un président garde des sceaux et des conseillers. L'évêque de Ségovie, ne pouvant à cause de son grand âge en faire partie, le Roi donne la présidence au marquis de Leganès avec 16,000 florins de gages et 4,000 florins pour la location de sa maison. Sa commission sera vérifiée en Belgique et son traitement payé par le Conseil des Finances et garanti par une assignation perpétuelle sur la caisse de l'un ou de l'autre

receveur.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

—420—

1309. Madrid, 26 novembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Affaires d'Angleterre. Philippe est décidé à bien accueillir en Espagne des envoyés anglais qui seraient porteurs des pouvoirs nécessaires pour la conclusion de la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 248 ().

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 24.

1310. Bruxelles, 6 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Ensuite de la lettre du Roi, Carlos Coloma a écrit à Richard Weston et à François Cotinton pour leur faire part du désir du Roi que la paix avec l'Angleterre soit signée en Espagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 253.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 81.

1311, 6 décembre 1628. — Serment prêté par le comte de Solre, membre du Conseil suprême de Flandre (minute).

Le serment fut prêté entre les mains du marquis de Leganès, président.

Secretarias provinciales, reg. 2574.

1312. Bruxelles, 7 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante envoie au Roi diverses lettres touchant la paix avec l'Angleterre : 1° une lettre du 15 novembre 1628 du grand trésorier Richard Weston à Carlos Coloma; 2° une lettre du 17 novembre, du secrétaire François Cotinton au même; 3° et 4° deux lettres du 6 décembre, de Carlos Coloma à Weston et à Cotinton. Toutes ces lettres expriment la grande satisfaction que l'on éprouve de part et d'autre à l'annonce de la paix prochaine entre l'Espagne et l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 237.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 82 v°.

(1) Le volume en question contient encore différentes lettres relatives exclusivement aux négociations d'Angleterre. Nous ne les avons pas analysées toutes, puisqu'en somme elles ne rentrent pas directement dans le cadre de notre publication.

(2) Les deux lettres de Carlos Coloma, datées du 2 décembre, sont jointes en copie à la présente.

—421—

1313. Bruxelles, 7 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Envoi d'un rapport sur les progrès des Hollandais dans les Indes occidentales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 267.

1314. Bruxelles, 7 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

En réponse à la lettre du 17 novembre, l'Infante déclare qu'il avait été convenu que les troupes à envoyer en Bourgogne seraient placées sous les ordres du comte de

Champlitte. Le chef que l'on mettra à la tête des nouvelles troupes devra-t-il obéir aux ordres du comte?

Il est impossible de satisfaire au désir du Roi d'envoyer en Bourgogne une partie de l'armée cantonnée aux Pays-Bas. Il n'y a pas ici un homme de trop. On pourrait envoyer le régiment du prince de Barbanson et le joindre à celui du baron de Montclé. Étant donnée la pauvreté de la Bourgogne, il est urgent d'y envoyer de l'argent pour le soutien des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 268.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 84 v°.

1315. Madrid, 13 décembre 1628. — Consulté du Conseil d'État espagnol.

Au sujet des lettres reçues de l'Infante et relatives à la santé de Spinola. Un conseiller, Fernand Giron, déclare que si l'Infante connaissait l'état réel du marquis, elle prierait le Roi de lui ordonner de se soigner. Les autres conseillers sont du même avis.

Le décret du Roi est conçu en termes très durs. Les médecins sont d'accord pour déclarer que la maladie du marquis n'est pas mortelle; rien ne le guérirait plus rapidement que les eaux de Spa.

Il faut donc faire savoir à Spinola qu'il doit activer ses préparatifs de départ, personne ne peut le remplacer à Bruxelles. Le Roi déclare qu'il est obligé en conscience de pousser Spinola à partir, fût-il mourant.

Estado, 2042. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 535.

1316. Madrid, 14 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a appris par l'Infante et par le secrétaire Pedro de San Juan la

—422—

proposition de Gabriel de Roye d'occuper l'île de Silt. Le duc de Holstein consentira-t-il et combien faudra-t-il envoyer de vaisseaux d'Espagne à cet effet?

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 277.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 23 v°.

1317. Madrid, 18 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Au sujet de la paix avec l'Angleterre. Carlos Coloma doit de nouveau écrire à Richard Weston et à François Cotinton que le Roi attend ce dernier avec impatience, afin que le traité puisse se conclure le plus vite possible à la Cour d'Espagne ou dans quelque port de ce royaume. Si les Anglais veulent y comprendre le roi de Danemark et le Palatin, il faut demander que les négociations se fassent de couronne à couronne. Un traité éventuel entre l'Angleterre et la France ne doit pas empêcher celui avec l'Espagne. Mais il est juste que le dernier traité s'étant fait à Londres et ayant été rompu par les Anglais, celui-ci se conclue en Espagne. Toutefois, l'essentiel est que le traité se fasse.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 78 v°.

1318. Madrid, 19 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Il importe que le comte Jean de Nassau se rende en Italie. Il faut lui conserver, pendant son absence, le commandement de son régiment aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 283. 20
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 23.

1319. Madrid, 21 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le marquis d'Aytona a prié l'Infante de transmettre à Madrid une lettre adressée au Roi, tout en en communiquant une copie à la Gouvernante. Il en résulte que l'Empereur prétend avoir appris que le roi d'Espagne est en négociations de paix avec l'Angleterre et la Hollande et demande à être compris éventuellement dans les traités à conclure. Il promet, en retour, d'en faire de même pour Philippe IV, lorsqu'on arrivera à la pacification en Allemagne. Isabelle déclare s'en remettre à ce sujet aux considérations du marquis d'Aytona.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 285.

—423—

1320. Bruxelles, 21 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

Les flottes des Pays-Bas ⁽¹⁾ sont en mauvais état. Faute d'argent on n'a pas pu les entretenir cette année. Si le Roi n'envoie pas une bonne somme qui puisse leur être consacrée, elles seront hors d'état de rendre encore service.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 288.

1321. Bruxelles, 21 décembre 1628. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante s'est déjà plainte souvent de sa situation financière. Henri de Berghes vient de faire part de ce que la soldatesque campée en Gueldre réclame de l'argent. De tous côtés il y a des mouvements précurseurs de mutineries, à Bréda, à Zantvliet, à Wesel. La misère de l'armée est, d'ailleurs, très réelle et le danger d'une perte totale est incontestable. Il en coûte à Isabelle de se plaindre si souvent mais il n'y a pas moyen de faire autrement.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 289.

1322. Madrid, 24 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Au sujet de la conclusion de la paix en Allemagne dans laquelle l'Empereur voudrait comprendre Philippe IV et les Hollandais. Le Roi a résolu d'y consentir à certaines conditions. Il charge l'Infante d'en transmettre la teneur au marquis d'Aytona.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 294-296.

1323. Madrid, 24 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a écrit au baron d'Auchy au sujet du mariage de la princesse Marie, fille du duc de Savoie, avec le prince de Pologne.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 298.
Manuscrits divers, reg. 214, fol. 24 v°.

(1) *L'Infante distingue l'armada de Dunkerque et l'escadre d'Ostende.*

1324. Madrid, 24 décembre 1628. — Philippe IV à Isabelle.

Un personnage dont le nom n'est pas indiqué a suggéré de vendre certaines parties du domaine des Pays-Bas, jusqu'à concurrence de 600,000 ducats. Le Roi envoie à l'Infante les pouvoirs nécessaires pour effectuer cette vente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 199, fol. 292.

1325. Sans date (1628). — Mémoire d'Olivarès au sujet des provisions nécessaires à la Flandre.

Assurances d'amitié et d'admiration pour Spinola. Le Ministre déclare avoir passé des jours et des nuits à étudier la question. Il désire souverainement arriver à un accord avec le marquis.

Le désaccord réside en ce point. Spinola prétend que l'assistance venant d'Espagne est insuffisante; pour Olivarès elle est surabondante. La démonstration de cette thèse, accompagnée de considérations sur la tactique de conduire l'armée en campagne et de faire des sièges, sur la façon de payer l'armée, avec encore des considérations théologiques, est exposée dans ce long document.

Estado, 2321. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 492.

1326. Sans date (1628). — Deuxième mémoire d'Olivarès.

Il n'apporte aucun détail nouveau et est dans le même style que le précédent.

Estado, 2311. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 491.

1327. Sans date (1628). — Rapport de Spinola sur le montant des provisions nécessaires à la Flandre.

Dans le premier de ses mémoires Olivarès prétend que les 35,000 fantassins nécessaires au service des garnisons doivent être mis à charge des finances royales, et que 22,000 fantassins, 4,000 cavaliers, destinés à l'armée de campagne, l'artillerie, la flotte, les services administratifs et hospitaliers, le tout pour 1,984,000 écus peuvent être payés au compte de l'exercito. L'entretien des 35,000 fantassins coûterait aux provinces — sans compter tout ce dont il est question dans le second mémoire — 800,000 écus. Leganès est entré en pourparlers avec les États à ce sujet, mais il est de toute impossibilité d'obtenir une pareille somme. Il faudrait donc réduire la solde des militaires, ce à quoi

on ne peut songer en ce moment. Dans son second mémoire, Olivarès suppose encore une fois qu'il y a en tout aux Pays-Bas, 57,000 fantassins, 4,000 cavaliers et déclare qu'au total, tant pour l'armée que pour la flotte, il suffit de 4,036,000 écus. De cette somme il veut affecter 2,280,000 écus aux provisions et prétend qu'on peut mettre tout le reste à charge des finances royales sans rien changer à la situation existante. Spinola démontre de nouveau que les calculs du ministre sont inadmissibles, qu'ils reposent sur une ignorance complète de la situation réelle et qu'il faudrait augmenter les provisions venant d'Espagne au moins de 935,800 écus. Au reste, Spinola ne veut pas discuter les assertions d'Olivarès sur la façon de répartir les armées et de fixer l'effectif des garnisons.

Le marquis se refuse à faire des promesses qu'il ne pourrait tenir. On a jusqu'ici réclamé toujours 300,000 écus par mois. Si à l'heure actuelle on réduisait les prétentions à 250,000 on ferait l'impossible. En tout cas, il déclare persister définitivement dans son opinion, qu'il serait opportun de mettre fin à la guerre. Estado, 2321. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 487.

1328. Madrid, 4 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi recommande à l'Infante l'exécution de certaines mesures prescrites pour le paiement des soldats, mesures dont sont chargés aussi les deux contadors Jean Munoz de Escobar et Philippe de Porres.

Dans une seconde lettre du même jour, le Roi insiste pour qu'on mette en état de défense le château d'Anvers (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 1-3.

1329. Bruxelles, 6 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le cardinal de Borja vient d'écrire au secrétaire Pedro de San Juan au sujet du Nonce. Le cardinal fait savoir qu'on tâchera de traiter cette affaire en douceur, en tenant compte de la difficulté qu'il y a de retirer le prélat en question des Pays-Bas. L'Infante communique la lettre au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 6.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 2 v°.

(1) *Le 3 mars, Isabelle promet de se conformer à ces ordres (fol. 88).*

—426—

1330. Bruxelles, 6 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le Roi avait prescrit à l'Infante de veiller à ce que le régiment d'infanterie allemande du prince de Barbanson soit prêt pour prendre service aux ordres du duc de Savoie. Isabelle explique que l'exécution de cet ordre est impossible si le Roi n'envoie pas une provision spéciale à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 5.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 21.

1331. Bruxelles, 6 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaire de l'occupation de l'île de Silt. Depuis quelque temps déjà, on a envoyé deux personnes capables de faire la reconnaissance des différents ports de la Baltique. Ils ont rapporté que le meilleur était précisément celui de l'île de Silt, qui peut abriter une centaine de grands navires.

Les douze vaisseaux désignés pour cette expédition, dont la moitié est empruntée à l'escadre de Dunkerque et l'autre moitié à celle d'Ostende, sont prêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 7. 15

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 22.

1332. Bruxelles, 6 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Les nécessités deviennent de plus en plus grandes aux Pays-Bas. La garnison de Rheinberg a présenté des réclamations, les soldats de Bréda se plaignent aussi; toute la soldatesque est dans la misère. C'est un miracle qu'une mutinerie générale ne soit pas encore survenue! L'artillerie est dans un état lamentable; il n'y a pas de

munitious. On ne saurait mettre deux canons en campagne. Les flottes ne peuvent prendre la mer faute d'approvisionnements. Le domaine est tout engagé. Les provinces déclarent qu'elles n'en peuvent plus. Que le Roi envoie de grâce une provision considérable ⁽¹⁾ !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 9.

1333. Bruxelles, 6 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaires d'Angleterre. Envoi d'une correspondance échangée entre Carlos

(1) Le 23 janvier suivant, Isabelle renouvelle ses lamentations, (Ibid., fol. 39.)

—427—

Coloma, d'une part, Richard Weston, grand trésorier, et François Cotinton, d'autre part ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 12.

Manuscrits divers, reg. 214, fol. 16 v° et suiv.

1334, 9 janvier 1629. — Consulte du Conseil d'Etat espagnol.

Le Conseil s'est réuni sur un ordre adressé par Olivarès au secrétaire Juan de Villela. Olivarès signalait la misère de la Flandre et la nécessité d'ouvrir les rivières en autorisant la vente des licentes. Le Conseil approuve et le Roi se rallie à son avis. Estado, 2042.

1335. Bruxelles, 9 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Un secrétaire d'Etat du duc de Savoie, Pierre-Laurent Barozzi, a passé récemment par Bruxelles, se rendant en Angleterre. L'Infante transmet, à Madrid, un rapport sur l'entrevue qu'elle a eue avec ce diplomate ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 23.

1336. Madrid, 12 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi annonce l'envoi de son secrétaire, Juan de Necolalde, qui doit entretenir l'Infante de la nécessité de mettre sur pied une armée en Bourgogne

(1) Les annexes sont au nombre de quatre. Deux lettres écrites à Coloma par Weston et Cotinton datées du 6 décembre 1628 et les réponses à l'un et à l'autre du 3 janvier suivant. Il y est question des bonnes dispositions réciproques pour favoriser la conclusion de la paix. L'abbé Scaglia est allé à Madrid où l'on attend incessamment Antonio Porter. On attend aussi l'arrivée à Madrid du comte de Carlyle, qui vient par Bruxelles, après avoir arrêté définitivement les instructions de François Cotinton. (Ibid., fol. 13 et suiv.) Le 13 février, Isabelle envoie à Madrid la copie d'une nouvelle lettre de Weston à Coloma datée du 12 janvier et traitant du même sujet, (Ibid., fol. 84-85.) Le 22 février, Philippe remercie Isabelle de ces avis (fol. 68). Le 27 mars, la Gouvernante communique de nouvelles lettres des mêmes Anglais à Coloma. Il y est encore une fois fait mention des dispositions pacifiques de la Cour de Londres (fol. 124 et suiv.).

(2) Le rapport se trouve en annexe. Il traite des efforts faits par Louis XIII pour entraîner l'Angle-terre et la Savoie dans une coalition générale avec les Hollandais, les Danois et les protestants allemands contre l'Espagne et l'Empire, du refus du duc de

Savoie d'entrer dans ces vues et de l'assistance militaire à donner à celui-ci par l'Espagne. (Manuscrits divers, reg. 214, fol. 18 v°.)

—428—

pour la diriger vers la Savoie, dans le cas où les Français tenteraient quelque chose de ce côté. Dans une seconde lettre, il fixe l'indemnité à accorder à cet envoyé ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 200, fol. 28 et 30.

1337. Madrid, 12 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Eu égard à la détresse financière, le Roi juge opportun de rétablir les licentes. Isabelle est chargée de l'exécution de cet ordre ⁽²⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 200, fol. 32.

1338, 16 janvier 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Proposition de candidats pour une place vacante au Conseil. Le Roi apostille la consulte en nommant le comte de Noyelles.

Secretarias provinciales, 2374.

1339, 17 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

On ne trouve dans la secrétairerie du Conseil de Flandre aucune trace de la constitution de l'ancien conseil, sans doute parce que le président, feu le chancelier Damant, en aura transporté les archives en Belgique lors de sa retraite. Le Roi ordonne, en conséquence, au conseiller Corselius ⁽³⁾ de faire des recherches parmi les papiers délaissés par Damant et ailleurs, si c'est nécessaire, afin de pouvoir rédiger les nouvelles ordonnances et savoir comment on conféra la Toison du temps de Charles-Quint jusqu'au moment de la cession des Pays-Bas aux archiducs. L'Infante chargera l'audiencier d'assister Corselius afin qu'il puisse envoyer ces ordonnances ou les apporter à sa venue en Espagne.

Secretarias provinciales, reg. 2623.

(1) Le 3 mars, Isabelle déclare qu'il n'y a pas moyen de constituer cette armée, tant que la guerre avec les Hollandais n'est pas terminée et tant que le Roi n'envoie pas de provisions (fol. 90).

(2) Le 3 mars, Isabelle se félicite de cette mesure opportune et promet d'envisager les dispositions à prendre pour en assurer l'exécution, (Ibid., fol. 91.)

(3) Corselius Gérard, docteur en droit, prévôt de l'église collégiale de Harlebeke, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé, mort à Bruxelles le 22 septembre 1636.

—429—

1340. Madrid, 20 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Touchant l'occupation de l'île de Silt. Il faudrait s'assurer d'abord si le duc de Holstein y consent et si on dispose de navires pour cette expédition. Aytona a écrit au Roi que l'occupation de ce port serait une chose excellente pour la protection du commerce espagnol. Philippe déclare qu'Isabelle doit terminer cette affaire

rapidement et donner ses ordres en conséquence à Aytona.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 36.

1341 ,21 janvier 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Ferdinand Boisschot, chancelier de Brabant, demande les droits de juridiction sur le village d'Erps avec l'enclave de Querbs (Quarebbe) et deux cents écus de rente. Il rappelle les services qu'il a rendus depuis trente-huit ans en persuadant les États des provinces d'accorder des aides extraordinaires et de fournir le logement aux troupes, à une époque où les provisions nécessaires pour l'entretien de l'armée faisaient défaut. L'Infante l'a recommandé en rappelant que le chancelier a facilité les négociations engagées par le marquis de Leganès en vue d'amener les provinces belges à entrer dans l'union d'armes avec les autres États de la monarchie et elle a chargé le même Leganès et Spinola d'appuyer sa recommandation auprès du Roi.

Le Conseil appuie à son tour la recommandation de l'Infante et le Roi accorde la faveur demandée.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1342. Bruxelles, 24 janvier 1629. — Carlos Coloma à Juan de Villela.

La perte de la flotte de la Nouvelle-Espagne est incontestable. On sait que Piet Heyn est déjà revenu à La Haye. Il a été reçu en triomphe. Ce qui doit faire le plus de plaisir à ce barbare, c'est le cadeau de 600,000 florins que la Compagnie des Indes occidentales lui a fait. Il est bien à regretter que la flotte de Dunkerque n'ait pu se trouver en mer; douze galions ont été forcés de rentrer prématurément. On ne saurait, à l'heure actuelle, faire sortir un seul navire. L'amiral Ribera est un homme de valeur, mais il ne peut conquérir les sympathies des équipages, ce qui est un grand inconvénient.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 536.

—430

1343. Bruxelles, 25 janvier 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Les députés hollandais qui traitent avec Kesseleer de l'échange des prisonniers se sont plaints de ce qu'on détienne encore, à Lisbonne, dix-neuf de leurs concitoyens, au mépris des conventions précédentes. Isabelle insiste pour qu'on leur rende la liberté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 40.

1344, 26 janvier 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Le Conseil demande qu'à l'occasion de chacune des trois courses ordinaires de taureaux, de la Saint-Isidore ⁽¹⁾, de la Saint-Jean et de la Sainte-Anne, il lui soit alloué 2,972 réaux d'argent, plus 40 ducats pour des douceurs et 40 autres le jour de la Fête-Dieu, à prélever sur la recette qu'il opère du chef des droits établis par le Roi sur les octrois de titres honorifiques ⁽²⁾.

Le Roi approuve et accorde également au Conseil 288 réaux d'argent pour chaque illumination qu'il lui ordonnera. Quand il y aura des émoluments (popina) extraordinaires, ce qui est très rare, dit le texte, ils seront, comme pour les autres

conseils, de la même importance que les ordinaires ⁽³⁾.
Secretarias provinciales, liasse 2574.

1345. Madrid, 30 janvier 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Par suite des incidents survenus à la flotte d'Amérique, de la non arrivée des galions, des besoins multiples accrûs encore par la nouvelle guerre d'Italie, le Roi manque de l'argent requis pour envoyer aux Pays-Bas ce qu'il faudrait.

(1) Saint Isidore est le patron de Madrid.

(2) Le texte que nous analysons n'est pas la consulte même, mais un résumé contenu dans un tableau des gages, popines et luminaires du Conseil suprême de Flandre. En marge il est écrit : Par resolucion de Su Majestad à consulta dette consejo de 26 de henero 1689.

(3) En virtud de resolucion antecedente, est-il dit en marge. Des annotations marginales de la même pièce nous apprennent que sur un rapport du marquis de Leganès du 18 juillet 1629, le Roi alloua au Conseil 3,600 réaux d'argent pour ses émoluments annuels du chef des torches de la maison de Bourgogne a por el emotumento de las bachos de la casa de Borgoña », que sur une consulte du 16 janvier 1629 il lui donne à titre d'émoluments quotidiens de la maison de Bourgogne, des dons en nature, comme deux azumbres de vin et deux pains de bouche, panes de boca, etc., etc.

—431—

Il demande donc aux diverses provinces une aide particulière et leur députe, à cet effet, le maître de camp François Zapata. Isabelle est chargée de préparer les négociations avec les États et de désigner un sujet belge, qui assistera Zapata dans ses travaux. Celui-ci doit aussi se rendre en Lorraine pour représenter au duc que c'est une bonne occasion de rompre avec le roi de France, mais après entente préalable avec l'Infante ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 43.

Manuscrits divers, reg. 21 5, fol. 98.

1346. Bruxelles, 13 février 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Annnonce de l'arrivée des lettres de provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 51.

1347. Bruxelles, 13 février 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Recommandation pour le baron d'Auchy.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 39.

1348. Bruxelles, 13 février 1629. — Isabelle à Philippe IV.

La capture qu'ils ont faite de la plus grande partie de la flotte espagnole d'Amérique a renforcé l'orgueil des Hollandais. Ils méditent un grand coup, d'autant plus que la Compagnie des Indes a mis à la disposition des États Généraux des capitaux importants, pour qu'ils prennent l'offensive. Ils se sont décidés à entrer très

vite en campagne et le feront certainement dès la fin du mois de mars. Déjà ils en sont à leurs préparatifs. Il se fient à la détresse bien connue de l'armée espagnole. S'ils se décident à assiéger une place importante, comme Bois-le-Duc ou Bréda, il n'y aura pas moyen de la secourir, puisqu'on est sans argent, sans munitions, sans moyens de transport. L'armée est dans la misère; depuis quatre mois la majeure partie de la troupe n'a plus été payée. On doit 100,000 écus pour la fourniture du pain de munition.

(1) Par une lettre datée du 16 février, aux États de Brabant, Philippe priaît ces mêmes États d'écouter les propositions que leur ferait en son nom Zapata. (Secrétaireries provinciales, reg. 2623.)

—432—

Tout ce dont on dispose est le produit des coupes faites dans les bois domaniaux ⁽¹⁾ et celui de quelques licentes délivrées à des marchands, qui font le trafic avec les Hollandais. Tout cela est bien insuffisant. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore de mutinerie générale. Que le Roi envoie donc des provisions, qu'il prenne en considération le sort de l'Infante qui se trouve dans une situation qu'on n'aurait jamais pu imaginer, tout comme d'ailleurs les ministres et les vassaux du Roi ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 57.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 134.

1349. Madrid, 14 février 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Spinola aura sans doute annoncé à l'Infante la décision royale de conclure avec les Hollandais un armistice de deux ans. Philippe ajoute qu'il voudrait en prolonger la durée jusqu'à quatre ou six ans. Il faut que la cessation des hostilités s'étende aux Indes. Il en résultera pour l'ennemi une liberté commerciale illimitée en Europe. Il va de soi que pareille trêve doit procurer un soulagement considérable aux finances royales.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 62.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 96 v°.

1350. Madrid, 27 février 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a décidé de renforcer l'escadre de guerre qui doit se rendre en Amérique pour escorter les galions chargés des cargaisons de métaux précieux qui n'ont pu être expédiées l'année précédente et de celles de cette année. L'escadre aura aussi comme mission de déloger l'ennemi des postes qu'il aurait pu occuper. Pour le commandement des militaires qui prennent service sur la

(1) Il n'est guère possible de signaler les fautes grossières dont sont éraillées les traductions de 25 l'ancien avocat Ficquart conservées dans les Manuscrits divers. Nous ne résistons cependant pas à la tentation de donner aux lecteurs le spécimen suivant de sa connaissance de l'Espagnol. Le produit des coupes dans les bois domaniaux devient, sous sa plume. « On leur donne quelque peu d'assistance avec des petits morceaux de bois coupés en forme d'argent marquetés avec lesquels on les aide ... »

(2) *Le même jour, Isabelle fait part de réclamations des soldats d'Anverset de Wesel.*
(*Ibid.*, fol. 60.)

—433—

flotte, il faut un maître de camp général. Le Roi a limité son choix à Francisco de Médina et au comte de la Motterie. Isabelle désignera celui des deux qui convient le mieux et le chargera de se rendre incontinent en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 72.

1351. Madrid, 27 février 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Dans une lettre datée du 14 décembre, le cardinal de Borja déclare avoir entretenu le Pape du rappel du nonce Lagonissa. Urbain VIII a objecté que la réputation de Lagonissa était en jeu. Cependant, eu égard aux dernières doléances de l'Infante, Philippe a prescrit au cardinal ⁽¹⁾ de représenter à nouveau au Pape, combien il lui serait agréable qu'on ne tardât pas à rappeler un diplomate qui rend si peu de services ⁽²⁾, et dont la présence sera toujours une cause de difficultés. Isabelle doit charger le chancelier de Brabant et son conseil de composer un mémoire sur l'opportunité du rappel du nonce, en y exposant toutes les raisons qui pourraient convaincre le Pape. Le comte de Monterey est tenu au courant, de façon à ce qu'il puisse continuer ses démarches.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 74. — Estado, 2256.

1352. Madrid, 28 février 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Suivant le désir de l'Empereur, Philippe a résolu que si des pourparlers de paix s'engagent avec les Anglais et les Hollandais, on tâchera de les étendre aux affaires de l'Empire ⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 76.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 103 v°.

(1) *Ce fut sans doute à la suite de la consulte du Conseil d'État espagnol du 17 février, par laquelle ce Conseil estimait qu'il fallait procéder avec prudence, en faisant intervenir l'ambassadeur espagnol à Rome.* (Estado, 2043.)

(2) *De tan poca utilidad.*

(3) *Le 16 mars, le Roi revient sur cette question* (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 200, fol. 102) *et le 29 avril suivant l'Infante lui fait savoir qu'elle en tient bonne note. Elle a appris cependant que l'on continuait les pourparlers de paix avec le roi de Danemark par l'intermédiaire de Wallenstein et du comte de Tilly, sans grande apparence d'accord.* (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 200, fol. 174; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 110 v°.)

—434—

1353. Bruxelles, 3 mars 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Aussitôt après la réception de la lettre royale du 14 février, apportant la décision du Roi de conclure une trêve de quatre ou six ans, Isabelle a enjoint à Kesseleer de demander une nouvelle entrevue aux députés hollandais. Ces derniers ont répondu qu'il fallait attendre un certain temps. Les États des diverses provinces, disent-ils, doivent se concerter et d'ailleurs le Roi lui-même a tardé à répondre à leurs

propositions. L'Infante espère que la réponse des Hollandais arrivera cette semaine, parce que le drossard de Roosendael a reçu ordre de se tenir prêt à se rendre éventuellement aux

Pays-Bas. La situation a bien changé depuis l'année dernière, les Hollandais sont pleins d'orgueil à la suite de leurs derniers succès. Ils connaissent la faiblesse de leurs adversaires. D'après ce qu'on dit, ils ont préparé quatre-vingts navires de guerre pour se rendre aux Indes, quelques-uns sont déjà partis. Il faut que le Roi prenne des dispositions pour leur résister. Leurs armements sur terre sont poussés avec intensité, leur intention d'entrer en campagne au commencement d'avril ne saurait être mise en doute. Ils sont pleins d'espoir. La lettre se termine par de nouvelles lamentations sur la situation de l'armée espagnole et le manque de provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 82.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 97.

1354. Madrid, 5 mars 1629. - Philippe IV à Isabelle.

Le Roi serait heureux de connaître la réponse du gouverneur de Bourgogne au secrétaire d'Etat du duc de Savoie, qui lui avait proposé de mettre des troupes dans quelques places demeurant neutres pour le passage des troupes d'Italie aux Pays-Bas. Le Roi approuve l'Infante dans les dispositions qu'elle a prises au sujet du nonce. Il écrit cependant encore au comte de Monterey pour qu'il détermine le Pape à retirer le nonce des Pays-Bas.

On n'a pas connu à temps l'accord fait à Roosendael avec le commis Kesseleer au sujet de la libération des prisonniers hollandais à Lisbonne, au Port-de-Sainte-Marie. Des ordres ont été donnés en conséquence aux ministres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 93.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 104.

—435—

1355. Madrid, 7 mars 1629. - Spinola à Villela.

Les banquiers ont remis des lettres de provisions pour un peu plus de 2 millions d'écus, mais parmi ces effets, il n'y a que trois mensualités de 226,000 écus (celles d'avril-mai-juin), dont ils se soient engagés à effectuer le paiement. Les effets restants ne pourront être couverts que par l'or que doit apporter la flotte d'Amérique. Or, cette année, la flotte n'arrivera certainement pas à temps. Ainsi tout reste en suspens. Il y a eu sur les provisions de l'année dernière un déficit de 800,000 écus; l'armée a été fort mal payée; les troupes d'Outre-Meuse n'ont reçu en un an que quatre demi-paies, aucune provision n'a été envoyée pour le premier trimestre de cette année; il est de toute impossibilité de se procurer par voie d'aliénations domaniales les 600,000 écus dont il est question dans la lettre du Roi. Spinola ajoute qu'en Belgique tout le monde attend son retour, espérant qu'il apportera le remède à toutes les misères. Cet espoir est le motif qui a retardé une mutinerie générale de l'armée. Si le marquis doit revenir les mains vides, un désastre est inévitable. Tout cela, Spinola l'a représenté déjà à Olivarès. Celui-ci a promis de faire des efforts pour assurer le paiement de six mensualités. D'accord avec le ministre, le marquis s'est efforcé de trouver un moyen pour se procurer l'argent nécessaire pour les autres mensualités. Il a écrit à ce sujet à Bruxelles et attend la réponse. Il a appris de l'Infante qu'elle avait fait rédiger les passeports nécessaires pour l'entrevue de

Kessler avec les députés hollandais. A l'heure actuelle les pourparlers doivent sans doute avoir commencé. Il sera donc possible bientôt de prendre des résolutions définitives. Le Roi doit être persuadé qu'il serait contraire au service royal de renvoyer Spinola en Flandre, en ce moment, où rien encore n'est décidé.

Estado, 2042. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 539.

1356. Madrid, 12 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi désire que seize navires de la flotte des Pays-Bas, avec l'amiral Francisco de Ribera, viennent renforcer l'escadre espagnole destinée à se rendre aux Indes. Dans une deuxième lettre, du même jour, Philippe recommande de veiller à l'armement complet de ces navires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 98-100.

—436—

1357, 21 mars 1629. — Décret de Philippe IV à la Jointe d'État.

La Flandre sera bientôt perdue ⁽¹⁾. Les provisions réclamées par Spinola en 1628 pour cette année 1629 sont prêtes, les provinces se sont montrées résolues à contribuer à leur défense, les clauses de paix et de trêve que le Roi voudrait bien accepter sont connues du marquis. Entretemps l'armée des Pays-Bas reste sans chef. Le Roi ne peut faire plus. Il a décidé qu'en tout état de cause, Spinola doit partir pour l'Italie le 1^{er} avril prochain. Le Conseil examinera s'il y a encore quelque chose à faire à son sujet, car le Roi ne veut pas prendre de décision définitive sans l'avoir entendu. Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 541.

1358 ,24 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

D'après la lettre de l'Infante du 26 novembre 1628, le Conseil des Finances des Pays-Bas avait représenté l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de procurer les 100,000 florins qu'il fallait, à peu de chose près, pour payer les gages du nouveau Conseil de Flandre. Le Roi regrette d'avoir dû engager tout le domaine des Pays-Bas. Il n'a pu faire autrement que consigner ces gages sur les Finances, attendu que chacun des autres pays de la monarchie paie son Conseil et qu'on murmurerait s'il en était différemment avec le Conseil de Flandre. Il ordonne donc que le dit Conseil soit payé avant les autres, car les ministres qui le composent étant loin de leur patrie ont absolument besoin de leur traitement. On peut affecter, à cet effet, le produit des licentes (dont le rétablissement vient d'être autorisé) comme aussi celui des impositions sur les draps et les chevaux.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1359. Madrid, 25 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Philippe permet au marquis de Leganès d'accepter les présents que lui ont offerts les États des diverses provinces à l'occasion de la conclusion de l'union avec les autres États de la monarchie espagnole ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 103. 30

(1) *Flandes esta para perderse.*

(2) *Cette décision du Roi fut prise vraisemblablement à la suite d'une consulte du*

Conseil d'État, du 6 mars, émettant à ce sujet un avis favorable. (Estado, 2043.)

—437—

1360. Madrid, 25 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Isabelle doit faire passer immédiatement en Savoie le régiment du prince de Barbanson et les troupes qu'on a levées en Bourgogne pour aider le duc de Savoie dans sa lutte contre la France ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 107.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 104 v°.

1361, 27 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Conseil de Flandre en sus des droits accoutumés pourra lever une taxe supplémentaire pour chaque concession de titre, 600 écus pour une principauté, 500 pour un marquisat, 400 pour un comté, 200 pour un vicomté ou une baronnie, 60 pour la chevalerie et, en outre, le droit des Finances dû par les anoblis. L'Infante voudra bien en avertir les ministres belges.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1362, 27 mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Ordonne de remettre aux membres du Conseil de Flandre leurs lettres patentes avant leur départ de la Belgique, comme ils l'ont eux-mêmes demandé.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1363. Bruxelles, 27 mars 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Francisco Zapata est arrivé à Bruxelles et parti presque aussitôt après pour la Lorraine ⁽²⁾. Il n'a pas paru nécessaire qu'il se rende auprès des États des

(1) Le lendemain, Philippe écrit encore à ce sujet, pour prescrire cette fois à l'Infante, de donner dans la mesure du possible satisfaction à la demande du duc de Savoie de cantonner en Bourgogne une partie de l'armée de ce dernier. (Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 110; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 105 V.)

(2) Dans les instructions données à Zapata pour sa mission en Lorraine il est déclaré que la France n'intervient dans les affaires d'Italie que pour susciter des difficultés à l'Empire et à l'Espagne, conclure elle-même la paix avec l'Angleterre et assister les Hollandais. Le duc de Lorraine sait par expérience combien ses intérêts sont du côté de l'Espagne et de l'Empire. Zapata a pour mission de le convaincre de l'opportunité qu'il y a pour lui de prévenir les desseins hostiles du roi de France et de se ranger avec toutes ses forces du côté de l'Empereur. (Manuscrits divers, reg. 213, fol. 92 v°.)

—438—

diverses provinces puisque déjà l'Infante elle-même leur avait demandé l'aide réclamée par le Roi. Les provinces, déclare Isabelle, ont fait et font tout ce qu'elles peuvent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 118.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 99.

1364. Bruxelles, 27 mars 1629. — Isabelle à Philippe IV.

La flotte hollandaise dont l'Infante a entretenu le Roi dans ses lettres précédentes semble destinée à aller occuper le port de Matanzas, là où précédemment une partie de l'escadre espagnole a été prise par l'ennemi. Que Philippe prenne les précautions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 119.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 99 v°.

1365. Bruxelles, 27 mars 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante promet d'entretenir bonne correspondance avec le comte de Castro, que Philippe a envoyé comme ambassadeur à la Cour de Vienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 121.

1366. Bruxelles, 27 mars 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'écouterie de Roosendaël est venu à Bruxelles pour déclarer qu'à cause de certaines difficultés survenues entre Arminiens et Gomaristes, les États Généraux n'avaient pu encore prendre de décision. Il y ajouta la promesse d'une réponse catégorique à bref délai. L'Infante ne sait trop ce qu'il faut espérer. L'ennemi est prêt à entrer en campagne, il dispose de forces considérables et est plein d'espoir. D'après les avis reçus, il se propose d'attaquer Anvers, Hulst, Dunkerque et Mardyck. On résistera comme on pourra. Des provisions envoyées, les premières lettres arrivent à échéance à la fin d'avril. Il en résulte qu'on est dans une misère extrême.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 122.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 100.

—439—

1367. Madrid, mars 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi approuve la décision prise par l'infante de renvoyer en Allemagne Jacques Bruneau

pour assister le marquis de Castro dans ses négociations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 129.

1368 ,5 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a décidé de confier la direction des opérations contre la France, à Coloma. La guerre contre la Hollande sera dirigée par de Berghes. L'une et l'autre de ces désignations valent pour le temps que durera l'absence de Spinola. Celui-ci reviendra le plus vite possible (1).

Estado, 2043. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 541.

1369. Madrid, 5 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Spinola a communiqué au Roi une lettre qu'Isabelle lui avait écrite par rapport aux négociations de Kesseleer. D'après cette lettre les Hollandais ne se seraient pas offusqués de la lenteur du Roi à donner une réponse à leurs dernières propositions, les États Généraux se seraient réunis et on attendait à Bruxelles une rapide décision de leur part. Le Roi a résolu de montrer aux

Hollandais que la question d'Italie n'a pas rompu ses bonnes relations avec la France, c'est pourquoi il est prêt à conclure une trêve de dix ou douze ans. Il serait ainsi évident qu'on ne cherche pas, de ce côté, à gagner du temps mais qu'il s'agit

réellement de mettre fin à la guerre. Le Roi veut qu'Isabelle termine la chose rapidement. Les préférences royales vont à une trêve; si un armistice est nécessaire, il faut qu'il soit simplement un prélude et ait dès lors une durée très limitée. Pour ce qui est de la question de la reconnaissance de la liberté hollandaise, on ne peut s'écarter des instructions antérieures. Pour tout le reste, l'Infante a carte blanche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 131.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 50 v°.

(1) La commission donnée à Henri de Berghes, date du mois d'avril 1624. Elle se trouve Estado, 2013, et est citée dans RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 342.

—440—

1370. Madrid, 5 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Louis XIII a envoyé des troupes en Italie. Le commandement des forces espagnoles dirigées contre la France doit être confié à Coloma, tant que Spinola sera absent. L'Infante veillera aux approvisionnements de munitions et autres nécessaires à cette armée. La guerre contre les Hollandais sera confiée à Henri de Berghes. Si celui-ci doit s'absenter pour venir en Brabant ou en Flandre, Francisco de Medina le remplacera. Si, au contraire, il doit se rendre dans le pays du Rhin, ce sera le châtelain d'Anvers, Jean Brabo, qui exercera le commandement en Brabant et en Flandre, mais l'un et l'autre resteront subordonnés à de Berghes. Si une trêve est conclue, il ne faut faire

connaître aucune de ces mesures.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 138.

1371. Madrid, 5 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi veillera à ce que les 70,000 ducats qui doivent servir au paiement des régiments du baron de Barbanson et du baron de Montclé soient envoyés sans retard. Il convient d'observer le plus grand silence sur l'entrée des troupes françaises en Italie, comme on le fait aussi en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 146.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 103 v°.

1372. Madrid, 5 avril 1629. - Philippe IV à Isabelle.

Il ne saurait être question de tenter l'occupation de l'île de Silt, puisqu'il faudrait y affecter trente-six navires pris en partie dans la flotte des Pays-Bas et que, comme le Roi l'a déjà fait savoir, il est indispensable que seize unités de la même flotte viennent renforcer l'escadre espagnole qui se rend en Amérique. Dans une autre lettre du même jour, Philippe prescrit d'envoyer en Espagne le plus de vaisseaux possible, avec une quantité considérable d'infanterie — au besoin 3,000 Wallons — et des munitions ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 143-146.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 102 V.

(1) Le 29 avril, Isabelle accuse réception de cette lettre. Elle ajoute que l'île de Silt paraît avoir été occupée par les Danois, (Ibid., fol. 172.)

1373. Madrid, 13 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Les galions et d'autres navires appartenant à des particuliers, en tout au nombre de 31, apportant près de 9 millions de ducats sont arrivés à Cadix. Le Roi envoie un courrier exprès pour en faire part à l'Infante ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 152.

1374, 22 avril 1629.

Décret de Philippe IV nommant Pierre-Paul Rubens secrétaire du Conseil privé ⁽²⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1375. Madrid, 27 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi communique à l'Infante la décision prise de charger Rubens de la continuation des négociations de paix avec l'Angleterre et de commencer, si la chose est nécessaire, par un armistice. Dans une seconde lettre du même jour, il charge Isabelle de lui payer ce qu'elle juge opportun pour les frais de son retour d'Espagne aux Pays-Bas et pour ceux de son voyage en Angleterre ⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 12 et 14.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 67 (avec la date fautive du 3 avril).

1376. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaires d'argent. Doléances coutumières. Des provisions envoyées en dernier lieu on n'a pu guère encore tirer profit. Les premières lettres viennent à échéance à la fin de ce mois. Le peu qu'on a pu se procurer par voie d'anticipation a été consacré à des dépenses inévitables. Il faudrait pouvoir disposer en ce moment d'une somme supérieure de 114,000 ducats à l'import des effets dont l'échéance a lieu à la fin de ce mois. L'Infante ne sait où se

(1) Le 29 avril, Isabelle exprime toute la joie que lui a causée cet événement. Les provinces obéissantes prennent part à cette allégresse. L'essentiel est que le Roi en profite pour envoyer aux Pays-Bas une provision considérable, (ibid., fol. 164 et Manuscrits divers, reg. 215, fol. 108 v°.)

(2) Le Roi signifia ce décret à sa tante dans sa lettre du 27 avril, lettre qui a été publiée par GACHARD, Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens.

(3) GACHARD, op. cit., p. 292.

les procurer. Les circonstances du moment rendent la situation très critique. Que Philippe tâche de procurer une provision extraordinaire!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 154.

1377. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'infante, dans deux lettres, entretient le Roi de l'exécution des ordres qu'il a donnés d'envoyer des troupes au secours du duc de Lorraine. Les derniers événements survenus de ce côté et notamment l'occupation par Louis XIII des défilés par où on entre en Italie, ont rendu ces ordres inexécutables. L'Infante a donc envoyé contre les

Hollandais, du côté de Rheinberg, les forces destinées à passer dans la Péninsule. Les rebelles sont décidés à assiéger Bois-Is-Duc ou une autre place d'importance. On ne sait pas si on pourra leur opposer une résistance suffisante.

Quant à l'envoi en Espagne d'une partie de la flotte des Pays-Bas, la chose sera difficile, si le Roi n'envoie une bonne somme destinée exclusivement à ce service, il est de toute impossibilité de la faire accompagner par 3,000 Wallons, parce qu'on ne dispose que de très peu de soldats de cette nationalité ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 160-162.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 105 v°.

1378. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Kesseleer a reçu avis de ses correspondants hollandais qu'ils étaient prêts à avoir une nouvelle entrevue avec lui la semaine prochaine. La rencontre a été fixée au 8 mai. Kesseleer emportera une commission en règle, comme il semble d'ailleurs que les délégués hollandais en auront une semblable ⁽²⁾. Dans l'incertitude des événements concernant la France et la Savoie, l'Infante a différé la remise des lettres du Roi à Carlos Coloma et à Henri de Berghes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 166.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 109 v°.

(1) Dans une troisième lettre du même jour, Isabelle se lamente sur l'attitude prise par la France dans les affaires d'Italie, déplorant surtout que les courriers d'Espagne ne pourront plus traverser la France et que les marchands génois n'auront plus de crédit aux Pays-Bas. (Ibid., fol. 16b, et Manuscrits divers, reg. 215, fol. 109.)

(2) La lettre comprend en annexe la traduction française d'une missive envoyée à Kesseleer le 24 avril et de sa réponse non datée. Elles n'apportent aucun nouveau détail (fol. 167 et suiv.).

—443—

1379. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaire du Nonce. Toutes les difficultés suscitées par Lagonissa se sont apaisées. L'Infante a averti Monterey de ne plus faire d'instances pour obtenir le rappel de ce prélat, d'autant plus qu'en s'abstenant de toute démarche, on hâtera l'heure de son départ.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 175.

1380. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Il est impossible d'exécuter immédiatement les ordres du Roi relatifs au paiement de pensions et de faveurs à divers fonctionnaires au moyen du produit des prises de la flotte. Cette source de revenus a été affectée au service de la flotte elle-même et il faudrait pouvoir le faire encore pendant un certain temps.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 176.

1381. Bruxelles, 29 avril 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le duc de Neubourg ⁽¹⁾ est venu à Bruxelles. Il a présenté le texte d'un accommodement préparé entre lui et le marquis de Brandebourg au sujet des duchés de Clèves et de Juliers. Il a insisté pour que le Roi veuille se rallier à cette

proposition. Isabelle désire recevoir à cet égard des instructions précises. La transaction en question concerne aussi les Hollandais. Le duc s'est offert à aller négocier en personne à ce sujet avec les rebelles ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 177.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 111.

(1) Wolfgang-Guillaume, comte palatin.

(2) La lettre comprend en annexes une série de lettres originales de l'Électeur palatin, toutes écrites en italien adressées à l'Infante et le texte du contrat proposé (fol. 179 et suiv.). Le 3 mai, l'Infante remet de nouvelles pièces à Madrid, relatives aux négociations du duc de Neubourg avec l'Électeur de Brandebourg (fol. 205 et suiv. et Manuscrits divers, reg. 213, fol. 125). Les États Généraux consultés répondirent qu'ils attendaient les décisions du roi d'Espagne et de l'Infante. Dans sa réponse en date du 11 juin 1629 (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 201, fol. 14 et suiv. et Manuscrits divers, reg. 215, fol. 39 et 111), le Roi dit en substance qu'il remercie le duc de ses bonnes intentions, que pour ce qui concerne son accord avec le duc de Brandebourg sur les États de Clèves et de Juliers, il y a lieu d'attendre les décisions des Hollandais. Quant à demander à l'Empereur qu'on lui adjuge le Palatinat après la mort du duc de Bavière, le Roi n'en fera rien, ledit Palatinat ayant été occupé par l'archiduc Albert comme duc de Bourgogne, conformément aux lois et constitutions de l'Empire et le Roi désirant conserver ses bonnes relations avec la maison de Bavière.

—444—

1382. Madrid, 30 avril 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Nouvelles instances pour qu'une partie de la flotte des Pays-Bas vienne en Espagne. Plus indispensable encore est l'envoi des 3,000 Wallons demandés ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 198.

1383. Bruxelles, avril (?) 1629. — Isabelle à Spinola (?).

L'Infante envoie copie des lettres qu'elle adresse au Roi touchant la délivrance des prisonniers hollandais en Espagne, la trêve avec les Hollandais et les nécessités de l'armée. On a intercepté des lettres de l'agent du prince d'Orange à Venise, adressées au prince et à son agent en Angleterre et à un de ses frères. L'Infante joint les copies de ces lettres afin qu'il en soit rendu

compte au Roi.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 105 v°.

1384. Bruxelles, 3 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Nouvelles doléances sur le besoin d'argent. L'ennemi s'est dirigé avec toutes ses forces sur Bois-le-Duc, il a occupé certains postes autour de la ville et s'y est retranché. Le Gouverneur espagnol a fait demander du renfort et de l'argent. Il a ajouté qu'à défaut de secours immédiat la ville courrait un réel danger. L'Infante lui a fait donner satisfaction dans la mesure du possible. Elle a fait revenir du Palatinat tous les militaires qu'elle a pu. Que le Roi envoie une bonne provision extraordinaire. Il faut que la provision ordinaire soit fixée à 300,000 ducats par mois. Si cette condition n'est pas réalisée, le Roi n'a que de mauvaises nouvelles à attendre. Il paraît que l'ennemi dispose de 35 à 40,000 fantassins et de 5,000 cavaliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 203.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 122.

(1) Le 27 mai, Isabelle répond à nouveau que sans un envoi d'argent, il n'y a pas moyen de donner satisfaction au premier de ces deux ordres. Pour les Wallons, elle ajoute que ceux dont on dispose sont indispensables aux Pays-Bas, mais qu'on tâchera d'en recruter d'autres. (Ibid., fol. 264.)

—445—

1385. Madrid, 13 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi transmet à l'Infante une série de documents relatifs à un accord conclu entre Louis XIII et le duc de Savoie, par rapport aux affaires de Mantoue et de Montferrat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 214 et suiv.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 126 v°.

1386. Madrid, 14 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a reçu les correspondances envoyées par Isabelle et relatives aux affaires d'Angleterre ⁽¹⁾. Il a fait de son côté tout ce qu'il a pu. Il a envoyé à Rubens les pouvoirs nécessaires pour conclure un armistice et continuer les négociations de paix, dès que du côté anglais on enverra un négociateur autorisé. Isabelle doit continuer à travailler au bon succès de ces négociations ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 235.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 126.

1387. Madrid, 17 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi renouvelle ses ordres quant aux commandements à confier à Henri de Berghes et à Coloma, le premier opérera contre les Hollandais et le deuxième contre la France. Il espère que Bois-le-Duc sera secouru d'une façon efficace tant par l'Empereur et le duc de Bavière que par la Ligue catholique. Il a écrit à Aytona qu'il aille servir l'Infante en qualité d'ambassadeur extraordinaire et qu'il remette le soin des affaires d'Allemagne à Jacques Bruneau. Promesses d'assistance pécuniaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 237.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 140 v°.

(1) Il est question ici des lettres du 6 mars envoyées par le Grand Trésorier d'Angleterre et par F. Cotinton à Don Carlos Coloma et qui furent communiquées au Roi par l'Infante, le 27 mars. (Manuscrits divers, reg. 215, fol. 101.)

(2) Le 18 mai, Philippe écrit à nouveau à Isabelle par rapport aux affaires d'Angleterre, (Ibid., fol. 247.) Voir aussi la réponse d'Isabelle, datée du 27 mai (fol. 266).

—446—

1388. Bruxelles, 17 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante envoie au Roi Juan de Bénavidès pour faire des représentations au sujet des affaires des Pays-Bas ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 240.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 64 v°.

1389. Bruxelles, 17 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Rubens partira incessamment pour l'Angleterre et y commencera les négociations préparatoires à un armistice. Il a reçu ordre, comme le Roi l'a prescrit, de ne pas parler des Hollandais, tant que continuent les négociations du commis Kesseleer. Dans le cas où ces dernières échoueraient, Rubens devra tâcher d'obtenir de la Cour d'Angleterre qu'elle pousse les Hollandais à la conclusion d'une trêve ⁽²⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 18.

1390. Bruxelles, 17 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi s'est tellement rapproché de Bois-Ie-Duc, qu'il a paru nécessaire d'envoyer deux armées au secours de cette place. La nécessité d'une provision extraordinaire n'en devient que plus urgente.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 245.

(1) Au folio 241, on trouve les instructions de Bénavidès. Le prince d'Orange a assiégé Bois-le-Duc, le 1^{er} de ce mois, avec 40,000 hommes à pied et 5,000 cavaliers. Importance de la place. Si l'ennemi s'en empare, ce sera une grande perte pour la cause catholique. La garnison ne comprenait que 3,000 soldats; on l'a renforcée de 1,000 hommes. L'Infante s'efforce de réunir une armée pour se porter au secours de la place assiégée. C'est de Berghes qui la commandera. Coloma se tiendra sur la réserve pour s'opposer à ce que l'ennemi pourrait tenter contre Anvers, Hulst ou la Flandre. La situation financière est misérable, la soldatesque vit dans le dénuement, voilà des mois qu'elle n'est plus payée. Les mensualités des mois d'avril et de mai ont passé à l'achat de munitions. Il faudrait une aide extraordinaire. Le paiement régulier de l'armée de campagne nécessite des mensualités de 300,000 ducats. Le marquis d'Aytona a fait savoir que l'Empereur enverrait une armée en Alsace, pour intervenir en Italie. Depuis que les affaires se sont arrangées de ce côté, l'Infante a fait demander que ces troupes soient envoyées aux Pays-Bas. Bénavidès doit rendre compte aussi de la situation à Spinola et à Leganès.
(2) GACHARD, op. cit., p. 294.

—447—

1391. Madrid, 18 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le comte de Solre est chargé de lui dire certaines choses concernant le nouveau Conseil de Flandre.
Secretarias provinciales, reg. 2625.

1392. Madrid, 18 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi alloue 6,000 ducats au comte de Solre qui se rend en Allemagne pour congratuler l'Empereur au sujet des fiançailles du roi de Hongrie, son fils, avec la soeur du roi d'Espagne ⁽¹⁾.
Secretarias provinciales, reg. 2625.

1393. Madrid, 18 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a appris par le marquis de Mirabel que les Français et les Anglais étaient d'accord, et que, grâce à la bonne volonté du duc de Lorraine, il avait réussi à envoyer en Angleterre M. de Ville. Le Roi tient à ce que l'Infante soit au courant de

ces faits parce que M. de Ville passera probablement par Bruxelles ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 246.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 142.

1394. Bruxelles, 18 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Kesseleer est revenu de Roosendael. Les Hollandais acceptent que le préambule de la trêve soit rédigé d'après le formulaire indiqué par le Roi. Quant au reste, le traité à conclure ne doit pas comprendre de stipulations déterminées mais déclarer simplement qu'on s'en réfère aux clauses de la trêve de 1609. Ainsi, déclare l'Infante, l'article premier de la trêve passée qui reconnaît

(1) Il s'agit des fiançailles de Ferdinand III, roi de Hongrie, avec l'infante Maria. Le contrat de mariage avait été signé à Madrid, le 24 septembre 1626. (DUMONT, Recueil de traités, t. V. 2e partie.)

(2) La lettre du Roi écrite pour marquer son approbation à Mirabel, est jointe en copie à la présente.

—448—

l'indépendance des Provinces-Unies, loin d'être annulé comme on l'avait espéré sera renouvelé. Les Hollandais déclarent que la situation s'est améliorée depuis les tractations du mois de juillet dernier. Le Roi doit prendre en considération la situation créée par le siège de Bois-le-Duc et l'effet moral que produirait, sur la population, la perte de cette place. La stipulation insérée dans la trêve passée et reconnaissant la souveraineté hollandaise n'a pas causé au Roi de préjudice spécial puisque, la trêve finie, elle s'est trouvée annulée comme les autres et que pendant la durée de la trêve, on ne peut faire autrement que de traiter les Hollandais comme des neutres. A l'expiration de la trêve nouvelle les choses ne se passeraient pas autrement et les prétentions du Roi demeureraient entières. Une chose de si peu d'importance vaut-elle la peine de mettre en péril la conservation des provinces fidèles si épuisées! L'éventualité que celles-ci refuseraient tout subside et qu'à cause de l'éloignement de l'Espagne il en résulterait une ruine complète, demeure redoutable. Du moment qu'on se décide à céder sur la question religieuse, on peut en faire autant dans le domaine politique. Que le Roi prenne une décision rapide.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 251.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 63.

1395. Londres, 22 mai 1629. — Cotinton à ... (Coloma?)

L'annonce de la prochaine arrivée de Rubens a été très bien accueillie à Londres. Cotinton envoie un passeport pour lui et annonce qu'un navire sera à sa disposition à Calais. Cotinton désire savoir au plus vite si Rubens s'embarquera à Calais ou à Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 19.

1396, 24 mai 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Michel-Florent van Langren, mathématicien du Roi en Flandre, rappelle les services qu'il a rendus à la géographie et insiste sur ce qu'il a inventé certaines mesures (modos), de même que son père, Arnold-Florent van Langren, cosmographe royal en Belgique; suivant l'exemple de celui-ci il s'est appliqué à perfectionner les

cartes universelles en ce qui concerne la détermination des

—449—

longitudes marines et terrestres; mais le succès de ses recherches dépendra du bon vouloir des armateurs et des gens compétents. C'est pourquoi il demande l'intervention du Roi et l'octroi de lettres patentes obligeant les habitants des différents Etats de la monarchie à adopter son système de déterminer les longitudes.

Le Conseil d'État belge et le Conseil suprême de Flandre émettent un avis favorable et le Roi s'y rallie ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1397. Madrid, 24 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi confère une place de conseiller au Conseil suprême de Flandre au comte de Noyelles et une autre au comte de La Motterie ou, à défaut de celui-ci, au comte de Walin ⁽²⁾.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1398. Madrid, 25 mai 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Il y a peu d'espoir d'arriver à une paix rapide en Allemagne. Philippe approuve la décision prise par Isabelle de communiquer à l'Empereur une lettre qu'elle a reçue du roi de Danemark.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 253.

(1) Les premières requêtes de M. F. van Langeren ont été publiées par H. BOSMANS, S. J. La carte lunaire de van Langeren conservée aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. (Revue des questionsscientifiques, juillet 1903.) Voir au sujet de van Langeren divers articles dans la Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, 1903 et 1904 (aut. G. DESMAREZ, TIBERGHIE, etc.).

(2) Quant à la deuxième place de secrétaire, qui était devenue vacante par la nomination de Jacques Bruneau à la présidence de la Chambre des Comptes de Lille, elle fut donnée à Gabriel de Roye, commis des Finances, et pendant l'absence de celui-ci, à Jean Hervart, qui toucha la moitié des gages ordinaires. Hervart prêta serment entre les mains de l'évêque de Ségovie, président de Flandre, le 22 février 1628. Deux mois plus tard, il était envoyé en Allemagne et en Belgique pour porter des colliers de la Toison d'Or. Il revint à Madrid dans le courant du mois de juillet. Le marquis de Leganès, président du nouveau Conseil, ordonna que Brito et Hervart rédigeassent les dépêches. La plupart, cependant, sont contresignées par Brito. (Secrétaireries provinciales, reg. 2625, fol. 2 et 3 du supplément [note] et lettre précitée de l'évêque de Ségovie au Roi, du 29 décembre 1627.)

—450—

1399. Madrid, 26 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le Roi a décidé d'accorder un subside de 2,000 ducats à Guillaume Oldenbarnevelt qui réside aux Pays-Bas, a des attaches avec le parti des Arminiens et dont le concours peut être précieux dans les affaires hollandaises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 261.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 171.

1400. Bruxelles, 27 mai 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi se fortifie de plus en plus devant Bois-le-Duc. Faute d'argent on n'a pu secourir la place d'une façon efficace. Kesseleer est parti pour Roosendael.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 270.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 131.

1401. Bruxelles, 3 juin 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante fait savoir au Roi que le marquis de Ville ⁽¹⁾ et Rubens sont partis pour Londres. Il semble qu'on y soit tout disposé à conclure la paix avec l'Espagne. Cela résulte des lettres que Cotinton et le grand trésorier Weston ont adressées à Coloma. Dans le cas où ces dispositions amèneraient la conclusion d'un armistice, on donnera à celui-ci la durée la plus longue possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 20.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 144.

14023 juin 1629. — Coloma au grand trésorier Weston.

Accusé de réception de lettres antérieures. Satisfaction de l'état des négociations qui doivent aboutir à un résultat intéressant le bien de la chrétienté et de leurs souverains réciproques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 24 (copie).

(1) Agent du duc de Lorraine.

—451—

14033 juin 1629. — Coloma à Cotinton.

Accusé de réception du sauf-conduit de Rubens. Celui-ci se trouve à Dunkerque prêt à s'embarquer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 24 v°.

1404. Madrid, 3 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Juan de Benavidès est arrivé à Madrid, le 1^{er} juin. Les nouvelles qu'il a apportées au sujet des négociations avec les Hollandais ont causé un grand déplaisir. Elles ont fait l'objet d'une délibération au Conseil d'État à laquelle le Roi a assisté en personne ⁽¹⁾. Philippe espère que si l'ennemi se rend compte des efforts qu'on fait pour secourir Bois-le-Duc, il confirmera ses premières propositions et on pourra conclure la trêve sans tarder. Isabelle doit appeler Henri de Berghes et lui parler des tractations qui ont eu lieu entre lui et Rubens, relativement à un projet d'arriver à la conclusion de la trêve, en donnant Bréda au prince d'Orange. Elle doit déclarer à de Berghes que s'il peut obtenir une trêve dans la forme désirée, c'est-à-dire impliquant une amélioration de la trêve dernière sur les trois points de la souveraineté, de la religion et de l'Escaut, le Roi le fera Grand d'Espagne, lui donnera un État en Italie et le nommera conseiller d'État. En tout cas, il sera récompensé d'après les résultats qu'il obtiendra. Tout cela s'entend d'une trêve qui conserverait au Roi Bois-le-Duc, car à la perte de cette ville il ne consentira jamais ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 21.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 44.

1405. Bruxelles, 3 juin 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Kesseleer est retourné à Roosendael. Le délégué hollandais lui a remis un texte de trêve que ses commettants étaient disposés à conclure. Il a ajouté que c'était leur dernier mot. La substance de ce projet — déclare l'Infante — est conforme à ce qu'elle attendait et à ce qu'elle a écrit au Roi, le 8 mai précédent. Elle attend des ordres tout en faisant observer, que sans un accommo-

(1) La consulte du Conseil d'État espagnol, en date du 2 juin, est conservée Estado 2043.

(2) Voir plus loin (n° 1450) la réponse d'Isabelle.

—452—

dément avec les Hollandais, il ne faut pas espérer une amélioration de la situation en Italie.

Le premier point du projet, relatif au fait de traiter les rebelles comme États libres, paraît de peu d'importance. Il ne diminue en rien les droits du Roi. Par contre, si on ne reconnaît pas cette liberté, les Hollandais n'auront aucune autorité pour traiter pendant la trêve avec qui ce soit, puisqu'il leur faudrait l'autorisation de leur souverain. C'est l'interprétation qui a été donnée à la stipulation similaire de la trêve de 1609. Il faut noter, en outre, que cette fois les Hollandais sont disposés à traiter sans aucune intervention de la France ou de l'Angleterre.

La guerre hollandaise, si on la continue, va devenir encore plus difficile. Un accommodement entre le roi de France et les Huguenots, renforcerait immédiatement l'ennemi, par l'assistance directe ou indirecte qu'il recevrait de la Cour de Paris. Il faudrait alors augmenter considérablement le montant des provisions et en assurer le paiement régulier. Le pays ici est épuisé, il n'y a plus rien à en tirer. Le peuple et les grandes villes ⁽¹⁾ dont l'influence est prépondérante aux Pays-Bas n'ont pas les mêmes opinions que le clergé et la noblesse. Les premiers ne pensent qu'à leurs profits et à leur sécurité ⁽²⁾. Si les troupes n'étaient pas payées régulièrement, il y aurait tout lieu de craindre une révolte générale que les Français, les Anglais et les Allemands favoriseraient.

Une trêve conclue dans les circonstances présentes mettrait fin au siège d'une ville, dont la perte entraînerait celle d'un évêché, de 40 monastères, 140 villages et 200,000 âmes. Elle interromperait le trafic hollandais dans les Indes occidentales. Seul l'état de paix est capable de troubler la nation hollandaise, qui ne se maintient que par la guerre qu'elle fait contre le roi d'Espagne.

La question religieuse est passée sous silence. Le monde appréciera les véritables intentions du Roi ⁽³⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 1.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 146 v°.

(1) *El pueblo y las villas grandes.*

(2) *Utilidad y conservacion.*

(3) *Le texte du projet de traité se trouve en annexe. Il est très court. En voici la substance: La trêve durera trente-quatre ou quarante ans, comme les Espagnols le veulent. Cessation de tous actes d'hostilité. Les conditions sont les mêmes que celles de la trêve de 1609. L'ouverture de l'Escaut, demandée par le roi d'Espagne sera*

soumise à l'examen d'une commission particulière qui se réunira dans les six mois. Quelles que soient l'issue des travaux de cette commission et la décision à prendre sur la question de l'ouverture de l'Escaut, la trêve conclue demeurera inviolable, (ibid., fol. 5.)

—453—

1406. Bruxelles, 3 juin 1629. — Isabelle à Philippe IV.

On a fait les protêts requis pour obtenir des banquiers d'Anvers le paiement de 78,000 ducats faisant partie des provisions du mois de mai, qu'ils avaient refusé de payer une première fois. Pour ce qui est des mensualités suivantes, on craint qu'il y aura encore chaque fois du déficit. L'Infante insiste sur ce que cette situation a de fâcheux et prie le Roi d'aviser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 5.

1407. Bruxelles, 3 juin 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi a établi des fortifications et des tranchées devant Bois-le-Duc et cherche à bloquer la place. L'armée n'a pu la secourir, parce qu'on manquait d'argent pour les paies, l'achat de vivres, de munitions, etc. Maintenant on a pu réunir ce qu'il fallait et Henri de Berghes, qui dirige les opérations en l'absence de Spinola, est tout animé du désir de faire un acte d'éclat.

Isabelle se félicite de ce que le Roi ait fait des instances auprès de l'Empereur et du duc de Bavière, pour obtenir que leurs troupes se portent au secours de Bois-le-Duc. Elle aussi a écrit à ce sujet au marquis d'Aytona.

De l'avis de Henri de Berghes, du baron de Grobbendonck et des autres officiers, il faudrait deux armées pour secourir efficacement Bois-le-Duc. L'une d'elles pourrait être constituée par les effectifs que l'Empereur et les chefs de la Ligue voudraient bien envoyer. Il faudrait, dans ce cas, que Philippe envoie une provision spéciale pour le service de cette armée.

L'Infante a appris la décision royale d'envoyer Aytona à Bruxelles, comme ambassadeur extraordinaire. Elle le traitera comme il convient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 6.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 142 v°.

1408. Bruxelles, 5 juin 1629. — Isabelle à Philippe IV.

M. de Ville est revenu d'Angleterre après avoir eu avec Charles I^{er} une longue entrevue et avoir discuté avec lui les affaires de son maître le duc de Lorraine et celles relatives à la paix à conclure avec l'Espagne. Charles I^{er} a déclaré qu'après avoir fait la paix avec la France, il était tout disposé à s'accommoder avec Philippe IV; que si on lui donnait satisfaction quant au

—454—

Palatinat, il concluerait une alliance offensive et défensive avec l'Espagne, et tâcherait d'étendre la paix aux Hollandais et aux Danois. Il a ajouté qu'il avait désigné François Cotinton comme ambassadeur pour la conclusion de la paix.

Rubens est parti pour l'Angleterre; il s'est embarqué sur le vaisseau qui a amené à Dunkerque M. de Ville. L'Infante lui a prescrit de déclarer à Charles I^{er}

qu'elle avait été charmée d'apprendre ses bonnes dispositions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 9.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 144 v°.

1409. Madrid, 6 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Juan de Benavides a apporté à la Cour la lettre de l'Infante, du 18 mai, et le Roi a pris connaissance ainsi de la dernière décision communiquée à Kesseleer. Après avoir mûrement examiné la question, Philippe fait dépêcher en diligence le courrier qui apportera sa réponse. Les Hollandais ayant réclamé le renouvellement intégral de la trêve de 1609, Philippe cède à regret sur ce point, mais aux conditions suivantes : L'Infante fera examiner toute la question par La Cueva, de Berghes, Coloma, le veedor général, La Molterie, Balançon, Ballon, Juan Brabo et par d'autres encore qu'elle désignera à cet effet. Après avoir entendu l'opinion de chacun, elle décidera elle-même en dernier ressort. Sur la question de la souveraineté hollandaise, on ne peut s'écarter en rien des décisions qui ont été communiquées antérieurement à l'Infante. Sur les deux autres points, à savoir la religion et l'Escaut, il faut tâcher d'obtenir le plus qu'il est possible.

Rubens a écrit que de Berghes s'était déclaré disposé à négocier une trêve favorable. A ce sujet, le Roi consent à rendre aux Hollandais Bréda démantelée ou même non démantelée à condition de garder Bois-le-Duc. En tout cas, il faut faire un grand effort pour secourir Bois-le-Duc. Si la ville se trouvait déjà secourue au moment où arrivera le courrier, ou fût sur le point de l'être, l'Infante ne devrait en aucun cas faire de concession ultérieure.

Au sujet du commerce des Indes. En tout état de cause, l'ennemi doit évacuer tout poste qu'il aurait occupé aux Indes occidentales, et, pour bien faire, devrait restituer toutes les captures qu'il y aurait faites cette année. Pour l'avenir, il faut que les Hollandais renoncent à tout trafic aux Indes occidentales, et dissolvent la compagnie qu'ils ont établie à cet effet. Quant aux Indes orientales (celles du Portugal), ils ne pourront commettre aucun acte d'hostilité

—455—

pendant la durée de la trêve. Toutes ces conditions ne doivent être réclamées que si on peut secourir Bois-le-Duc. Dans le cas opposé on échangera Bois-le-Duc contre Bréda, ou, si l'ennemi ne veut pas s'arranger ainsi, l'Infante prendra la décision la plus opportune. En tout cas, c'est pour sauver Bois-le-Duc, où il y a tant de catholiques et de si fidèles vassaux, que le Roi s'est décidé à accepter une trêve si déshonorante. En toutes autres circonstances il se mettrait lui-même en campagne pour sauver cette ville.

Philippe s'est efforcé encore une fois d'obtenir de l'Empereur du secours pour Bois-le-Duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 26.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 36.

1410. Madrid, 6 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

On a fait rapport au Roi sur le montant des pensions qui se paient aux Pays-Bas à charge des finances. Il atteint annuellement 122,157 florins, sans compter

10,500 florins pour les *gastos secretos*. C'est un maximum qui ne peut être dépassé. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 10.

1411. Madrid, 6 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'Infante doit faire en sorte que les États des provinces paient les troupes affectées au service de garnison, et d'une façon générale prennent à leur charge le plus qu'ils peuvent ⁽¹⁾. On doit affecter aussi au service de l'armée du Palatinat les revenus qu'on touche dans ce pays ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 12.

1412. Madrid, 6 juin 1629. — Spinola (?) à Isabelle.

Supplie l'Infante de lui faire savoir, en Espagne ou en Italie, si l'on a secouru Bois-le-Duc. En dehors des avis de Carlos Coloma et de Henri de

(1) Le 10 juillet, Isabelle fait savoir que c'est une affaire difficile à engager parce que les Pays-Bas sont très épuisés, (Ibid., fol. 61.)

(2) A ce sujet l'Infante ajoute que les revenus du Palatinat sont très peu conséquents, (Ibid.)

—456—

Berghes, il y aurait encore lieu de consulter les maîtres de camp Gaspar Valdès, Ballon, le comte de la Mollerie et Thomas de Wingarde.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 42.

1413. Dunkerque, 8 juin 1629. — Hurtuño de Urizar à Philippe IV.

La prohibition du commerce avec la Hollande décrétée en Espagne, donne lieu à des réclamations de la part des habitants des Pays-Bas, pour qui le trafic avec la Péninsule est une précieuse ressource. Le Roi a donné récemment des ordres à ce sujet à l'amirauté de Madrid. Malgré cela les négociants belges continuent à se plaindre de ce que leurs navires soient saisis, nonobstant les certificats qu'on leur délivre à Dunkerque. Entretemps, les Hollandais continuent leur trafic par la voie de Bayonne et du Portugal.

L'Infante vient de permettre à nouveau le trafic des Pays-Bas avec les rebelles. En agissant ainsi, elle a fait droit au désir des Belges qui ne considèrent que leur intérêt personnel, sans se soucier de l'issue de la guerre. Il serait bien préférable de faire droit à leurs griefs fondés, par rapport à leur trafic en Espagne, plutôt que de condescendre à des concessions funestes pour la cause royale.

On a fait opposition à la nomination d'Urizar, en qualité de vedor général du commerce, chargé de tenir un registre des navires belges et de les mettre de la sorte à l'abri de toute saisie en Espagne. On lui reproche sa naissance espagnole. De fait ses deux prédécesseurs, Jean de Gauna et Antonio de Jauregui, étaient eux aussi Espagnols. Il est d'ailleurs évident que la nomination d'un sujet belge aurait pour conséquence de couvrir une infinité de fraudes, eu égard aux relations qu'on tient dans ce pays avec les rebelles. Urizar déclare qu'il n'a pas demandé ce poste et qu'il est prêt à le remettre. Il faudrait en ce cas le remplacer par un autre Espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 95.

1414. Madrid, 11 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'Empereur a fait transmettre à Madrid une requête du grand maître de l'Ordre teutonique tendant à ce que le Roi prescrive aux États de Brabant d'exempter de toute contribution les biens de l'Ordre. Il prétend faire état de

—457—

privilèges qui lui ont été concédés par les Empereurs et les ducs de Bourgogne. Isabelle examinera la chose et fera concéder au grand maître ce qui lui revient en droit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 18.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 38.

1415 ,19 juin 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Au sujet de la trêve.

Estado, 2043.

1416. Madrid, 20 juin 1629. — Un ministre de Philippe IV (Spinola?) à l'Infante.

Réponse à la lettre du 18 mai. Tout le Conseil d'État, à l'exception d'un seul membre, est d'avis qu'il faut faire la trêve. Il serait très pénible de devoir céder Bréda, dont la prise a coûté tant de peines, et il ne faut le faire que si on ne peut sauver Bois-le-Duc.

On attend avec impatience la nouvelle de la signature de la trêve.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 40.

1417. Madrid, 22 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi désire recevoir un rapport sur les faveurs accordées à Dorothée de Croy, veuve du duc d'Aerschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 24.

1418. Madrid, 23 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'Infante peut, si elle le juge opportun, conclure la trêve proposée par les Hollandais. Il faut que ce soit pour quarante ans. Le Roi veillera à ce que les provisions nécessaires soient envoyées même si on met fin à la guerre hollandaise. Dans ce cas, une bonne partie de l'armée devra être dirigée vers la frontière française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 27.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 35 v°.

—458—

1419. Londres, 25 juin 1629. — Rubens à Olivarès.

Rubens a eu une entrevue particulière avec le roi d'Angleterre à Greenwich. Le Roi lui a demandé des engagements plus précis de la part de Philippe IV, insistant sur la restitution préalable du Palatinat. Il reconnaissait cependant que Philippe ne pouvait pas décider, à lui seul, de cette restitution, mais ajoutait qu'il était néanmoins maître absolu des places qui étaient en son pouvoir au Palatinat et qu'il pouvait les rendre. Rubens répondit qu'il n'avait pas qualité pour prendre un tel engagement et qu'à son avis la question devait être traitée par tous les intéressés.

En ce qui concernait la France, le Roi donna sa parole qu'il ne ferait avec elle aucune alliance défensive ni offensive pendant toute la durée de la paix avec l'Espagne. Connaissant l'humeur changeante des Anglais, Rubens était retourné chez le Roi pour avoir confirmation des engagements précédents, ajoutant qu'à son avis, Philippe IV ne s'aliénerait pas l'amitié de l'Empereur et du duc de Bavière pour avoir la paix avec l'Angleterre. Le Roi répéta ce qu'il lui avait dit et ajouta qu'il comprenait l'altitude de Philippe.

Là-dessus Rubens avait voulu quitter l'Angleterre pour rendre compte des nouvelles à l'Infante, mais Cotinton et Weston l'en avaient dissuadé sous prétexte que sa présence était indispensable à Londres, s'il ne voulait pas compromettre les résultats acquis.

Estado, 2043, fol. 177.

1420. Madrid, 28 juin 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Il faut refuser à Emmanuel de Portugal la permission de se rendre en Espagne. Par contre, on peut accorder une subvention à Christophe de Portugal, si celui-ci veut faire sa soumission ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 34-42.

(1) Le 17 juillet, Isabelle promet de se conformer à ces ordres, (ibid., fol. 87.) Le 6 août suivant, Philippe entretient à nouveau Isabelle des affaires d'Emmanuel de Portugal, (ibid., fol. 137.) Il en est encore ainsi dans une lettre du 8 septembre (fol. 188).

— 459 —

1421. Londres, 30 juin 1629. — Rubens à Olivarès.

L'ambassadeur de France est arrivé à Londres et fait des efforts désespérés pour empêcher la conclusion d'un traité entre l'Angleterre et l'Espagne. Il propose à la première d'entreprendre, avec la France, une expédition pour conquérir le Palatinat à main armée. Cotinton a affirmé à Rubens qu'il a vu une lettre de Richelieu au Grand Trésorier conçue dans ce sens. Il y a à la Cour plusieurs partis, l'un désirant la paix avec l'Espagne et la guerre contre la France, l'autre voulant la paix avec tout le monde (c'était l'avis du Grand Trésorier), enfin, le comte de Hollande poussait à la guerre contre l'Espagne et à une alliance avec la France. L'Infante avait envoyé à Rubens un courrier spécial pour tâcher d'empêcher cette dernière éventualité. Rubens s'en est entretenu longuement avec le Roi. Il est arrivé à Londres un gentilhomme de Turin, envoyé du prince de Piémont, et se disant autorisé à traiter avec Spinola dans le but d'arriver à la conclusion de la paix en Italie en même temps qu'à celle de l'Angleterre avec l'Espagne.

Charles I^{er} se plaignait de ce que l'Espagne ne lui faisait aucune concession, et, sans avoir aucune confiance dans les Français, il craignait que cette attitude ne poussât l'Angleterre à un traité avec la France.

Estado, 2043, fol. 176.

1422. Londres, 30 juin 1629. — Rubens à Olivarès.

Cotinton a dit à Rubens que les propositions que Charles I^{er} lui avait faites étaient venues aux oreilles de certains ministres qui les avaient jugées fort imprudentes. Ils étaient d'avis que Philippe IV, d'accord avec l'Empereur et le duc de

Bavière, pourrait traîner les négociations en longueur. Rubens avait répondu qu'étant donnée l'importance de l'affaire, il fallait évidemment laisser à son maître le temps de se concerter avec ses amis et qu'il n'était pas équitable de lui imputer des retards dont il n'était pas responsable.

Estado, 2043, fol. 175.

1423. Madrid, juin 1629. — Spinola (?) à Isabelle.

Rappelle sa lettre du 6 juin. Le Roi a ordonné à Gonzalès de Cordoba que, dans le cas où le roi de France retirerait ses troupes d'Italie, il devait envoyer

—460—

à l'Infante toutes les troupes disponibles qui lui arriveraient à la fin d'août. Il y aura lieu d'envisager la réduction de Bois-le-Duc par la famine et le temps qui resterait ainsi pour la secourir. Il faut assiéger Emmerich et Rhees, et peut-être même, avec le secours éventuel des troupes de Wallenstein, Grave.

Pour ce qui concerne les travaux techniques des sièges on peut avoir recours à Abraham Melin. Il faut augmenter les provisions de poudre, peut-être aussi les boulets de canon, les bombes et les grenades, suivant les avis de Wingarde.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 42.

1424. Londres, 2 juillet 1629. — Rubens à Olivarès.

Les négociations touchant le traité entre l'Espagne et l'Angleterre continuent à prendre une bonne tournure. Rubens demande à retourner à Bruxelles pour faire à l'Infante une relation orale, qu'il regrette de ne pouvoir faire au comte-duc vu la distance et la nécessité dans laquelle il se trouvera peut-être, de devoir retourner précipitamment à Londres.

Sur les instances de Rubens, le Roi a décidé d'envoyer un ambassadeur en Espagne et Cotinton a été désigné malgré lui. Il devra partir le 1^{er} août. Carlton, secrétaire du Roi, a aussi dit à Rubens que son maître n'approuvait pas la proposition du duc de Savoie de tenir une conférence à Turin. Quant à l'intermédiaire à désigner éventuellement, il préférerait l'Infante à tout autre et Bruxelles à Turin, à cause du voisinage.

Estado, 2043, fol. 174.

1425. Madrid, 5 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Ordres à l'Infante de payer une somme de 2,000 ducats à prendre sur le produit des prises de la flotte à Diego de Ribas, official de la secrétairerie d'État et d'effectuer en tout premier lieu les paiements dus aux officiaux de la secrétairerie d'État et affectés également sur le produit des prises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 44-48.

(1) *Le 28 juillet, Isabelle promet de se conformer à ces ordres (fol. 128).*

1426. Madrid, 6 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi accorde à J.-A. Brito, son secrétaire d'État, étudiant à Louvain, une pension ecclésiastique de 200 écus par an.
Secretarias provinciales, reg. 2625.

1427 9 juillet 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Annonce l'envoi d'un rapport sur la question de la trêve, rapport qui est joint à la lettre.
Estado, 2043.

1428. Madrid, 10 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a renouvelé ses instances auprès de l'Empereur pour qu'il envoie son armée au secours de Bois-le-Duc. Il assure à nouveau l'Infante que les provisions seront envoyées en suffisance.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 50.

1429. Bruxelles, 10 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

La décision royale relative à la conclusion de la trêve avec les Hollandais a été portée à la connaissance de La Cueva, de Coloma et de Henri de Berghes. Ce dernier a conseillé de ne pas en parler aux maîtres de camp, qui sans doute préconiseraient la continuation de la guerre. Au reste, il y a peu d'espoir de pouvoir améliorer les conditions. Kesseleer a été de nouveau à Roosendaël et a traité avec le député hollandais la question du trafic avec les Indes. Isabelle communique au Roi la réponse faite à ce sujet du côté hollandais. Les États Généraux et le prince d'Orange examineront encore une fois la question et alors Isabelle prendra une décision définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 52 (r). — Estado, 2043.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 48 v°.

(1) La pièce jointe (fol. 54), donne la réponse hollandaise au sujet de la question du commerce colonial. Il est dit que cette question est résolue par les articles 4 et 5 de la trêve de 1609. Pour ce qui concerne les Indes Orientales, les Hollandais ne veulent en rien s'écarter des stipulations de la trêve de 1601). Pour les Indes Occidentales, ils se déclarent prêts à quelques légères concessions.

1430. Bruxelles, 10 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Au sujet de l'amélioration de la trêve. L'Infante a mandé le comte Henri de Berghes qui déclara qu'il n'était pas aussi avancé que Rubens l'avait laissé entendre, au sujet de la restitution de Bréda au prince d'Orange. Celui-ci avait déclaré qu'il ne pouvait pas aller au delà de ce que les États Généraux avaient signifié par la voie du commis Kesseleer. Il n'y a donc pas moyen d'améliorer la trêve de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 28.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 48.

1431. Bruxelles, 10 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'armée royale est partie en bon ordre au secours de Bois-le-Duc. Si elle ne peut atteindre son but directement, elle tâchera de passer la Veluwe et de faire une diversion en pays ennemi.

Le même jour, l'Infante annonce encore que l'Empereur a envoyé des troupes au secours de la ville. Mais on manque d'argent pour les payer. Le Roi devrait envoyer au moins 300,000 ducats ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 56-65.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 48.

1432. Bruxelles, 10 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le comte de Solre a remis à l'Infante la lettre du Roi, qui le chargeait de se rendre à Vienne à l'occasion du mariage de l'infante Marie avec le roi de Hongrie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 60.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 47.

1433. Madrid, 10 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Carlos Coloma s'est plaint à Madrid de n'avoir pas été chargé du commandement de l'armée destinée à secourir Bois-le-Duc et a demandé son rappel en

(1) Répondant à cette lettre le 26 juillet, Philippe promet d'assurer le service régulier des provisions ordinaires et de tâcher d'envoyer une provision extraordinaire, (ibid., fol. 117.)

—463—

Espagne. Il s'est offert aussi de négocier la paix en Angleterre. Le Roi a accepté cette dernière offre et il charge Isabelle d'avertir en secret l'intéressé. En attendant, il doit continuer à exercer son commandement à la frontière française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 68.

Manuscrits divers, reg. 213, fol. 178.

1434. Bruxelles, 10 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante rappelle qu'elle lui a notifié déjà le départ de Rubens pour l'Angleterre. Rubens vient de faire savoir qu'à la Cour de Londres, on est bien disposé à faire la paix et à entretenir des relations cordiales avec l'Espagne. Pourtant on y est d'avis qu'il faut conclure directement un traité de paix et qu'à cet effet il faut restituer le Palatinat. Isabelle attend de nouveaux ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 29.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 46 v°.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, Rubens diplomatico espanol, Madrid, Carlos Bailly-Baillieiro, 1874, in-12, p. 152.

1435. Madrid, 14 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Spinola est chargé du gouvernement général du Milanais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 70.

1436. Madrid, 16 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le duc d'Orléans est en brouille avec Louis XIII et Richelieu. Il a cherché à savoir de la Reine et du marquis de Mirabel si on le recevrait aux Pays-Bas. Le Roi communique à l'Infante la réponse qu'il a chargé Mirabel de lui faire. Il en résulte que le duc sera bien accueilli, mais qu'il doit fixer sa résidence loin de la frontière dans une ville comme Nivelles, Alost ou Termonde ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 72.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 138.

(1) Voir la lettre du Roi à Mirabel, datée du même jour (fol. 76 et Manuscrits divers, reg. 215,

fol. 159). Voir aussi à ce sujet une lettre de Mirabel à l'Infante. (Manuscrits divers, reg. 215, fol. 137.)

—464—

1437. Bruxelles, 17 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante a fait examiner par le Conseil de Brabant la question des prétentions de l'Ordre teutonique. Elle communique au Roi la consulte rendue par le Conseil à la date du 8 juillet 1629 ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 79.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 60 v°.

1438. Bruxelles, 17 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante transmet au Roi le texte d'une convention conclue entre Kesseleer et un député hollandais, par rapport à l'échange des prisonniers fait de part et d'autre. Elle recommande la stricte observation de ces stipulations ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 88.

1439. Madrid, 22 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Hurtuño de Urizar s'est plaint de ce que les mesures prises pour empêcher le commerce des Hollandais avec l'Espagne ne soient pas appliquées. Le principal obstacle réside dans le fait que l'on prétend aux Pays-Bas que le fonctionnaire chargé de ces mesures devrait être Belge. Isabelle doit faire examiner le fondement de cette prétention.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 93.

(1) Le Conseil constate que l'ordre teutonique a obtenu, le 27 janvier 1607, un décret exemptant ses propriétés du paiement des impôts. Les États de Brabant ont protesté, déclarant que les autres ordres militaires ne jouissaient pas de cette franchise. Un procès a été plaidé à ce sujet au Conseil de

Brabant, qui a décidé, le 31 décembre 1626, que les suppôts de l'ordre teutonique devraient, malgré

ce décret, payer les impôts en question. Ils ont encore la faculté de poursuivre en justice la revision

de ce procès. Le gouvernement n'a pas à intervenir, (ibid., fol. 80.) Le 13 septembre, Philippe déclare

qu'il se rallie à l'opinion du Conseil et a fait répondre à Vienne, que le Grand Maître de l'ordre n'a

qu'à poursuivre ses prétentions en justice (fol. 200). La question avait fait l'objet d'une consulte du

Conseil d'État espagnol, datée du 23 août. Ce Conseil avait estimé, lui aussi, que c'était une affaire de justice et qu'il fallait s'en rapporter à l'avis du Conseil de Brabant. (Estado, 2043.)
(2) Le texte de la convention, datée du 16 juin 1629, se trouve au folio 89. Le délégué hollandais est Gérard van Berkel, ancien bourgmestre de Rotterdam. L'échange doit être général. On cite nominativement un certain nombre d'ecclésiastiques espagnols. Le 13 septembre, le Roi fait savoir qu'il a fait donner les ordres requis pour l'exécution de la convention (fol. 198). Le 14 novembre, Isabelle annonce qu'elle a notifié cette décision aux Hollandais (fol. 251).

—465—

1440. Madrid, 22 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'Infante doit aviser aux moyens de rentrer en possession des papiers que les Hollandais ont saisis en Amérique l'année dernière sur la flotte espagnole ⁽¹⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 98.

1441, 24 juillet 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Sur la question de la trêve. Tous les conseillers sont d'avis de la conclure. Spinola trouve même qu'on ne doit pas perdre une heure.
Estado, 2043.

1442. Madrid, 24 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi déclare avoir à se plaindre de l'attitude prise par Louis XIII dans les affaires de Hollande et d'Italie. Par mesure de représailles, il s'est décidé à entrer en rapports avec le duc de Bouillon dont les tendances révolutionnaires sont connues. Philippe envoie vers lui Charles Baudequin qui ira, au préalable, à Bruxelles, mettre l'Infante au courant de la mission qui lui a été confiée et écouter ses instructions ⁽²⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 108.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 25.

1443. Madrid, 26 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Il faut secourir Bois-le-Duc, directement ou par une diversion. L'Empereur et Wallenstein enverront des troupes à cet effet. Aytona est prévenu pour le cas où il en faudrait davantage. Les provisions ordinaires et extraordinaires seront envoyées immédiatement aux Pays-Bas ⁽³⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 117.

(1) Le 13 août, Isabelle fait savoir que Kesseleer s'occupera de cette affaire (fol. 145).
(2) En annexes se trouvent l'instruction du dit Baudequin et d'autres pièces relatives à la même affaire. L'Infante répond au Roi, à ce sujet, que la mission de Baudequin auprès du duc de Bouillon n'a guère beaucoup de chance de succès, le duc étant en Hollande et Baudequin

n'ayant ni argent ni

lettre de change. (Manuscrits divers, reg. 215, fol. 32.)

(3) Le même courrier emportait pour l'Infante une lettre d'un de ses correspondants à Madrid

(Spinola?) où celui-ci insiste sur l'absolue nécessité de la conclusion de la trêve, (Ibid., fol. 52 v°.)

—466—

1444. Madrid, 26 juillet 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi désire qu'on presse la conclusion d'une trêve avec les Hollandais, car si ces derniers s'imaginent qu'ils pourront prendre Bois-le-Duc, ils ne voudront pas traiter avant que cette ville ne soit tombée entre leurs mains. L'infante a plein pouvoir de conclure la trêve dans la forme qu'elle juge convenable. On peut se montrer conciliant aussi sur la question des Indes. Il suffit que les Hollandais promettent de vive voix d'en revenir, là aussi, à la situation telle qu'elle était en 1609. Le Roi espère que la trêve sera conclue au plus vite. Il envoie à l'Infante de nouveaux pouvoirs dans lesquels il ne s'attribue plus le titre de comte de Hollande, recommandant cependant de n'en faire usage qu'en cas d'extrême besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 119.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 51.

1445. Bruxelles, 28 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

La tentative de secourir Bois-le-Duc a échoué. On s'est donc décidé à faire une diversion dans la Veluwe. Isabelle transmet au Roi sur cette opération un rapport que le secrétaire Pedro de San Juan a reçu de Francisco Lozano ⁽¹⁾. La situation financière est à nouveau très mauvaise. On ne dispose en ce moment d'aucune ressource et les banquiers anversois n'ont pas reçu les ordres requis pour effectuer le paiement des lettres échéant à la fin de ce mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 122.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 136.

1446. Bruxelles, 28 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Envoi d'un rapport de Rubens sur les affaires d'Angleterre ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 124.

(1) Le même jour, Isabelle envoie encore un rapport de de Berghes sur les opérations dans la

Veluwe (fol. 129).

(2) Le texte du rapport manque.

—467—

1447. Bruxelles, 30 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Une nouvelle rencontre de Kesseleer avec les Hollandais est fixée au 6 août. L'armée royale a passé l'Yssel et bousculé une troupe ennemie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 130.

1448. Bruxelles, 30 juillet 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaire du duc d'Orléans. Il faut l'empêcher de séjourner aux Pays-Bas. Une fois installé ici, le prince devrait être l'objet d'une surveillance étroite et on perdrait par là très vite sa sympathie. Il y aurait fort à craindre qu'il ne cherche à entrer en relations avec les États. Mieux vaut l'engager à se fixer ailleurs ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 131.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 135.

1449. Madrid, 6 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Au sujet des négociations de Rubens en Angleterre. Le Roi a appris que Charles I^{er} a désigné Cotinton pour aller à Madrid. Lorsque la chose sera certaine, Isabelle doit faire connaître la décision royale de députer Coloma à Londres. Le Roi a prescrit au marquis d'Aytona d'entretenir l'Empereur et le duc de Bavière sur la restitution du Palatinat. Il transmet à Isabelle la copie de la lettre envoyée à cet effet au marquis d'Aytona. Dans l'intervalle, Rubens doit continuer les négociations commencées ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 208, fol. 50.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 165 v^o.

(1) Le 25 septembre, Philippe se rallie à cet avis (fol. 203). Il communique ce même jour à Isabelle

le texte d'une lettre qu'il a écrite au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris, sur l'attitude à

prendre vis-à-vis du duc (fol. 205).

(2) La lettre du Roi à Aytona se trouve en annexe (fol. 31 et Manuscrits divers, reg. 215, fol. 166).

Elle n'est pas datée. Elle rappelle les préliminaires des négociations confiées à Rubens. Elle prescrit

de mettre l'Empereur et le duc de Bavière au courant des prétentions anglaises. Le Roi ajoute qu'il

ne fera la paix avec l'Angleterre, que de commun accord avec l'Empereur et le duc. Ceux-ci devraient

envoyer des commissaires à la Cour de Madrid, pour arranger les conditions de la paix à conclure en

commun avec l'Angleterre, ou s'entendre avec les ministres espagnols sur la façon de continuer la

guerre.

—468—

1450. Madrid, 6 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le comte de Sforza a fait savoir au Roi que Wallenstein avait résolu d'envoyer une partie de son armée en Frise sous les ordres du général de cavalerie Torquato Conti. Ce serait dans les circonstances présentes une très bonne affaire. Isabelle doit faire tout ce qu'elle peut pour en assurer l'exécution ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 133.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 157 v^o.

1451. Madrid, 8 août 1629. — Philippe IV à Pierre Roose.

Le commissaire Jean de Virisqueta a envoyé à la Cour un rapport au sujet de certaines usurpations de droits domaniaux faites aux Pays-Bas par des particuliers. Pierre Roose doit examiner ce rapport et donner avis au Roi sur son contenu. Manuscrits divers, reg. 456, fol. 1.

1452, 13 août 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Sur les troubles qui ont éclaté à Liège à l'occasion des élections du magistrat. Estado, 2322.

1453. Bruxelles, 14 août 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Henri de Berghes vient de faire rapport sur la mauvaise situation de l'armée qui opère en Veluwe. Il réclame de l'argent et ajoute que sans cela il devra retirer son armée de la position qu'elle occupe. La situation est très critique; il y a tout lieu de craindre qu'on perdra Bois-le-Duc. L'Empereur a révoqué l'ordre donné par Wallenstein d'envoyer des troupes en Frise. Isabelle lui a fait demander alors un nouveau secours de 8,000 hommes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 146.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 53 v°.

(1) Le Roi envoie à l'Infante une copie de la lettre de remerciements qu'il adresse à Wallenstein,

l'exécution de ces projets devant nécessairement profiter à Bois-le-Duc.

—469—

1454. Bruxelles, 14 août 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Affaire de la trêve. Kesseleer est revenu de Roosendaël. Les Hollandais ont réclamé des garanties et l'assurance que, la trêve une fois conclue, ils n'auraient plus rien à craindre des armées impériales. Ils ont demandé aussi si la trêve se concluerait même si, dans l'intervalle, ils s'emparaient de Bois-le-Duc.

L'Infante a fait répondre que ce sont des prétextes pour faire durer les négociations jusqu'à la prise de Bois-le-Duc. La crainte des armées impériales est chimérique. Ces armées retourneront en Allemagne sans faire le moindre mal. Par contre, si Bois-le-Duc tombe, les négociations seront terminées et il ne sera plus question de trêve. Isabelle prie Philippe de faire connaître sa décision sur ce qu'il y aurait lieu de faire, si effectivement Bois-le-Duc tombait aux mains de l'ennemi ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 148. — Estado, 2322.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 150.

1455, 16 août 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Au sujet de la trêve. Votum d'Olivarès. Le ministre regrette que Spinola ne soit pas parti un mois plus tôt pour l'Italie. Si cela s'était fait, on pourrait espérer qu'à l'heure actuelle la paix serait faite de ce côté et le marquis aurait pu se retourner avec toutes ses forces contre la Hollande. Il aurait été possible dans ces conditions de conclure une paix honorable avec les rebelles et une alliance perpétuelle avec l'Empereur.

Estado, 2043. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 568.

1456. Madrid, 18 août 1629. — Philippe IV à Spinola.

L'Infante a fait demander à Wallenstein d'envoyer en Frise l'armée allemande revenant des opérations contre le Danemark. Le duc a répondu qu'il lui fallait au préalable l'assentiment de l'Empereur. Ce dernier a défendu

(1) En annexe se trouve le rapport de Kesseleer sur l'entrevue du 7 août avec le député hollandais.

(Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 201, fol. 150.)

—470—

formellement à Wallenstein de donner suite à ce projet et lui a prescrit de mener son armée en Italie. Philippe déclare que l'arrivée d'une armée en Frise eût hâté la conclusion de la trêve. Il proteste de sa volonté formelle de rester toujours en bons termes avec l'Empereur ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 201, fol. 155.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 161 v°.

1457. Madrid, 19 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Philippe attend des nouvelles des opérations militaires et des négociations de la trêve. Si l'on peut amender le texte de la trêve de 1609, il faut tâcher d'obtenir l'abandon par les Hollandais des postes qu'ils ont occupés au Brésil, l'ouverture de l'Escaut, l'omission dans le nouveau traité de toute déclaration au sujet de leur souveraineté et la conservation par l'Espagne des endroits récemment occupés dans la Veluwe. En tout cas, l'Infante peut prendre en tous points la décision qu'elle juge convenable. Le Roi espère apprendre par le prochain courrier que la trêve est conclue.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 201, fol. 159.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 170.

1458. Madrid, 22 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Négociations d'Angleterre au sujet desquelles Rubens a informé Olivarès. Lorsque Carlos Coloma arrivera à Londres, où Rubens doit rester jusqu'alors, il s'efforcera d'obtenir l'envoi à Madrid, de Gauthier Haston, ancien ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Madrid et homme très bien intentionné. On s'efforce aussi de réunir une provision à remettre à Coloma. Elle lui servira à gagner des sympathies en Angleterre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 208, fol. 54.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 169.

(1) En annexe se trouve une lettre du Roi au marquis d'Aytona relative, elle aussi, aux opérations

de Wallenstein et aux relations avec l'Empereur (fol. 157, Manuscrits divers, reg. 215, fol. 158 v°).

—471—

1459. Madrid, 22 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Charles I^{er} a désigné François Cotinton pour aller poursuivre en son nom, à Madrid, les négociations en vue de la conclusion de la paix. Rubens fait savoir que l'arrivée du diplomate anglais est imminente et se fera par Lisbonne. Dès lors Isabelle doit annoncer publiquement le prochain départ de Coloma, chargé de représenter le roi d'Espagne à Londres ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 172. — Estado, 2246.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 169 v°.

1460. Madrid, 22 août 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi fait part à l'Infante des plaintes qui lui ont été transmises de la part de l'Électeur de Cologne, au sujet des abus de juridiction commis par les Conseils de Brabant et de Luxembourg dans les seigneuries de Fléron et d'Othée, dépendantes de son électorat ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 162.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 77.

1461, 1er septembre 1629. — Henri de Berghes à Philippe IV.

L'ennemi a pris Wesel; cette place constituait un appui pour l'armée. Les soldats sont restés six à sept jours sans pain, bon nombre sont malades, d'autres meurent, tous sont dégoûtés.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 568.

1462. Bruxelles, 1er septembre 1629. — Coloma à Philippe IV.

La perte de Wesel a semé la désolation parmi les catholiques, elle a renforcé le courage de l'ennemi.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 569.

(1) Le 5 septembre, Philippe prescrit à nouveau de faire publier la désignation de Coloma (fol. 186).

(2) En annexes se trouvent deux pièces explicatives : une représentation de l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid et une lettre de l'Empereur Ferdinand II en date du 27 novembre 1628 (fol. 164 et suiv.; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 77).

—472—

1463. Bruxelles, 1er septembre 1629. — Coloma à Villela.

Les provinces obéissantes sont dans la pire situation qu'elles aient jamais vue. On profère des menaces contre les Espagnols, pour le cas où on n'enverrait pas d'Espagne de l'argent et des chefs pour l'armée. On raconte que l'ennemi dispose de 100,000 hommes, qu'il tient une flotte de trente navires prête à se mettre à la chasse des vaisseaux revenant des Indes.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 569.

1464. Madrid, 1er septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Affaire de la trêve. Il faut tâcher de faire en Veluwe le plus de progrès possible, de façon à être en état de proposer aux Hollandais l'échange de Bois-le-Duc contre les territoires occupés de ce côté. En tout cas, même si l'on perd Bois-le-Duc, c'est à l'Infante à décider ce qu'il y a lieu de faire. A Madrid on n'a pas le moyen de prendre une décision, ne sachant pas comment les affaires s'arrangeront en Italie et

ne pouvant se rendre compte si les insolences des Hollandais détermineront l'Empereur à envoyer son armée en Frise. Il y a lieu de faire de nouveaux efforts pour arriver à ce dernier résultat.

Le Roi a envoyé des félicitations à de Berghes; il recommande à l'Infante de le ménager. Il enverra les provisions dès qu'il le pourra. Aytona a reçu ordre de rejoindre son poste à Bruxelles au plus tôt ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 175.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 54.

1465. Madrid, 1er septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

La Cueva a fait part au Roi des conflits qui ont surgi entre l'Électeur de Cologne, évêque de Liège, et la ville de Liège, à la suite de décrets obtenus par le prélat de l'Empereur concernant l'élection des bourgmestres. Tout récemment le prince-évêque a nommé deux bourgmestres; le peuple s'est soulevé et en a nommé deux autres. C'est là une révolte manifeste. Isabelle

(1) En annexes se trouvent deux lettres adressées à l'Empereur et à Aytona, relativement à renvoi des troupes allemandes en Frise (fol. 177 et suiv.; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 56).

—473—

doit ouvrir l'oeil et empêcher toute intervention française ou hollandaise. Elle peut assurer le prince-évêque que le Roi sera toujours du côté de la justice et qu'il est prêt à faire occuper la principauté par ses troupes, si le prélat le désire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 182.

1466. Madrid, 5 septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi sait qu'Isabelle a retardé la publication de la mission confiée à Coloma en Angleterre, parce qu'elle avait appris qu'on disait à Londres que le diplomate désigné à cet effet était Francisco Zapata. Le Roi s'étonne de cette décision de l'Infante et la prie de rendre officielle sans délai la mission de Coloma ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 205.

1467, 5 septembre 1629. — L'empereur Ferdinand II à Isabelle.

L'Empereur demande qu'on rétablisse les licences et qu'on supprime les droits levés sur le Rhin.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1468 ,6 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Sur la situation de nos provinces. Les Belges ont besoin d'un frein. Il faut pourvoir les places de Cambrai, d'Anvers et de Gand; détails à ce sujet.

Estado, 2322.

(1) A la fin du mois, Isabelle répond que c'est par Rubens qu'on a connu le bruit qui courait à Londres touchant la désignation de Zapata. Elle a prescrit à Rubens de démentir ce raconter et de faire connaître la nomination de Coloma. L'Infante ajoute qu'elle a fait donner à Cotinton les passeports qu'il avait demandés par l'intermédiaire de Rubens. Le même Cotinton aurait voulu recevoir une permission écrite de vendre certaines marchandises en Espagne. Isabelle a refusé de donner semblable écrit, en alléguant que cela dépassait ses pouvoirs et devait être demandé directement au Roi. (Manuscrits divers, reg. 215, fol. 60.)

—474—

1469 ,6 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Extension des troubles à Liège et danger qui peut en résulter pour les Pays-Bas. Il importerait que l'Électeur ⁽¹⁾ avec l'assistance de la Ligue infligeât aux mutins un châtiment exemplaire, ce qui serait avantageux à ses États et à ceux du Roi. Estado, 2322.

1470. Madrid, 8 septembre 1629. — Consulte d'une Jointe d'État ⁽²⁾.

La Jointe partage les appréhensions de l'Infante au sujet des inconvénients qu'entraînerait la venue aux Pays-Bas du duc d'Orléans. Il est indispensable de détourner ce prince de son projet, en le poussant à se rendre en Lorraine. On doit lui persuader qu'en s'attachant le concours des princes dépendants de la couronne de France, il augmenterait considérablement son parti. En tout cas, il faut signifier clairement qu'on ne saurait lui accorder aux Pays-Bas le traitement qu'il demande. On peut lui promettre d'une façon générale l'appui du Roi. S'il demande des précisions, on lui répondra qu'il n'y a pas moyen de se prononcer avant de voir quel parti il pourra réunir.

Estado, 2045.

1471. Bruxelles, 9 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Le cardinal rappelle que déjà le 6 du même mois il a rendu compte au Roi de la situation dangereuse des Pays-Bas; cette situation empire chaque jour. La population de Bruxelles a de tout temps été très insolente, elle l'est aujourd'hui plus que jamais à cause de sa richesse. On craint un soulèvement qui ne tarderait pas à s'étendre à d'autres villes. Il y a des meneurs, on fait circuler des lettres écrites en flamand excitant la population à chasser les Espagnols, offrant des garanties pour la question religieuse. L'autorité du gouvernement est bien affaiblie, elle ne se soutient que par l'armée. On a pris les dispositions nécessaires pour faire revenir une partie des troupes qui étaient en campagne, il est indispensable de pouvoir disposer d'argent comptant. L'Infante et tous les serviteurs du Roi courent grand danger, encore que la Princesse feigne de ne pas le croire.

Estado, 2322.

(1) Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince-évêque de Liège.

—475—

1472. Bruxelles, 9 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'entrée de l'armée royale en Veluwe a forcé les Hollandais à détacher une partie de l'armée qui assiège Bréda [sic], pour faire face à cette diversion. L'armée espagnole, assistée de contingents allemands, a pris Amersfoort, mais depuis lors on a perdu Wesel. De Berghes a envoyé une bonne partie de son armée à Rheinberg. Amersfoort a été abandonné parce qu'on ne pouvait s'y maintenir. Toute l'armée s'est retirée jusqu'à l'Yssel. Le comte Jean de Nassau y exercera le commandement, tandis que de Berghes est revenu à Bois-le-Duc. La garnison de Bois-le-Duc a perdu jusqu'ici 1,000 hommes et a 500 blessés.

Pas de nouvelles de la trêve. Le député hollandais n'a plus rien fait savoir à Kesseleer.

Les dernières provisions sont arrivées : on en avait grand besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 194.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 153.

1473. Bruxelles, 9 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi s'est emparé de Wesel. Il a capturé 2,000 fantassins. C'est une brèche dans la muraille qui lui a permis d'entrer. Espagnols et Wallons se sont courageusement défendus; les Allemands n'ont pas voulu combattre. L'Infante a ordonné une enquête à ce sujet. C'est une perte sensible. C'est à Wesel que se trouve le pont qui assurait à l'armée le passage sur le Rhin, c'est par là que se faisaient les envois de vivres et de munitions dans la Veluwe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 196.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 155.

1474. Bruxelles, 9 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Empereur a été très mécontent de l'accord conclu entre Octavio Sforza Visconti et Wallenstein au sujet de l'envoi de l'armée de ce dernier en Frise. Il a défendu à Wallenstein de l'exécuter. Il est évident que si l'armée allemande était entrée en Frise, la situation serait tout autre, l'armée ennemie devant Bois-le-Duc aurait dû être sensiblement réduite. Isabelle a chargé Aytona d'expliquer la chose à l'Empereur et de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 190.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 156 v°.

—476—

1475. Bruxelles, 9 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Le secrétaire Pedro de San Juan a un chiffre particulier pour correspondre avec Rubens. L'Infante l'a chargé de faire connaître au peintre la décision prise par le Roi d'envoyer Coloma à Londres et une réponse est venue de Rubens, déclarant que Charles I^{er} est enchanté de cette désignation. Dès qu'on aura reçu avis du départ de Cotinton, Coloma se mettra en route. Le Roi

devrait envoyer une provision spéciale pour ce dernier, car en Angleterre il faut se montrer généreux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 192.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 155 v°.

1476. Cambrai, 12 septembre 1629. — François Carondelet, doyen de Cambrai, à Olivarès.

Le prélat se plaint des vexations qu'on fait subir aux Pays-Bas aux Espagnols. Il déclare qu'il est bien regrettable qu'on leur ait retiré certains commandements. Ceux qui ont conseillé pareille mesure ne se sont pas rendu compte de la difficulté qu'il y aura plus tard à revenir en arrière. Ils ont méconnu le danger qu'il y a de donner la liberté à ce peuple qui en a profité pour afficher sa haine de la nation espagnole. Jusqu'ici la peur des armes faisait qu'on cachait cette hostilité. On a récemment fait des instances auprès de l'évêque d'Arras, pour qu'il fit châtier le curé de La Bassée qui avait dit en chaire que les Espagnols étaient des traîtres.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 569.

1477. Madrid, 15 septembre 1629. — Décret de Philippe IV.

Le Roi promet à certaines personnes le cinquième du produit des dénonciations.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

147818 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Rappelle ses lettres antérieures et l'agitation qui règne à Bruxelles. Crainte de pillages. Il a dit à l'Infante qu'elle peut se rendre à Hal. L'Infante lui a

—477—

conseillé, de son côté, de partir à la première occasion. La Cueva croit, d'après certains indices, que la basse classe se tournera contre les Espagnols. Il revient sur les événements de 1619. Albert retira la garnison de Bruxelles contrairement à l'avis de Spinola et au sien. Quant à lui, il n'a cessé de travailler à relever l'autorité du Roi et à fermer le commerce aux rebelles; il a contrarié les effets de la paix ⁽¹⁾ et écrit souvent qu'on n'avait pas besoin pour faire la guerre de l'argent de l'Espagne, attendu qu'on pouvait en tirer beaucoup de la Belgique même.

La Cueva raconte encore comment le comte d'Egmont entra récemment au Conseil privé, sous prétexte qu'il était chevalier de la Toison d'or, en se plaignant vivement à propos d'une affaire dans laquelle il était intéressé. Tout ce qu'on put faire fut de l'empêcher d'entrer de nouveau au Conseil. Suivent des détails sur le Conseil d'Etat belge. Ce conseil est composé de chevaliers et de lettrés; on y voit le président du Conseil privé, un conseiller, le chancelier de Brabant qui intervient dans les finances. C'était du moins ainsi sous l'Archiduc qui ne voulait pas réunir les autres conseillers. Mais à sa mort, il le fallut faire pour vérifier les pouvoirs d'Isabelle. On reconnut bientôt les inconvénients. Le duc d'Aerschot à son retour d'Espagne eut une conduite étrange, brusquant le président et ne gardant pas le secret. On évita cette forme de conseil. Les affaires depuis quelques années sont renvoyées à des jointes qui, sur l'ordre de l'Infante, se réunissent dans la maison de La Cueva ou dans celle du marquis de Spinola. Le comte de Coppin est le seul des chevaliers du Conseil d'Etat qui réside à Bruxelles. Les autres sont des gouverneurs.

Aerschot l'est de Namur ; Épinoy, du Hainaut; Henri de Berghes, de la Gueldre; Solre est en Espagne, mais le duc d'Aerschot provoque l'agitation, parce qu'il n'a ni jugement ni retenue. Lui-même l'a défendu plus d'une fois ne croyant pas à une mauvaise intention de sa part. Les autres ne le tiennent pas pour sain d'esprit et il peut être un instrument dans les mains des méchants à cause de sa légèreté. La Cueva parle ensuite de la désobéissance de Henri de Berghes, qui envoya à l'armée du Rhin des ordres contraires à ceux de son Altesse, et il termine en défendant sa propre conduite. Estado, 2328.

(1) Estorbado et effecto de la paz.

—478—

1479, 19 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Sur le mauvais esprit des populations. Le cardinal dénigre encore le duc d'Aerschot qui, d'après lui, ne peut calmer un tumulte mais bien le provoquer. Estado, 2322.

1480. Bruxelles, 20 septembre 1629. — Coloma à Villela.

C'est une douleur immense de voir une ville telle que Bois-le-Duc entre les mains de l'ennemi. La rage et la fureur des habitants de Bruxelles et des autres Belges contre les Espagnols, en particulier contre La Cueva et Coloma, sont sans limite. Isabelle a prescrit à La Cueva de s'éloigner de la ville, craignant les excès de la populace ameutée contre lui. Il faut un prompt remède. L'arrivée d'un généralissime de grand mérite, officier supérieur espagnol ou prince de sang royal, à qui personne ne pourrait refuser obéissance et la désignation, pour tous les postes vacants, de titulaires compétents sont indispensables. Sans cela l'armée et les provisions sont sans aucune utilité.

De Berghes est sans doute bien intentionné. Coloma veut bien l'assurer, mais il ajoute que le comte Henri n'a subi cette année que des revers. Tant l'armée espagnole que l'armée impériale se sont dissoutes, comme le sel dans l'eau. Sans argent et sans vivres, une armée ne saurait être disciplinée. Jamais l'hostilité de ces provinces contre l'Espagne n'a été aussi accentuée. Si leur intolérance fanatique n'empêchait le prince d'Orange et les rebelles de proclamer la liberté du culte et de garantir au clergé la possession de ses églises et de ses biens, une alliance des provinces obéissantes avec celles du Nord se ferait incontestablement. Il ne resterait au Roi que les trois châteaux forts (Anvers, Gand, Cambrai) avec 250 Espagnols dans chacun, mendiants et affamés. La fidélité qu'on garde au Roi ne procède ni de l'amour ni de l'espoir d'en recevoir les bienfaits, mais seulement du désir de conserver ce qu'on a, grâce à l'appui d'un monarque aussi puissant que lui. Du moment que la puissance des rebelles l'emporte sur celle du Roi, l'alliance avec eux se ferait sans hésitation de la part de personne, grand ou petit. Les défaites de cette année ont fait plus d'impression que celles des soixante-trois années de guerre passées. Tout cela n'est pas de l'imagination mais de la réalité. L'Infante a déclaré hier au secrétaire Pedro de San Juan, qu'elle craignait qu'on n'assassinât La Cueva, quand il marche à côté d'elle dans la procession. Elle craint

qu'un accident semblable n'arrive à Coloma lui-même dans sa maison. On ne courrait pas de plus grand danger à Constantinople ou au Maroc! Seule une armée puissante pourrait remédier à pareille situation. La noblesse belge ne compte aucun homme supérieur, mais tous réunis peuvent faire grand mal. Parmi eux il en est beaucoup de zélés au service du Roi, mais il n'y en a aucun qui ne donnerait une partie de sa fortune pour voir le dernier Espagnol loin d'ici. De Berghes est bien intentionné mais insuffisant. Un prince de sang pourrait remédier à tout cela. A défaut d'un prince, Spinola jouirait ici de la plus grande autorité, surtout parce qu'il n'est pas Espagnol. Coloma voudrait, lui, retourner pour quelque temps à Cambrai. S'il est indispensable qu'il aille en Angleterre, il faudrait le remplacer à Cambrai par son fils, le marquis d'Espinar. Si l'on perd Anvers, il n'y aura plus pour l'Infante et ses fidèles d'autre refuge que Cambrai.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 564.

1481, 20 septembre 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Gaspar de Robles a résigné ses fonctions d'archidiacre de Liège. Le Conseil ignore au profit de qui. Si c'est en faveur du cardinal-infant, qu'on poursuive l'affaire. Que de Robles obtienne la prévôté de Liège! Il faut s'assurer de l'influence au sein du chapitre cathédral pour que celui-ci, lors de la prochaine élection épiscopale, prenne la résolution la plus utile aux États de Flandre.

L'Infante doit faire connaître au Roi ce qu'elle aurait appris concernant les projets d'abdication de l'Électeur ⁽¹⁾.

Estado, 2146.

1482. Madrid, 23 septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Communique la lettre qu'il écrit au marquis de Mirabel touchant le séjour du duc d'Orléans dans les Pays-Bas ⁽²⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 202.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 31.

(1) Ferdinand de Bavière prince-évêque de Liège et archevêque électeur de Cologne.

(2) Dans la lettre à Mirabel, jointe en annexe, le Roi déconseille fort ce séjour et engage le duc à

aller plutôt en Lorraine, (ibid.) L'Infante, dans sa réponse, approuve le Roi. (ibid., fol. 32 r°.)

1483. Madrid, 24 septembre 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Opinion d'Olivarès. Il y a tout lieu de craindre qu'on va au devant d'un désastre complet par rapport aux affaires de Flandre. Le comte-duc propose d'écrire à Spinola de se rendre médiatement en Belgique avec d'importants renforts ou au moins d'y envoyer le plus grand nombre possible d'Espagnols et d'Italiens.

Estado, 2045. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 572.

1484. Madrid, 27 septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a pris connaissance d'une lettre écrite par l'Infante à Olivarès au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à ce que l'archidiacre de Liège, Gaspard de Robles, renonçât à ses fonctions. Le Roi répond qu'à Madrid on ignore en faveur de qui le prélat en question doit faire cette résignation. Si c'est en faveur de l'infant Ferdinand, frère du Roi, Isabelle doit faire en sorte que les choses aillent vite, en aidant le même de Robles à parvenir à la dignité de prévôt de la cathédrale liégeoise. Isabelle doit chercher par tous les moyens possibles à acquérir du crédit auprès du chapitre, de façon à ce qu'à la prochaine vacature du siège épiscopal le Roi puisse exercer une influence. Philippe désire des renseignements sur les projets de démission du prince évêque régnant et sur les candidats à sa succession. L'Infante écrira à l'Empereur, au duc de Bavière, et aux autres qu'elle jugera à propos, pour assurer le maintien des droits de l'infant Ferdinand comme prince allemand. Le même jour, le Roi ajoute que cette affaire ne peut passer que par les mains des secrétaires Pedro de San Juan et Juan de Necolalde ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 212-214.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 89.

(1) Cette lettre est manifestement inspirée par la consulte analysée ci-dessus à la date du

20 septembre et par une autre non datée (Estado 2146), où il est insisté sur la nécessité de favoriser

l'accès du cardinal-infant au siège épiscopal de Liège. Le 14 novembre, Isabelle répond qu'elle fera ce

qu'elle peut au moment voulu. Pour le moment il n'y a rien à faire. La ville de Liège est pleine de

rumeurs, (ibid., fol. 253; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 32 v°.)

—481—

1485. Madrid, 27 septembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

La perte de Wesel est des plus affligeante. En quelques heures et sans aucune perte, l'ennemi s'est emparé d'une place aussi considérable. Le Roi veut espérer quand même que la fidélité de ses sujets les poussera à s'abstenir de toute révolution. Il a prescrit à Spinola de retourner aux Pays-Bas, dès que les affaires d'Italie seront arrangées. En attendant, le marquis enverra immédiatement des renforts espagnols et italiens. le marquis de Mirabel a reçu ordre de se rendre à Bruxelles et d'y rester jusqu'à l'arrivée d'Aytona. Telles sont les mesures que le Roi a prises pour remédier à la triste situation de l'Infante, se trouvant seule au milieu de toutes ces difficultés. Aytona a d'ailleurs reçu ordre de se rendre à Bruxelles le plus vite possible; La Cueva au contraire doit partir. De même le veedor général Ruis de Pereda doit rentrer en Espagne.

Le Roi envoie 200,000 ducats de provisions; il a donné les ordres requis pour qu'on puisse faire escompter des effets envoyés récemment et montant à 200,000 ducats; il promet d'en envoyer encore d'autres pour une même somme.

Isabelle doit veiller à ce que les places fortes, Rheinberg en particulier, soient mises en état de défense. Elle désignera des officiers espagnols pour exercer les commandements et y placera, dans la mesure du possible, des garnisons espagnoles et italiennes.

Le Roi a écrit à Henri de Berghes pour lui recommander avec instance de secourir Bois-le-Duc. Il faut faire l'impossible pour défendre cette place.

Pour ce qui est de la trêve, il reste entendu qu'Isabelle dispose de pleins pouvoirs sans aucune réserve ⁽¹⁾. Si d'ici à peu de temps elle n'est pas conclue, le Roi se rendra lui-même aux Pays-Bas. Ceci, Isabelle ne doit le répéter à personne.

Philippe approuve la décision de faire une enquête sur les responsabilités encourues lors des derniers événements et recommande de sévir contre les coupables. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 217. Manuscrits divers, reg. 215, fol. 68.

(1) Como, quando, y con las condiciones que pudiere sin limitation ninguna.

—482—

1486. Bruxelles, 28 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Envoi de rapports de Henri de Berghes et du comte Jean de Nassau sur les opérations de l'armée en Veluwe. Elles n'ont pas donné les résultats auxquels on s'attendait. L'Infante a défendu d'évacuer les postes récemment occupés. Elle espère être ainsi en meilleure posture pour négocier la trêve.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 228. Manuscrits divers, reg. 215, fol. 58 v°.

1487. Bruxelles, 28 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Bois-le-Duc s'est rendu le 14. La garnison s'est retirée avec armes et bagages. Lamentations sur cette perte! La situation est très mauvaise. La population est mécontente. Sans motif, on a une aversion très grande contre La Cueva qu'on rend responsable des malheurs survenus. On déteste aussi les Espagnols et on le dit. L'ennemi se prépare à entreprendre de nouvelles expéditions. Il se croit assuré de la coopération de la population. On a fait de nouvelles instances auprès de l'Empereur pour obtenir l'entrée de l'armée impériale en Frise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 226. — Estado, 2322. Manuscrits divers, reg. 215, fol. 57 v°.

1488. Bruxelles, 28 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante rappelle la lettre du 1^{er} septembre où le Roi l'informait des troubles de Liège et de l'aide que la Hollande et la France fournissaient aux rebelles. Isabelle se conformera aux ordres du Roi et se gouvernera selon les circonstances. Mais elle ne voit pas le moyen d'introduire une garnison à Liège, parce que toute la population y serait hostile. Cette mesure serait inefficace, étant donné l'état des choses ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 229. — Estado, 2322.

(1) Pero no veo apariencia que se pueda meter gente de Vuestra Majestad en la ciudad de Lieja, porque todos serian contrarios y no vendria ser de efecto ni conveniente, estando el estado presente de las cosas.

—483—

1489. Bruxelles, 28 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Kesseleer a été invité par le député hollandais à se trouver à Roosendaël le 27 septembre, pour traiter des affaires de la trêve. Isabelle lui a prescrit de s'y rendre et d'y conclure, s'il le peut, une trêve identique à celle de 1609.

La situation est telle que l'opportunité d'une trêve semblable est indiscutable. L'armée est réduite, misérable et déprimée. On manque d'officiers supérieurs pour commander les places fortes. La population est dégoûtée et il y a lieu de craindre qu'elle n'en vienne à se mettre d'accord elle-même avec l'ennemi. Dès lors, mieux vaut conclure la trêve au nom du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 221.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 59 v°.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 571.

1490. Bruxelles, 28 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Elle prie le Roi d'écouter les représentations que lui fera en son nom le comte de Solre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 223.

1491, 29 septembre 1629. — Rapport de Juan de Letoma sur la perte de Bois-le-Duc.

Dans ce rapport adressé au comte-duc d'Olivarès, l'auteur se plaint de Henri de Berghes qui ne l'a pas secouru du côté qu'il lui avait indiqué.

Estado, 2322.

(1) Les instructions de Solre se trouvent au folio 224. Elles sont très brèves et se bornent à insister sur un point. Les provisions venant à échéance fin de septembre s'élèvent à 166,533 ducats. On en a déjà disposé pour faire face à des nécessités, de façon à ce qu'il ne reste plus que 19,032 ducats à toucher. Or, voilà que les banquiers anversois déclarent qu'ils n'ont pas reçu d'ordres pour payer. On sera sans un sou et il y aura tout lieu de craindre une révolte. Dans une lettre datée du même jour, Isabelle explique la même chose au Roi (fol. 230).

—484—

1492. Bruxelles, 29 septembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

La Cueva rappelle que dans une lettre précédente il avait signalé le fait qu'on savait que des gens bien intentionnés déclaraient que la situation était désespérée et que la meilleure façon de s'en tirer était de se jeter dans les bras de l'Empereur. On sait aujourd'hui que des conciliabules ont eu lieu à ce sujet dans la maison du comte de Solre et que les comtes de Noyelle et de Groy y ont pris part. Tous trois sont pourtant de ceux dont la fidélité paraissait jusqu'ici la plus sûre. La situation est devenue telle que l'on doit se féliciter de ce qu'on n'en soit pas encore venu à des écarts plus grands, d'autant plus qu'à Bruxelles on jouit d'une grande liberté.

Le comte de Solre a déclaré à La Cueva que la noblesse se perdrait plutôt que de faillir à ses obligations, mais que le clergé et le peuple chercheraient à se concerter

avec les Hollandais pour obtenir un accord sur les questions d'ordre ecclésiastique. Ce même comte de Solre a ajouté qu'en agissant ainsi le clergé et le peuple avaient raison, puisqu'ils se voyaient abandonnés du Roi.

Solre et les autres nobles se plaignent de ce qu'on les écarte des affaires. Consentir à admettre l'intervention du Conseil d'État, dans lequel les éléments nationaux auront toujours nécessairement une influence prépondérante, serait extrêmement dangereux. On assisterait au renouvellement des incidents qui se sont passés aux débuts de la révolution et ultérieurement à la mort de Requesens. Estado, 2322.

1493. Bruxelles, 30 septembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Kesseleer est revenu de Roosendael. Les Hollandais sont prêts à conclure une trêve identique à celle de 1609, si les Espagnols évacuent les postes occupés dans la Veluwe, postes qu'ils ne peuvent d'ailleurs pas tenir. Par contre, Kesseleer a demandé aux Hollandais de rendre Wesel au duc de Neubourg. Ils ont refusé. Isabelle a donc envoyé dire à Kesseleer qu'il renonce à cette prétention. Kesseleer et le délégué hollandais se sont mis d'accord alors pour une nouvelle entrevue qui aura lieu à Roosendael dans huit jours et où seront désignés les plénipotentiaires des deux parties.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 233.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 59 v°.

—485—

1494. Madrid, 10 octobre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'ambassadeur d'Allemagne a remis une représentation de son maître demandant de retirer la garnison espagnole de Besançon et se plaignant des vexations que les fonctionnaires espagnols font subir aux habitants. Le Roi demande sur tout cela l'avis de l'Infante (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 234.

1495. Bruxelles, 10 octobre 1629. — Consulte du cardinal de La Cueva et de Carlos Coloma.

Spinola n'ira probablement pas aux Pays-Bas cette année et ne pourra envoyer des troupes au Montferrat. Il faut que ce soit Carlos Coloma qui aille en Angleterre. L'Infante doit demander de l'argent au Roi pour Aytona et Mirabel pendant qu'ils seront à Bruxelles et les sommes doivent être en rapport avec la qualité de ces personnages. Aytona doit insister auprès du duc de Bavière et de la Ligue catholique pour qu'ils rompent avec les Hollandais, mais à vrai dire on n'espère pas qu'ils le feront. Le cardinal de La Cueva n'attend que l'argent pour partir pour Rome. Pendant le voyage du veedor général en Espagne (2), l'Infante doit désigner un personnage important pour le remplacer

(en marge, l'Infante écrit qu'elle a désigné le secrétaire Necolalde). Il y a lieu de nommer une jointe pour contrôler la caisse du veedor général. Malgré la trêve, il y a lieu d'avoir des provisions comme si on était en guerre pendant un an encore. Si on

fait la guerre à la France, les mêmes provisions seront nécessaires que précédemment. Le Roi devra aussi envoyer de l'argent pour l'entretien des garnisons des places fortes et châteaux. Rheinberg est occupé par le maître de camp Alonso Ladron et est en état satisfaisant L'affaire de la trêve traitée par Kesseleer et un député de Hollande doit aboutir coûte que coûte. Il ne convient pas que Balthazar Morradas — qui ne le désire d'ailleurs pas — demeure lieutenant-général de la cavalerie aussi longtemps que les affaires ne sont pas arrangées avec le comte Henri de Berghes. La venue du marquis de Monténégro n'est pas désirable. L'Infante doit ordonner au sur-

(1) *La représentation de l'ambassadeur se trouve en annexe (fol. 236).*

(2) *Ruiz de Pereda. Voir la lettre du Roi du 27 septembre précédent, analysée au n° 1485.*

—486—

intendant de la justice militaire ⁽¹⁾ de poursuivre la cause de ceux qui sont inculpés de la perte de Wesel.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 19.

1496. Madrid, 18 octobre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi annonce la naissance de son fils.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 240.

1497, 23 octobre 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Sur la lettre de l'Empereur du 5 septembre, relative aux licences.

Estado, 2146.

1498. Madrid, 26 octobre 1629. — Philippe IV aux États de Brabant.

Le Roi les console des malheurs du temps et leur promet que les affaires iront mieux ⁽²⁾.

Secretarias provinciales, 2625.

1499, 28 octobre 1629. — Décret de Philippe IV.

Le deuxième secrétaire du Conseil suprême de Flandre recevra un traitement de 3,000 écus de 10 réaux.

Estado, 2043.

1500. Bruxelles, 30 octobre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Henri de Berghes n'a pas secouru Bois-le-Duc. Isabelle n'a pas voulu le recevoir. Le comte Henri a fait savoir à Pedro de San Juan que le prince d'Orange chercherait à faire en sorte que lui, de Berghes, méritât les remerciements du Roi. Tout cela montre bien l'amitié qui règne entre ces deux hommes.

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 568.

(1) *Juan de Letoma.*

(2) *Des lettres semblables furent envoyées aux autres provinces, aux chevaliers de la Toison d'or, aux évêques, aux corps constitués, etc.*

—487—

1501. Bruxelles, 30 octobre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

De Berghes a demandé à l'Infante la permission de se présenter à la Cour. Désireuse d'éviter des excuses frivoles, considérant que l'armée est en campagne, exposée aux coups de l'ennemi et sans autre officier que de Berghes, Isabelle a refusé la permission demandée. De Berghes, qui s'était déjà mis en route, est aussitôt retourné à son poste. Francisco Zapata a fait savoir que sans cesse des gens en relations avec la comtesse de Berlaimont excitaient de Berghes à se rendre à Bruxelles et qu'ils ont fini par le convaincre. Il s'est donc présenté à la Cour malgré la défense formelle d'Isabelle. Il a fallu que La Cueva lui-même et Coloma intervinsent pour le faire partir. On a dû le charger d'entrer en négociations avec les Hollandais, comme il en avait exprimé le désir maintes fois. On s'est décidé à agir de la sorte pour éviter un plus grand mal et parce qu'on est persuadé que c'est lui qui a entravé les efforts de Kesseleer. De Berghes ne cache nullement ses relations avec le prince d'Orange. Il se croit assuré du succès et est convaincu qu'en obtenant une trêve il se conciliera les sympathies de la population qui désire la fin des hostilités. Il ne se soucie pas du reste. La population des Pays-Bas est encore très voisine de la barbarie! On n'a aucun respect de l'autorité; on complotte contre tous ceux qui occupent des emplois élevés ⁽¹⁾. La situation a été ces jours derniers pire que tout ce qu'on avait vu depuis des années. L'impression produite par la perte de Bois-le-Duc a été sensationnelle. La culpabilité de de Berghes, qui n'a pas secouru la ville, est indiscutable. Le cardinal promet de donner d'autres détails à ce sujet.
Estado, 2322.

1502. Bruxelles, 30 octobre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

La retraite des armées royale et impériale de la région de l'Yssel a été causée par le fait qu'on n'a pas occupé Duisbourg ou au moins fortifié les

(1) *L'appréciation peu flatteuse de La Cueva sur nos compatriotes mérite d'être reproduite textuellement : « Estos pueblot tienen todavia muchas cosas de barbaros y particularmente la fiereza y aborrecimiento de los superioresy que ocupan puestos eminentes qualesquieros que sean, de que naceno contentarse de juzgar y ablar sin miramiento ni respecto de los que gobiernan, tino arrojarse i maquinan bestialmente contra ellos, y mas despues de corner entre la gente boxa, y aun los mas atentados se ponen de manera que siempre se corre riesgo con ellos ...»*

—488—

positions de façon à pouvoir les conserver suffisamment pour embarrasser l'ennemi et le disposer à conclure une trêve avantageuse. Il faut craindre que dans la situation présente les Hollandais vont au contraire augmenter encore leurs prétentions. D'autre part, il ne saurait être question de rompre les pourparlers, eu égard à la faiblesse de l'armée royale, à l'insolence des rebelles et

aussi à celle dont ont fait preuve ces derniers jours les habitants mêmes des Pays-Bas.

Estado, 2322.

1503 Anvers, 31 octobre 1629. — Le Père Michel Ophoven, évêque de Bois-le-Duc, à Philippe IV.

État de Bois-le-Duc que les Hollandais viennent de prendre. L'Infante avait offert à Michel Ophoven l'évêché de Bruges devenu vacant, mais tant qu'il vivra, il n'abandonnera pas ses fidèles, d'autant plus que les rebelles lui permettent de rester. Il recommande Frère Jean de Bouquecius pour le siège de Bruges ⁽¹⁾.

Estado, 2322.

1504, 4 novembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Sur l'arrivée du comte Henri de Berghes et la trêve à conclure avec la Hollande.

Estado, 2322.

1505. Madrid, 6 novembre 1629. — Philippe IV au marquis de Mirabel.

Affaire du duc d'Orléans. Le Roi déclare qu'il faut s'informer d'abord si le duc a réellement le projet de rompre avec son frère. Dans ce cas, il est tout disposé à lui fournir 100,000 et même 200,000 ducats. Il ne faut pas conclure avec lui d'alliance ouverte. Par contre, l'infante Isabelle a tous les pouvoirs

(1) Le 18 janvier 1630, le Roi communique à Isabelle le contenu de cette lettre avec ordre de désigner ce Jean de Bouquecius pour le siège épiscopal de Bruges. (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 202, fol. 18.)

—489—

requis pour faciliter au duc d'Orléans sa rupture avec Louis XIII. Elle peut même, si elle le juge bon, conclure une alliance avec le duc d'Orléans et celui de Lorraine, pourvu que le Roi ne soit obligé à autre chose qu'à des prestations en argent. Le Roi entre dans des détails sur la façon dont son ambassadeur doit procéder avec Monsieur.

Au sujet des affaires des Pays-Bas, le Roi a pris des dispositions importantes. Il fera envoyer des provisions payables à partir du mois de février prochain. Le montant dépassera 3 millions de ducats Il y aura désormais aux Pays-Bas un ministre flamand chargé d'examiner les provisions. Les Belges verront ainsi de leurs yeux que jamais un pays n'a fourni à un autre pays tant d'argent pour sa défense et que les rebelles n'ont jamais reçu de tous leurs alliés réunis le quart de ce que le Roi a dépensé pour la Flandre ⁽¹⁾.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 201, fol. 247.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 85.

1506. Madrid, 10 novembre 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Sur la nécessité de faire partir Spinola aux Pays-Bas et de le remplacer à Milan par le comte de Monterey. Il faudrait envoyer au marquis une personne de confiance,

qui lui en fit la proposition. Le Roi se rallie à cet avis.
Estado, 2043. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 572.

1507. Bruxelles, 13 novembre 1629. — Aytona à Olivarès.

Le marquis fait l'éloge des Belges. Le pays aime le Roi, déteste le gouvernement des jointes et celui du cardinal de La Cueva. Fureur contre le comte Henri de Berghes; personne ne le défend. Bonnes dispositions du peuple, si on sait le traiter avec amour et si les armes du Roi obtiennent quelque succès. Haine du cardinal de La Cueva. Il faudrait que des nationaux entrent dans les jointes; à ce prix seul, on pourra conserver les Pays-Bas. Il faut traiter les Belges comme des frères, parce qu'ils sont à même de se séparer du Roi et de s'unir aux rebelles, en se cantonnant et en faisant une république à l'instar des

(1) Le même jour, Philippe communique cette lettre à Isabelle (fol. 245).

— 490 —

Suisses, avec le libre exercice du catholicisme; ils trouvent des encouragements à agir ainsi dans les pays de la Marck, de Juliers et ailleurs ⁽¹⁾. Aytona discute ensuite la question de savoir si on a un avantage à ce que Tilly ou Jean de Nassau vienne prendre le commandement des armes ⁽²⁾.

Estado, 2322. — Bibliothèque royale de Belgique,
Manuscrit 16147-48, fol. 44.

1508. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Charles Baudequin est arrivé aux Pays-Bas et a rendu compte à l'Infante de la mission dont le Roi l'a chargé auprès du duc de Bouillon qui se trouve en Hollande. Elle sera bien difficile à remplir, même dans le cas où le duc voudrait se rendre en France, puisque Baudequin n'a pas apporté d'argent. En tout cas, il n'y a rien à faire tant que la trêve n'est pas conclue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 250.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 32.

1509. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

On manque totalement d'argent pour payer la soldatesque espagnole. Une mutinerie est à craindre. On n'a rien non plus à donner à l'armée venue d'Allemagne. L'ennemi a occupé deux ou trois places sur le Rhin, en pays neutre. On s'efforcera de les faire reprendre par l'armée de l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 253.

(1) Por que esta en su mano el apartarse de Sa Majestad y unirse con los rebeldes y hazer cantones y

una republica como la de los Esquizaros quedandoles libre el exercicio de la religion catolica y à esto ay quien les persuade en los paises de la Marca, Juliers y otros.

(2) On conserve à la Bibliothèque royale, section des manuscrits, deux recueils cotés respectivement 16147-48 et 16149 dans lesquels se trouve transcrite une partie importante de la correspondance

diplomatique du marquis d'Aytona. Le premier recueil comprend les lettres adressées

*à Olivarès,
pendant les missions d'Aytona à Vienne et à Bruxelles. Ces lettres, au nombre d'une
bonne centaine,
s'étendent du 18 juillet 1624 au 29 décembre 1633. Le deuxième contient les lettres
tout aussi
nombreuses adressées au Roi lui-même, mais celles-ci seulement durant l'ambassade
d'Aytona à
Bruxelles, du 24 décembre 1629 au 14 décembre 1633. Quelle que soit l'importance de
ces lettres,
il ne pouvait être question de les insérer dans le présent recueil.*

—491—

1510. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'Infante conseille de mettre fin à la guerre d'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 254.

1511. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Les négociations de Kesseleer continuent. Le comte Henri de Berghes est en rapports avec le prince d'Orange au même sujet. Il y a peu d'apparences que l'affaire marche bien. Les Hollandais sont divisés sur cette question. La Compagnie des Indes s'oppose à la trêve, à cause des espérances qu'elle a de faire des progrès considérables. Certaines provinces y sont opposées aussi et déclarent que la situation est bonne et qu'il faut en profiter. Les États se sont réunis à La Haye, le prince d'Orange travaille pour la trêve, mais les Français promettent une subvention de 2 millions d'écus, si on continue la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 256.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 33.

1512. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Au sujet du maniement des finances de l'année. On a jugé bon à Bruxelles d'établir une jointe des conseillers d'État et des contadors. Ceux-ci discuteront tout ce qui est relatif à ce domaine et consulteront la Gouvernante. Les dépêches à en résulter seront expédiées par le secrétaire de Guerre. De la sorte cesseront tous les soupçons qu'on pouvait avoir à ce sujet. Le Roi doit faire savoir s'il approuve cet établissement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 257.

1513. Bruxelles, 14 novembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Spinola n'arrive toujours pas. Il déclare ne pouvoir envoyer de renforts aux Pays-Bas tant que les affaires d'Italie ne sont pas arrangées. Pourtant il manque ici beaucoup d'Espagnols et d'Italiens.

Quant au départ de Coloma pour l'Angleterre, l'Infante estime qu'il est regrettable en ce moment. D'ailleurs, on n'a ni argent ni instructions à lui

—492—

remettre. D'autre part, il est le seul qu'on puisse envoyer en Angleterre. Que le Roi envoie donc ce qu'il faut à Coloma pour lui permettre de partir ⁽¹⁾.

Aytona et Mirabel sont arrivés. Isabelle a recours à leur assistance comme le Roi l'a prescrit; les jointes se tiennent au Palais et non plus dans la maison de La Cueva. Le Roi devrait aussi envoyer de l'argent pour eux. Il faudrait leur donner au moins ce que leur rapportaient leurs fonctions d'ambassadeurs en France et en Allemagne.

La Cueva se trouve toujours à Bruxelles. Il remet son départ pour Rome jusqu'à ce qu'il ait pu payer ses dettes.

L'Infante approuve les nouveaux efforts faits pour amener la rupture de l'Empereur et de la Ligue avec les Hollandais. Elle tâchera de mettre en état les places fortes, mais pour cela encore il faut de l'argent. Toutes les places sont dépourvues du nécessaire et cela depuis des années. Le châtelain d'Anvers, Jean Brabo, est trop âgé pour exercer encore ses fonctions. On le remplacera par le sujet le plus capable qu'on trouvera. Il paraît peu pratique de placer des Espagnols dans les places fortes, d'autant plus que, comme on n'a pas d'argent pour payer la troupe, il y aurait à craindre des désordres.

Il a paru inopportun de remettre à de Berghes la lettre que le Roi a écrite au sujet de la perte de Wesel. Le surintendant de la justice militaire a reçu ordre de procéder contre ceux qui sont responsables de la perte de cette place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 258.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 33 v°.

1514. Bruxelles, 14 novembre 1629. — La Cueva à Philippe IV ⁽²⁾.

Sur le peu de santé de l'Infante et les précautions à prendre pour prévenir un accident lors du décès de la princesse.

(1) Le 17 novembre, avant la réception de cette lettre, Philippe prescrit à Isabelle de donner à

Coloma les instructions convenables et de le faire partir. Il indique en même temps ce qu'il faudra

lui payer. (Ibid., fol. 267.)

(2) Dans la même liasse il y a un billet, non daté, du cardinal dans lequel celui-ci déclare qu'il veut

bien se rendre à Rome, mais qu'il ne peut pas partir avant d'avoir payé ses dettes.

—493—

Il faut changer l'ordre de substitution d'après lequel le président Englebert Maes devait, le cas échéant, remplacer le prince de Ligne dans le Conseil du gouvernement. Maes est décrépît et inutile, comme il le fut toujours. On abuserait de la bonté de l'Infante. Les nobles prendraient de mauvaise part qu'on nommât au Conseil un lettré (*letrado*), surtout si c'est un homme d'aussi peu de valeur. On s'étonnera de même de la subrogation du veedor et du châtelain. Celui-ci n'est pas regardé comme un homme de qualité. Si c'était un homme de valeur, comme le furent ses prédécesseurs, on ne dirait rien. On ne voudra pas du veedor, quel qu'il soit, ce poste n'ayant pas l'éclat que comporte celui de gouverneur ⁽¹⁾.

Quant aux notables du pays, il y en a peu. J'ai déjà dit, ajoute le cardinal, ce que j'en pense. Ligne et Hoogstraeten sont des enfants ⁽²⁾, Egmont est jeune d'âge et plus encore de jugement ⁽³⁾, Karbanson est dans le même cas, ainsi que d'Epinoy, bien que celui-ci en sache plus que les autres. Il est né en France, où mourut son père, un des plus fameux rebelles qu'il y ait eu ici. On lui rendit ses biens au temps d'Albert, sur les instances et les menaces du roi de France. Néanmoins, il y aurait des troubles si on écartait ces grands seigneurs ou qu'on les forçât de partager le gouvernement avec des gens de condition inférieure. L'essentiel est que le commandement des armes soit dans des mains sûres. On serait ainsi en état de réprimer les troubles. Le cardinal demande à qui, au moment de son départ, il doit remettre les dépêches.

Estado, 2043.

1515. Bruxelles, 14 novembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

De Berghes a fait savoir à l'Infante qu'il avait reçu une réponse des Hollandais par rapport à la trêve et qu'il désirait en rendre compte à la Gouvernante. Il a reçu, à cet effet, un congé de deux jours. Il est donc venu et a apporté une déclaration du prince d'Orange, portant que depuis l'évacuation du pays de la Veluwe par les armées royale et impériale, les rebelles montrent peu d'inclination à conclure une trêve. On prétend en Hollande que le Roi n'a plus le moyen

(1) *En predicamento proporcionado al lugar de governador.*

(2) *Muchachos.*

(3) *Mozo en la edad y mas en el juicio.*

—494—

de continuer les hostilités, que tout danger d'invasion de son côté est écarté. On a même proposé de punir celui qui avait négocié avec Kesseleer, sous prétexte qu'il avait dépassé ses instructions. En conclusion, le prince d'Orange a annoncé que lui-même ne pouvait plus rien faire et s'en remettait à la décision des États. Peut-être, dit La Cueva, tout cela n'est-il que de la comédie! Il serait nécessaire de faire les approvisionnements requis pour l'artillerie. De Berghes qui est général de l'artillerie ne s'en soucie pas; il ne s'occupe que de son gouvernement en Gueldre, province qu'il considère comme sa propriété personnelle. La puissance de l'ennemi et la faiblesse de l'armée royale sont extrêmes, les sujets fidèles sont peu nombreux et découragés, comme aussi les officiers. Tout cela provient de la même cause, la détresse financière. Si l'armée était payée convenablement et dirigée par d'autres chefs, tout irait mieux. Si on ne prend des mesures, tout se perdra infailliblement. Les espérances qu'on avait ici de conclure une trêve étaient sans fondement, puisque ces négociations se faisaient sans consentement et même à l'insu des Etats rebelles.

Estado, 2322.

1516....., 16 novembre 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Au sujet de la lettre de l'Empereur à Isabelle du 5 septembre 1629 demandant l'ouverture des licences. Le Conseil trouve qu'il faut renvoyer l'affaire à l'Infante pour éclaircissement ⁽¹⁾.

Secretarias provinciales, liasse 2435.

1517. Madrid, 17 novembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi transmet à l'Infante copie de deux lettres de La Cueva, dont l'une accuse Henri de Berghes et l'autre incrimine l'attitude de la noblesse du pays ⁽²⁾.
Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 200, fol. 261.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 172 v° et suiv.

(1) La même question fut traitée le 28 novembre au Conseil d'État. Là aussi on proposa de s'en

remettre à l'avis de l'Infante. (Estado, 2043.)

(2) Ces deux lettres, adressées au Roi et non datées, se trouvent en annexe. La première (fol. 265) fait mention des soupçons que plusieurs personnes espagnoles et autres ont sur de Berghes. On déclare que tandis que l'armée était en Veluwe, il n'a fait faire aucun travail de fortification et a laissé

—495—

1518, 20 novembre 1629. — Aytona à Philippe IV.

Tableau de la situation lamentable des Pays-Bas. Tous ces inconvénients se sont développés et se sont montrés depuis le départ de Spinola. Nul n'avait autant d'autorité que lui; seul il remplissait toutes les charges essentielles du gouvernement; son départ a donc provoqué une confusion générale.
Estado, 2522. — Publié par RODRICCEZ VILLA, op. cit., p. 573.

1519, Bruxelles, 20 novembre 1629. — Ordre de service de l'Infante.

La princesse rappelle l'ordre donné par le Roi à Gaspar Ruiz de Pereda, veedor général, de rentrer en Espagne. En même temps, elle a été chargée de

l'armée dans l'inaction. Quand il s'est rendu à Duisbourg, il n'avait pas plus de 50 soldats. Il a laissé

Wesel sans garnison suffisante, sous prétexte que c'était un endroit fortifié, qui pouvait se défendre

tout seul. Après avoir pris Amersfoort, on aurait pu prendre Utrecht, où, d'après les dires du baron

de Grobbendonck, il n'y avait pas un seul soldat. Sachant que l'ennemi était occupé par le siège de

Bois-le-Duc, de Berghes aurait dû pousser de l'avant. Sa lenteur était très dangereuse; si l'ennemi

avait marché sur Bruxelles, il n'y aurait pas eu moyen de défendre cette ville.

L'attitude dilatoire

prise par l'ennemi dans les négociations pour la trêve est le fait de de Berghes, qui voulait que cette

affaire passât par ses mains. La lenteur du général est très suspecte, à tout le moins elle est dangereuse, car il y a bien des difficultés à entretenir en Veluwe l'armée

venue d'Allemagne. Certains croient que c'est à l'intervention de la France ou de l'Angleterre, ou bien aux affaires d'Italie et d'Allemagne, qu'il faut attribuer l'attitude des Hollandais dans la question de la trêve, mais l'insolence qu'ils montrent en ce moment rend cette interprétation peu vraisemblable. La deuxième lettre est consacrée à l'attitude de la noblesse des Pays-Bas. On a réuni autour de Malines 7,000 fantassins, on a logé à Bruxelles 18 compagnies de cavalerie, de Berghes a passé la Meuse. Ainsi la frontière est couverte et on a mis un frein à l'insolence des mal intentionnés. Une des conceptions répandues entre les notables des Pays-Bas est que ceux-ci ne forment pas une province, mais un État indépendant qui peut prendre des décisions même en matière de trêve ou de paix. Ces mêmes notables réclament le droit d'intervenir dans les affaires qui sont du ressort du Conseil d'Etat. Les affaires des Pays-Bas se traitent généralement après avoir entendu l'avis des Conseils d'État et privé et parfois aussi des Finances et encore, quand on parle de Conseil d'Etat, cela s'entend de la partie du Conseil composée de légistes. Du temps de l'archiduc, les nobles réclamaient déjà à ce sujet, se plaignant de ce qu'on ne les appelât plus au Conseil d'État comme cela se faisait jadis. Maintenant ils vont plus loin. Ils voudraient se mêler des affaires de finances, des nominations ecclésiastiques, du recrutement de la magistrature, de celui des autorités locales, toutes choses dans lesquelles les légistes seuls ont à intervenir. Déjà maintenant ces derniers agissent avec timidité; si les nobles s'en mêlaient, ils prendraient bientôt une influence prépondérante, de là, ils iraient plus loin encore et ne seraient contents qu'après avoir atteint leur objectif qui est l'indépendance. (Ibid., fol. 265.)

—496—

désigner pour le remplacer ad interim le secrétaire Juan de Necolalde. Ce dernier est installé dans cette fonction, en attendant qu'un titulaire soit nommé. Necolalde suivra les instructions données par le Roi à son prédécesseur, qui a reçu ordre de lui remettre immédiatement tous ses registres de comptes, les listes matricules des troupes de toutes les nationalités, les relevés des soldes, traitements et tous les papiers de la veedorie. Necolalde devra être reconnu comme tel par tout le personnel militaire; sa désignation sera enregistrée dans les registres de la contadorie et de la secrétairerie d'État et de guerre. L'ordre est signé de l'Infante et contresigné par le secrétaire d'État et de guerre ⁽¹⁾.

1520, 22 novembre 1629. — Consulte du Conseil d'État espagnol.

Au sujet d'un mémoire traitant d'une proposition qu'on pourrait faire aux États des provinces des Pays-Bas ⁽²⁾.

Estado, 2043.

1521. Bruxelles, 23 novembre 1629. — Coloma à Villela.

L'armée espagnole est dans un état de prostration inconnu jusqu'ici

Estado, 2322. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 564.

1522. Bruxelles, 23 novembre 1629. — Coloma à Olivarès.

Nouvelles instances pour obtenir le retour de Spinola. Coloma déclare qu'il a appris qu'on pourrait arriver à un accommodement en Italie. Ce serait, dit-il, le seul remède à la triste situation du moment. Voyant le roi d'Espagne

(1) Nous avons inséré cet ordre de service pour donner un spécimen des actes de ce genre, qui sont conservés dans l'importante série des Registres des patentes, titres, ordres et dépêches concernant les troupes. (Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 22 et suiv.) et qui complètent d'une manière remarquable les données que fournit la correspondance qui fait l'objet de la présente publication.

(2) M. Lonchay fait observer qu'il n'a pas retrouvé ce mémoire. Bien que, dans ces conditions, l'analyse soit restée très vague, nous l'avons maintenue dans l'espoir que d'autres chercheurs seront peut-être plus heureux que M. Lonchay.

—497—

débarrassé des affaires d'Italie, constatant l'arrivée d'argent et de renforts aux Pays-Bas, les ennemis redouteraient un changement dans la situation. La nouvelle du retour de Spinola ou de la désignation de généraux destinés à le remplacer leur enlèverait l'espoir de faire de nouveaux progrès ⁽¹⁾.

Estado, 2522. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 572.

1523, 23 novembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Le cardinal doute que les Hollandais fassent la trêve.

Estado, 2322.

1524. Bruxelles, 24 novembre 1629. — Aytona à Philippe IV.

Aytona fait savoir que, conformément aux ordres qui lui ont été envoyés par le Roi lui-même, il a quitté Vienne pour se rendre à Bruxelles, où il est arrivé le 11 de ce mois. Bien que l'Infante et ses ministres aient fait au Roi d'amples rapports sur la situation, le marquis ne peut se dispenser de faire connaître son opinion personnelle. L'ennemi est décidé à continuer sa marche en avant.

L'armée royale n'a pas de chefs capables; Henri de Berghes est considéré comme traître par ses subordonnés, notamment par le comte Jean de Nassau. Les dispositions de la population sont bonnes, il faut intéresser les principaux personnages du pays à la direction des affaires. De concert avec Mirabel, Aytona

insistera auprès de l'Infante pour demander de nouvelles aides au pays. L'armée est très réduite, il y a à peine 1,000 Espagnols et moins de 2,000 Italiens. Les Allemands ont

pour ainsi dire disparu. Les Wallons préfèrent s'engager ailleurs que dans l'armée royale. Les Hollandais ont de multiples intelligences aux Pays-Bas; les négociations en vue de la paix ont été mal conduites; la flotte est à peu près anéantie, la soldatesque est mécontente, les Espagnols sont particulièrement malheureux. L'absence de Spinola a été un très grand mal, nul n'a autant de crédit

que lui auprès de l'Infante. Le gouvernement du pays est aujourd'hui tout entier entre les mains de Henri de Berghes. Il faut un nouveau généralissime, de nouveaux chefs pour la cavalerie et l'artillerie; la nécessité

(1) A cette lettre est joint un rapport du même Coloma à Isabelle. Il s'y plaint de ce qu'on n'ait pas envoyé d'Espagne l'argent nécessaire.

—498—

d'envoyer des provisions est incontestable. C'est le sentiment de son devoir qui a poussé Aytona à parler de la sorte.

Estado, 2322. — Bibliothèque nationale de Madrid, manuscrit II. 63, fol. 32.

Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 16149, fol. 1.

Publié par GACHARD, Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial, p. 48. s

1525. Bruxelles, 23 novembre 1629. — Le marquis de Mirabel à Philippe IV.

Il vient d'arriver à Bruxelles ⁽¹⁾. Partout il a trouvé un grand désir de servir le Roi, il a vu de nombreuses démonstrations de loyalisme. Comme les populations ne peuvent suffire aux frais de la guerre, elles espèrent qu'on les pourvoira du nécessaire. Éloge de l'Infante.

Estado, 2322.

1526. Bruxelles, 27 novembre 1629. — Mirabel à Olivarès.

Le marquis déclare qu'il n'a constaté, ni dans la noblesse, ni dans le peuple, amour ou dévouement au service royal. Les plus grands ennemis de la Couronne ne sont pas les Hollandais, mais nous-mêmes, dit-il, les vassaux et les ministres du Roi, qui sont en fonctions ici. Seule la présence du Roi pourrait remédiera tout le désordre qui règne dans l'armée et dans l'administration. Dans une autre lettre, du même jour, Mirabel déclare que la paix en Italie serait de la plus grande utilité, car elle pourrait amener aux Pays-Bas les troupes employées de ce côté et Spinola, dont la présence ferait cesser tous les ennuis que cause Henri de Berghes.

Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 574.

1527. Madrid, 27 novembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi sait qu'Isabelle paie beaucoup de sa personne. C'est une des raisons qui le poussent à se rendre lui-même aux Pays-Bas. En attendant, l'Infante doit se ménager.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 268.

(1) *Il y était arrivé le 12 novembre. (RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 574, note.) Il est curieux de comparer le contenu de cette lettre à celui du numéro suivant.*

—499—

1528. Madrid, 27 novembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

L'Infante doit tâcher de procurer au Roi des renseignements sur un certain marquis de Hont, de nation écossaise, qui travaille au maintien du catholicisme dans son pays. Elle devrait aussi envoyer un religieux en Ecosse pour s'enquérir de l'état du catholicisme dans ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 270.

1529. Madrid, 27 novembre 1629. — Philippe IV à Spinola.

Le Roi déclare que les affaires de Flandre lui causent les plus grands soucis, surtout parce qu'il a eu connaissance du mécontentement général qu'a provoqué en Belgique la perte de Bois-le-Duc et de Wesel. Tous ces accidents sont survenus à cause du manque de chefs expérimentés. Il faut un prompt remède. Les décisions prises sont contenues dans une lettre écrite à Isabelle, dont le Roi communique la copie à Spinola.

Bien que la paix ne soit pas faite en Italie, il faut que Spinola se rende en Flandre. On laisserait, dans ce cas, la direction politique du Milanais à Monterey et on confierait l'armée à deux maîtres de camp, Leganès et Henri de Berghes. Si celui-ci refusait, on tâcherait de le remplacer par Tilly. Le Roi a écrit à Isabelle à cet effet, tout en insistant pour qu'on s'efforce d'abord d'obtenir l'acceptation de cette charge par de Berghes. En tout cas, il s'agit d'arranger au plus vite à la fois les affaires des Pays-Bas et celles d'Italie. On publiera la nouvelle d'un voyage prochain du Roi en Flandre, on annoncera les décisions rapportées ci-dessus et tout cela inclinera les Hollandais à accepter la paix qu'on leur offre, et qui serait si honorable pour eux.

Le Roi espère que Spinola se conformera à cet ordre. S'il ne le faisait pas, le Roi voudrait bien croire que seul l'intérêt du service en serait la cause et pour ce cas il décide d'envoyer comme généralissime ad interim celui qu'il désigne dans une lettre autographe adressée au marquis.

Si Spinola se rend lui-même à Bruxelles, il aura à s'occuper avant tout de la ligue à conclure avec l'Allemagne et des négociations de paix. Il se conformera, à cet effet, aux instructions que le Roi envoie à Aytona. Si on peut réussir à conclure la ligue avec l'Empire, on examinera l'opportunité de négocier avec la France et l'Angleterre, à qui on offrirait une partie des provinces rebelles. Simultanément, Spinola préparera

—500—

tout ce qu'il faut pour la guerre, comme si jamais il n'avait été question de paix. C'est

d'ailleurs là le meilleur moyen d'y arriver. Le Roi attend une prompt réponse ⁽¹⁾.
Estado, 2236. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 574.

1530. Madrid, 28 novembre 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Le Roi, par un décret du 8 novembre, a signifié au Conseil sa décision de faire entrer dans la jointe d'État, siégeant à Bruxelles, un nombre plus considérable de sujets belges, et chargé le Conseil de le consulter sur les candidats qu'on pourrait appeler à cette jointe. Le Conseil rappelle que cette jointe traite les affaires les plus importantes de l'administration, qu'on n'y voit siéger que trois Belges, tous trois légistes, le président Maes, le chancelier de Boisschot et le conseiller Steenhuis, qu'aucun des conseillers d'État de cape et d'épée n'y est appelé sinon par exception. Il propose d'adjoindre aux trois personnages cités le comte de Coupigny, premier chef des finances, et le conseiller privé Roose. Le Roi se conforme.

Manuscrits divers, reg. 456, fol. 3-4.

1531. Bruxelles, novembre 1629. — Coloma à Olivarès.

Ce qui manque à Bruxelles ce sont des généraux et un prince de sang royal. A Lucifer il faut opposer saint Michel. Il n'y a pas de trêve à espérer si les affaires d'Italie ne s'arrangent pas et si on ne met pas sur pied aux Pays-Bas trois tercios italiens et deux espagnols, soit en tout 10,000 hommes. La soldatesque espagnole est réduite à une misère extrême, les effectifs ont fort diminué et il ne faut pas attribuer cette réduction au fait des blessures, puisque durant tout le printemps dernier l'armée espagnole n'a pas tiré un coup d'arquebuse. Dans le seul hôpital de Rheinberg sont morts 254 Espagnols. Dans les trois tercios castillans, il n'y a pas en tout mille hommes aptes à porter les armes.

Estado. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 567.

(1) Le même jour, Philippe IV écrit à Isabelle qu'il vient de donner l'ordre à Spinola de passer en

Flandre; sinon il pourvoira à son remplacement. (Estado, 2336.)

—501—

1532. Madrid, 5 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a appris par Rubens que Cotinton allait partir pour Madrid. Dans ces conditions, il serait utile d'envoyer Carlos Coloma en Angleterre, où il doit faire connaître au Roi les bonnes intentions de Philippe IV. On croit qu'un des principaux points des propositions de Cotinton concerne la restitution du Palatinat au Palatin, il importe que Coloma ne promette rien à ce sujet, mais qu'il fasse au contraire ressortir l'opposition qu'on rencontrera sous ce rapport de la part de l'Empereur et du duc de Bavière.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 76.

1533, 6 décembre 1629. — Consulte du Conseil suprême de Flandre.

Ayant appris que beaucoup de gens usurpent la noblesse et que l'on demandait que le Roi ordonnât au procureur général près le Grand Conseil de Malines de poursuivre les délinquants et que lui-même fit un édit sur la matière, le Conseil est d'avis de s'en rapporter à l'Infante et de charger le comte de Solre de traiter cette

affaire avec la princesse.
Secretarias provinciales, liasse 2455.

1534, 6 décembre 1629. — Mirabel à Philippe IV.

Le marquis insiste pour obtenir des secours.
Estado, 2322.

1535. Bruxelles, 6 décembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Isabelle a appris de Rubens qu'on se plaint en Angleterre de ce que Coloma ne soit pas encore arrivé. En conséquence, l'infante a fait savoir au peintre que Coloma se trouvera à Dunkerque le 20 de ce mois, prêt à s'embarquer sur le navire que Charles I^{er} doit envoyer pour le chercher. Elle prie le Roi de presser l'arrivée des instructions et de l'argent destinés à Coloma.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 273.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 90.

—502—

1536. Bruxelles, 6 décembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

L'ennemi s'apprête en fait de soldats et de munitions. Du côté espagnol, on manque de tout, parce qu'on n'a pas d'argent. Il y a peu d'espérance d'arriver à une trêve. Que le Roi termine les affaires d'Italie et envoie de ce côté de l'argent et des troupes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 274.

1537. Bruxelles, 6 décembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Envoi d'un rapport du Conseil de Brabant sur les plaintes de l'Électeur de Cologne, par rapport aux juridictions d'Othée et de Fléron. L'Infante se rallie à l'opinion du Conseil et ajoute que la seigneurie de Fléron a été, par sentence, déclarée brabançonne. Malgré cela, les Liégeois s'en sont emparés. Ils ont demandé après qu'on tint une conférence à ce sujet. Isabelle a refusé tant que le Roi ne fût pas remis en possession de ses droits. Cette condition a été remplie.

Alors elle a accepté d'entrer en pourparlers tant au sujet de Fléron que d'Othée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 275.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 94 v°.

1538. Madrid, 11 décembre 1629. — Instructions données par Philippe IV au comte de Solre, capitaine des archers de sa garde, chevalier de la Toison d'or, envoyé à Bruxelles.

Le Roi a été mis au courant de l'impression pénible causée à Bruxelles par la perte de Bois-le-Duc et de Wesel. Il sait que les Hollandais ont profité de ces circonstances pour faire croire aux habitants des provinces fidèles que l'Espagne se souciait peu de leur défense. Ce sont des accusations calomnieuses. Le Roi a décidé d'envoyer Solre notifier à ses sujets combien la perte de ces deux villes l'a affecté et combien il est préoccupé d'assurer la défense des provinces. Il remet à son ambassadeur une missive pour les divers États. Il ajoute qu'il voudrait se rendre en personne en Belgique. Solre fera connaître aux États que le Roi a pris les mesures requises pour assurer le service régulier des provisions pour l'année 1630. En retour, les États des diverses provinces devront concourir à la défense de leur pays. Solre invitera les États, au nom du Roi, à formuler eux-mêmes des propositions à ce sujet.

Le Roi a écrit, à cet

—503—

effet, une lettre à l'Infante et il en remet une copie à Solre ⁽¹⁾. Il charge aussi ce dernier d'obtenir d'Isabelle que l'armée royale entre en campagne avant celle de l'ennemi.

Estado, 2236. — Manuscrits divers, reg. 215, fol. 52.

1539. Madrid, 11 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a accepté d'être parrain du fils du duc de Havre. Il veut qu'on suive en cette occasion le cérémonial dont on a fait usage précédemment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 282.

1540. Madrid, 11 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

La Cueva doit s'abstenir de prendre part encore aux affaires. Il doit remettre tous les papiers relatifs aux Pays-Bas à Aytona. Il y a lieu de diviser la secrétairerie de Pedro de San Juan en deux départements : le premier, relatif aux affaires de la guerre, le second, à celles d'État et de marine. Tous les conseils et jointes permanentes doivent se réunir au Palais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 284.

1541. Madrid, 11 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Le Roi a traité dans une autre lettre datée de ce jour la question des modalités à suivre pour mettre en train la demande que l'on veut faire aux États d'une subvention considérable pour l'entretien de l'armée de campagne et des troupes de garnison. Il est dit dans cette lettre qu'il faut consulter le Conseil d'État au complet ⁽²⁾. Dans sa deuxième lettre, il ajoute en secret qu'il a pris

(1) A cette lettre est joint un écrit intitulé : Touchant les propositions que l'on doit faire à la Cour de

Flandre. Le Roi insiste sur la nécessité de ménager le pays pour l'empêcher de se ruiner par le fait

des armées, sur celle de restaurer le commerce avec l'Espagne et les autres pays. Il demande qu'on

s'attire les bonnes dispositions des personnages les plus en vue, comme les membres du Conseil d'État, le duc d'Aerschot et autres, dont l'influence est grande sur le peuple. Il déclare qu'avant de faire aucune déclaration aux États provinciaux, il faut faire examiner la question par le Conseil d'État.

(Ibid., fol. 56 v°.)

(2) Il faut entendre par là les conseillers d'épée aussi bien que les conseillers de robe.

—504—

cette décision pour donner satisfaction à ce Conseil. D'autre part, il est peut-être

inopportun de réunir le Conseil d'État au complet; ce serait un précédent dont on pourrait faire état dans la suite. Isabelle examinera la chose avec Aytona et Mirabel et si elle se décide à convoquer le Conseil au complet, elle demandera aussi, au préalable, pour la forme, l'avis de l'un ou l'autre ministre belge, à qui cette attention fera plaisir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 286.

1542. Madrid, 15 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Affaires de Liège. Remplacement de Gaston de Robles par le Cardinal-Infant qui pourrait ainsi arriver à briguer le siège de saint Lambert. De Robles s'est déclaré prêt à obéir aux ordres du Roi. Pourtant, avant de pousser plus loin, l'Infante attire l'attention de son neveu sur certaines difficultés. On se heurterait certainement à une opposition considérable de la part des électeurs et princes allemands, de la part de la Lorraine et de la France. Le duc de Bavière convoite l'évêché de Liège pour son fils. Il vaudrait mieux mettre en avant la candidature d'un fils de l'Empereur, ce qui provoquerait moins d'opposition. En attendant la décision royale, l'infante cherche à se ménager les bonnes dispositions de de Robles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 288.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 95.

1543. Bruxelles, 13 décembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

La conduite de de Berghes au cours de la campagne passée a provoqué beaucoup de commentaires dans l'armée, surtout de la part des Belges. Isabelle envoie à Madrid le texte d'une consulte du 26 novembre qui lui a été adressée à ce sujet par le Conseil de Brabant⁽¹⁾. C'est une affaire de toute gravité qui

(1) Le Conseil de Brabant estime qu'il y a lieu d'envoyer sans retard des provisions pour l'amélioration de l'armée, d'enlever le commandement au comte Henri de Berghes, sous lequel personne ne voudra plus servir, de le remplacer par une sommité militaire qui se rendra en Gueldre. On pourrait aussi faire venir le comte à Bruxelles, instruire immédiatement son procès et le punir. Mais ce moyen est dangereux eu égard à la popularité qu'il a conservée dans les basses classes. L'Infante penché pour la dernière solution. Si le peuple apprend que Wesel a été perdu par la faute du comte Henri, il se tournera contre lui.

—505—

doit être traitée en secret. Martin Idiaquez, porteur de cette lettre, pourra en parler au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 289.

Manuscrits divers, reg. 215, fol. 90 v°.

1544. Bruxelles, 13 décembre 1629. — Isabelle à Philippe IV.

Rubens a fait savoir qu'on a été froissé en Angleterre de ce qu'on ait demandé ici si François Cotinton était muni de lettres de créances pour le roi d'Espagne, alors que Coloma n'en avait pas. On était sur le point de rappeler Cotinton et de faire partir Rubens. Depuis, on s'est ravisé et on a décidé

d'admettre Coloma, s'il apporte une lettre de créance de l'Infante en attendant celle du Roi. Isabelle a prescrit à Rubens de faire déclarer à la Cour de Londres que l'admission de Coloma a été très bien accueillie ici et qu'il sera prêt à partir à Dunkerque le 20 de ce mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 290.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 95 v°.

1545. Madrid, 13 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Envoi de lettres de provisions de 3,400,000 écus de 10 réaux. Approbation de la décision prise de confier à l'armée impériale les places occupées sur le Rhin. **Affaire de la trêve.** Après tout ce qu'on a fait, eu égard à l'orgueil des rebelles et à l'assistance qu'ils reçoivent de Louis XIII, il semble que le fait d'insister davantage serait interprété comme un signe de faiblesse. Pour arriver à la trêve, il faut user de dissimulation, faire semblant de ne pas y tenir et montrer ostensiblement qu'on s'occupe de la réorganisation de l'armée. Le fait que plusieurs personnes ont été mêlées à cette affaire a fait voir en public combien l'Infante désirait la fin des hostilités. En tout cas, il faut exclure de ces négociations de Berghes, dont la conduite est à tout le moins suspecte et indigne des faveurs qu'il a reçues. Isabelle décidera elle-même ce qu'il y a lieu de faire, de concert avec Mirabel et Aytona. Spinola a reçu ordre d'envoyer aux Pays-Bas des renforts italiens et de faire à cet effet les levées requises ⁽¹⁾. On a

(1) Les ordres à Spinola sont consignés dans une lettre du 13 décembre qui se trouve en annexe

(fol. 296 ; Manuscrits divers, reg. 215, fol. 75 v°).

—506—

préparé les instructions de Coloma. Isabelle doit lui prescrire de partir sans retard. Une fois que Cotinton sera arrivé en Espagne, le Roi nommera un ambassadeur en Angleterre, de façon à ce que Coloma puisse retourner aux Pays-Bas. Il approuve la décision prise de faire une enquête sur les personnes responsables de la perte de Wesel. Il termine en fixant les indemnités à accorder aux marquis d'Aytona et Mirabel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 294.
Manuscrits divers, reg. 215, fol. 73.

1546. Madrid, 13 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

La Cueva a fait savoir à Madrid que la mairie de Bois-Ie-Duc comprend plus de 100 villages, avec 3 églises collégiales, quelques abbayes et plus de 80 paroisses; que les Hollandais prétendent garder le tout, dépouillent les églises et y installent des prédicants. On sait aussi que les habitants de Bois-leDuc sont fort maltraités par les rebelles. Isabelle doit aviser aux mesures à prendre pour assurer le maintien de la religion catholique dans la mairie en question et, d'une façon générale, en Hollande. Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 201, fol. 291.

1547. Londres, 14 décembre 1629. — Rubens à Olivarès.

Le peintre se dispose à rentrer aux Pays-Bas. Il regrette que ses efforts auprès de la Cour de Londres n'aient pas eu tout le succès désiré. Il se flatte pourtant de ce que l'arrivée de Cotinton en Espagne et celle de Coloma en Angleterre, pour lesquelles lui, Rubens, a dû aplanir tant de difficultés, amèneront de bons résultats. Il proteste de son dévouement.

Estado, 2148. — Publié par GACHARD, Histoire diplomatique de P.-P. Rubens, p. 511.

1548. Madrid, 14 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Vu la lettre de l'Empereur à Isabelle, en date du 5 septembre, le Roi autorise l'ouverture des licences, d'autant que les Hollandais n'attendent que son consentement pour en faire autant et que la fermeture de ces licences lui a plus

—507—

nui qu'à eux-mêmes. Il faut ramener les impôts au pied ancien et supprimer les nouveaux, pourvu que l'Empereur s'engage à obtenir la réciprocité des Hollandais et des autres États voisins. Le trafic des provisions de guerre demeure prohibé. Le Roi défend également la sortie des arbres, car les

Hollandais ont, pour leurs constructions navales, consommé beaucoup d'arbres provenant du Luxembourg. Pour le tout, le Roi s'en remet à l'Infante.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1549. Madrid, 14 décembre 1629. — Philippe IV à Isabelle.

Voulant avoir auprès de lui un homme de finances, il a créé au Conseil suprême une place de chef des dites finances, qui sera en même temps membre du Conseil. Il a nommé en cette qualité le comte de Solre, du Conseil susdit, avec les prérogatives des chefs des finances de Belgique.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1550, 14 décembre 1629. — Philippe IV au Conseil d'État de Belgique, à l'archevêque de Malines, etc.

Le Roi promet de secourir les Pays-Bas, comme le montrera le comte de Solre, qui va en Belgique pour le service de Sa Majesté.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

1551, 16 décembre 1629. — La Cueva à Philippe IV.

Sur l'état des esprits en Belgique. Le cardinal dit encore du mal du duc d'Aerschot.

Estado, 2322.

1552 [avant octobre] 1629. — Philippe IV au marquis de Monténégro.

Ordre de se rendre incontinent aux Pays-Bas. Les motifs allégués sont la pénurie de chefs à Bruxelles, la prise de Wesel par l'ennemi, le siège de Bois-le-Duc. Le Roi a prescrit à Spinola de donner à Montenegro des instructions et une ayuda de costa.

Estado, 2236. — Publié par RODRIGUEZ VILLA, op. cit., p. 571.

—508—

1553, 1629. — Carlos Coloma à

L'ennemi est à l'heure actuelle plein d'orgueil. On peut s'en convaincre en parcourant la traduction, que Coloma envoie à son correspondant, d'un volume paru récemment en Hollande. Depuis le 15 mars, une armée ennemie de 40,000 fantassins et 6,000 cavaliers est prête à prendre la campagne. Jamais les Pays-Bas n'ont couru aillant de dangers qu'à l'heure actuelle. Il n'y a ici aucun chef. Coloma lui-même est sans autorité. Si Spinola ne vient pas ou n'est pas remplacé par un généralissime, muni de pleins pouvoirs, le Roi perdra sans doute les meilleures et les plus fidèles provinces qu'il possède.

Publié par RODRIGUEZVILLA, op. cit., p. 537.

1554. Sans date (1629). - Adresse à Philippe IV.

Prière d'envoyer des prêtres catholiques en Hollande, le tiers de la population de ce pays étant catholique. Que dans les négociations en vue de la trêve, on tâche d'obtenir au moins pour les catholiques de Hollande le droit de pratiquer leur culte dans leur maison. Que le Roi vienne visiter les Pays-Bas ou qu'il y envoie son frère. Estado, 2043.

1555. Sans date (fin 1629). — Consulte d'une Jointe d'État.

Au sujet du Conseil qui devait exercer le gouvernement des Pays-Bas à la mort d'Isabelle.

La consulte rappelle les dépêches du 31 octobre 1621 et celle du 20 novembre 1627 ⁽¹⁾ réglant l'administration intérimaire de nos provinces. Appréciation des futurs gouverneurs et de leurs suppléants. Le prince de Ligne est mort; le président Maes est décrépité. Le marquis de los Balbases (Spinola), le marquis de Leganès, Juan de Villela sont absents (de la Belgique). Le veedor n'est pas encore désigné ⁽²⁾ et le cardinal de La Cueva doit se rendre à Rome. Il ne reste plus que Carlos Coloma, Juan Brabo de Laguna, l'archevêque de

(1) Voir plus haut les analyses de ces dépêches et la note qui s'y rapporte.

(2) Philippe de Guevara n'avait pas été nommé et Gaspar de Peredu n'était pas encore arrivé à

Madrid.

—509—

Cambrai et l'abbé de Saint-Vaast. Il est nécessaire de reconstituer le Conseil de gouvernement le plus tôt possible ⁽¹⁾.

Estado, 2041.

1556. Sans date (1629). — Remèdes et voies nécessaires pour secourir les Pays-Bas. (12 pages en 13 articles.)

L'auteur de ce mémoire insiste sur la venue du Roi ou celle de l'infant Carlos, venue qui sera plus efficace que 10,000 hommes ou un million d'écus d'or. Il entre dans des détails sur les opérations militaires et les logements des troupes.

A l'article 13, on lit que les catholiques de Hollande se plaignent beaucoup de ce qu'ils ne peuvent, sinon avec grande peine, obtenir des passeports, passeports que

l'on donne aux hérétiques; ils se plaignent aussi de ce qu'à Bruxelles ils n'obtiennent audience que difficilement.

Estado, 2043.

1557. Saragosse, 8 janvier 1630. — Philippe IV à Isabelle.

Un religieux a fait une représentation au Roi sur l'opportunité de désigner des évêques pour la Hollande et d'envoyer dans ce pays des moines chargés de la prédication et de l'administration des sacrements. C'est le manque de prêtres qui est la cause du petit nombre de catholiques qu'il y a là-bas. Isabelle doit écouter ce religieux et aviser avec lui sur les mesures à prendre. On peut dépenser à cet effet 3,000 à 4,000 ducats. Grâce aux catholiques, on trouvera moyen de se procurer des informations sur les projets des ennemis. Si elle le juge convenable, la Gouvernante peut désigner le religieux en question pour un des évêchés hollandais (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 202, fol. 1.

Manuscrits divers, reg. 216, fol. 33 v°.

(1) Cette consulte concorde en beaucoup de points avec la lettre de La Cueva du 14 novembre 1629

et il est permis de croire qu'elle a été provoquée par cette lettre même. Elle ne peut donc être anté-

rieure à la première quinzaine de décembre.

(2) Le rapport du religieux est joint en annexe avec les résolutions du Roi, en marge. Il y est dit que

le tiers des Hollandais est catholique. Le Pape a envoyé un vicaire apostolique, mais il ne peut suffire à sa tâche, le clergé hollandais ne reconnaît d'ailleurs que fort peu l'autorité de ce prélat étranger. Il faudrait nommer des titulaires aux sièges d'Utrecht, Harlem, Deventer, Leeuwarden et Middelbourg. Dans l'éventualité d'une trêve, il serait de toute nécessité d'assurer la liberté du culte catholique, au moins dans les maisons particulières, (Ibid., fol. 4.) Le 6 février, Isabelle déclare qu'elle examinera l'affaire des évêchés hollandais avec Mirabel et Aytona. (Ibid., fol. 76.)

Titre: CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE SUR LES AFFAIRES DES
PAYS-BAS AD XVIIÈ SIÈCLE
TOME PREMIER Précis de la Correspondance de Philippe III (1598-1621)

—VII—

PREFACE

Le 9 octobre 1903 — il y aura bientôt vingt ans — la Commission royale d'Histoire demanda au Gouvernement d'envoyer M. Henri Lonchay à Simancas, avec la mission d'y étudier les moyens de continuer la publication de la Correspondance de Philippe II, une des oeuvres capitales de Gachard, qui resta malheureusement inachevée.

Il fallut attendre près de trois ans pour obtenir le subsidé nécessaire et ce ne fut qu'en mai 1906 que M. Lonchay put partir pour l'Espagne. Son premier séjour de six semaines fut suivi d'un autre, d'une durée égale, en 1908. Tous deux donnèrent lieu à la rédaction de divers rapports ⁽¹⁾ dans lesquels M. Lonchay rendit compte des résultats de ses missions.

En réalité, il ne s'occupa guère de la correspondance de Philippe II, si ce n'est pour recopier, pendant une couple de jours, certains documents signalés par Gachard et dont la première copie avait été égarée ou perdue. Tout le reste du temps fut consacré au XVIIe siècle, période dans l'étude de laquelle M. Lonchay s'était spécialisé de longue date et qui devait faire tous les frais de la publication dont le tome premier paraît aujourd'hui.

Dans la multitude de documents se rapportant aux relations entre

(1) Voir notamment le Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. LXXV (1906), pp. XXI et suiv. ; t. LXXVI (1907), pp. XIII et suiv. t. LXXVII (1908), pp. XXI et suiv.

—VIII—

l'Espagne et les Pays-Bas, il fallait nécessairement se résigner à faire un choix. M. Lonchay commença par écarter les pièces ne traitant que d'affaires personnelles (negocios de partes), de même que les archives du Conseil suprême de Flandre. En effet, l'examen de quelques liasses prises dans les différentes sections de ce fonds lui avait prouvé que notre Conseil provincial à Madrid ne joua jamais dans l'histoire de notre pays qu'un rôle des plus effacé. Il accorda, par contre, une attention toute particulière aux liasses aux dépêches (despachos de Flandes), aux liasses aux lettres (cartas) et surtout aux consultes du Conseil d'État. Ces trois fonds furent dépouillés méthodiquement, suivant l'ordre chronologique, des années 1398 à 1699. Pour chaque affaire importante, les trouvailles faites dans un fonds furent complétées par celles du fonds voisin. Alors que les despachos fournissaient la réponse à une lettre du Gouverneur des Pays-Bas, les consultes contenaient toutes les observations auxquelles cette lettre avait donné lieu à la Cour de Madrid.

Les découvertes furent particulièrement heureuses pour deux périodes du XVIIe siècle, le commencement et la fin, le règne des Archiducs et le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière. Ici, les archives belges doivent absolument être complétées par celles de Simancas.

En effet, les documents espagnols conservés dans notre Secrétairerie d'État et de Guerre comprennent principalement des correspondances officielles, minutes des dépêches des gouverneurs généraux du XVIIe siècle à la Cour d'Espagne et originaux des réponses à ces mêmes dépêches. Documents incontestablement intéressants au point de vue de l'histoire diplomatique et militaire des Pays-Bas sous Philippe IV et Charles II, mais absolument insuffisants en ce qui concerne la politique occulte de l'Espagne, les intrigues et les manoeuvres des successeurs de Philippe II pour mieux dominer nos provinces. C'est dans les archives de la Secrétairerie d'État en Espagne qu'on retrouve les instructions secrètes remises aux agents diplomatiques que l'Espagne entretenait en Belgique.

—IX—

C'est là, entre autres, que M. Rodriguez Villa a retrouvé le texte des pouvoirs extraordinaires remis par Philippe III à Ambroise Spinola ⁽¹⁾. On sait que Philippe III avait ordonné l'envoi à Simancas des papiers d'État et de tous les documents qui avaient été entre les mains des ambassadeurs. Malheureusement, beaucoup de ces documents, même des correspondances complètes, restèrent dans les archives privées de certains grands d'Espagne. Plus tard, certaines collections entrèrent aux Archives nationales de Madrid ou dans les grandes bibliothèques de la capitale, comme la Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque de l'Académie nationale d'Histoire. D'autres passèrent à l'étranger. Déjà en 1726, Santiago Augustin Riol, que Philippe V avait chargé d'inspecter les archives de la Péninsule, déplorait la perte de documents précieux. On savait, dès lors, qu'il existait en Angleterre quantité de consultes originales des Conseils d'Espagne. Elles semblent bien ne jamais avoir regagné la mère patrie, car aujourd'hui encore le British Museum possède un nombre considérable de papiers d'État de provenance espagnole ⁽²⁾.

D'autre part, beaucoup de documents furent détruits à Simancas pendant l'occupation française ; une partie des archives fut même transportée à Paris, par ordre de Napoléon, et déposée aux Archives nationales, où elle est restée ⁽³⁾.

Ainsi s'explique que les Archives de Simancas ne sont pas également riches pour toutes les années du XVIIe siècle. Pour certaines époques de notre histoire, on trouve plus de documents aux Archives générales du Royaume à Bruxelles que dans le grand dépôt de Castille.

(1) RODRIGUEZ VILLA, *Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases (Madrid, 1904)*,

pp. 124-131.

(2) Voir l'inventaire détaillé de D. PASCUAL DE GAYANGOS, *Catalogue of the manuscripts*

of spanish language in the British Museum. Londres, 1875-1893, 4 vol. in-8°.

(3) GACHARD, *Notice sur la collection des archives de Simancas qui est conservée aux*

Archives de l'Empire à Paris. (B. C. H., 3e série, t. III, pp. 9-78 [1862]).

— X —

Mais pour le début et pour la fin du XVIIe siècle, il est indispensable d'avoir recours à Simancas. Dans les liasses aux dépêches, par exemple, on retrouve la minute des instructions publiques et secrètes remises aux agents diplomatiques de la Cour de Madrid dans nos provinces, notamment aux ambassadeurs en titre, comme Balthazar de Zuniga y Fonseca, le marquis de la Laguna, le marquis de Guadaleste, le marquis de Bedmar, cardinal de la Cueva et le marquis d'Aytona, ou à des envoyés extraordinaires tels que Rodrigo Calderon, comte de la Oliva, Diego de Ibarra, comte d'Anover. Et n'oublions pas les pouvoirs donnés à Ambroise Spinola, qui, tant qu'il résida en Belgique, fut l'homme de confiance de la Cour de Madrid. Les lettres ou carias de ces mêmes agents, qu'on y retrouve en original, de même que celles des Archiducs, et adressées soit à Philippe III en particulier ou à son célèbre premier ministre le duc de Lerme, soit à des diplomates espagnols, nous renseignent sur la situation politique, militaire et religieuse de nos provinces pendant les premières années du XVIIe siècle, les rapports des Archiducs avec la Cour d'Espagne, les longues négociations de la trêve de douze ans, la guerre du Palatinat de 1614, les circonstances qui, en 1616, amenèrent les Belges à prêter le serment de fidélité à Philippe III, et mille détails piquants et ignorés.

A côté des dépêches de la Cour de Madrid et des rapports de ses agents à Bruxelles, les consultes du Conseil d'État constituent une mine inépuisable de renseignements précieux. Ce Conseil, on le sait, était chargé de la direction des affaires étrangères. Il se composait des personnages les plus considérables du royaume et donnait son avis sur toutes les questions diplomatiques, administratives et militaires intéressant l'Espagne et les États dépendant de l'Espagne comme les Pays-Bas. La plupart des dépêches envoyées à Madrid par les gouverneurs des possessions espagnoles et les ambassadeurs, de même que les requêtes des fonctionnaires civils et militaires en mission à l'étranger ou de simples particuliers, étaient soumises au Conseil d'État et faisaient l'objet d'une délibération suivie d'un rapport (*consulta*).

—XI—

On a conservé à Simancas des milliers de consultes, classées d'après les pays auxquels elles se rapportent, les unes — ce sont les plus nombreuses et les plus intéressantes — relatives à des questions d'État ou à des affaires d'office, comme on disait alors (*consultas de oficio*), les autres à des affaires de particuliers (*consultas de partes*). De ces consultes, on a conservé tantôt la minute, tantôt l'original, parfois les deux, parfois aussi des copies de l'original. Beaucoup d'entre elles ne se trouvent pas dans les liasses qui leur ont été réservées, mais dans d'autres collections où elles sont mêlées aux lettres ou aux documents se rattachant à la question sur laquelle le Conseil eut à délibérer. Indépendamment des avis émis par les conseillers en titre, on rencontre dans les liasses aux consultes de nombreux rapports émanant des jointes (*juntas*), c'est-à-dire des comités particuliers que le Roi chargeait de certaines affaires.

Les minutes sont souvent d'une lecture difficile, à cause des ratures dont elles sont chargées, mais elles remplacent pour nous les originaux quand ceux-ci sont absents, et fort souvent on y trouve joints les documents qui ont donné lieu à la délibération du Conseil. La lecture des originaux est toujours aisée. Ils sont revêtus des paraphes des membres du Conseil qui ont pris part à la séance. Les consultes débutent toujours par un résumé du document dont l'envoi a provoqué la réunion du Conseil ou de la Jointe. C'est une sorte d'exposé des motifs qui tient lieu de la lettre elle-même ou du document sur lequel le Gouvernement a demandé un avis. Le document était d'ailleurs souvent joint à la consulte, afin que le Roi eût sous les yeux tous les éléments d'appréciation. Voilà pourquoi on trouve mêlées à des consultes des lettres de nos gouverneurs généraux. Quand ces documents ont disparu, on peut en deviner la substance par le préambule de la consulte, qui constitue ainsi à tous égards pour l'historien le complément des dépêches envoyées par la Cour de Bruxelles à celle de Madrid.

C'est par ces consultes que nous connaissons l'opinion exprimée au

—XII—

sujet des plus graves questions politiques et militaires du XVII^e siècle, par les hauts fonctionnaires espagnols, parmi lesquels le favori en titre, le privado, et le confesseur du Roi avaient voix prépondérante.

Quand le Roi avait pris connaissance d'une consulte, il marquait sa décision en marge, très souvent en deux ou trois mots : *esta bien* ou *como parece*. Le secrétaire d'État, chargé du *despacho*, n'avait plus qu'à minuter la réponse dans le sens indiqué par l'annotation marginale. Le Roi signait : *Yo el Rey* la mise au net, et le même secrétaire contresignait : *Refrendaba*. La lettre était ensuite pliée et cachetée comme toutes les missives et partait pour sa destination, soit avec le courrier ordinaire, soit par une voie spéciale (*por la vía reservada*). Quelquefois, pour éviter qu'elle ne s'égarât ou ne fût volée en route, on la copiait à deux, trois ou à un plus grand nombre d'exemplaires, qu'on envoyait par des chemins différents. Les dépêches vers la Belgique mettaient près de trois semaines à faire le voyage. Arrivées à Bruxelles, elles étaient remises au gouverneur général, qui leur donnait telle suite que de droit. Après quoi elles étaient déposées dans les archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, où l'on préparait, le cas échéant, la réponse à envoyer à Madrid. Le secrétaire d'État et de Guerre de Bruxelles, fonctionnaire espagnol qui date des dernières années du XVI^e siècle, était ainsi le correspondant officiel du secrétaire du Conseil d'État à Madrid.

Les consultes du Conseil d'État relatives à nos provinces sont quelquefois très longues. Il en est qui comptent plus de trente pages. Elles sont aussi nombreuses pour la fin du siècle que pour le commencement.

On pourra par cette simple énumération des documents consultés, tant à Simancas qu'à Bruxelles, se rendre compte du contenu et de l'intérêt de la présente publication. Alors que l'attention des historiens belges s'est portée toujours avec une prédilection marquée sur le grand drame dont nos provinces furent le théâtre au XVI^e siècle, que les publications de

— XIII —

Gachard, Piot, Kervyn de Lettenhove, Edm. Pouillet, d'autres encore ont jeté une lumière abondante sur celle époque d'un intérêt d'ailleurs capital pour nos annales, le XVII^e siècle a été jusqu'ici très mal partagé et les dépôts d'archives ont continué à recéler dans leurs collections inutilisées la plupart des documents qui devaient permettre d'en écrire l'histoire. Sans avoir la prétention d'épuiser le sujet, le travail auquel nous nous sommes attachés — et dont le tome premier embrasse uniquement le

règne de Philippe III (1598 à 1621) — modifiera sans doute en quelques points les opinions régnantes sur des questions politiques importantes agitées durant le règne des Archiducs. Questions de politique intérieure, comme celle de l'autonomie des Pays-Bas sous les Archiducs ⁽¹⁾, la part prise par Spinola, les ambassadeurs et fonctionnaires espagnols au gouvernement de notre pays, à côté et souvent en opposition avec les administrateurs nationaux. Questions de politique extérieure, comme l'histoire de nos relations avec l'Angleterre, lors de la succession d'Elisabeth et de l'avènement de Jacques I^{er}, tant au point de vue politique et économique qu'au point de vue religieux ; comme celle aussi de nos relations avec la France après la paix de Vervins, sous Henri IV et pendant la régence de Marie de Médicis ; avec l'Allemagne, soit à l'occasion de la succession de l'empereur Mathias et de l'avènement de Ferdinand II, le représentant de la branche cadette des Habsbourg, soit à l'occasion du règlement des affaires de Juliers ; avec la Hollande, enfin, avant et pendant la trêve de douze ans.

Mais nous devons nous borner et regretter qu'il n'ait pas été donné à celui-là même qui avait recueilli les documents de mettre leur importance en valeur beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire. M. Lonchay avait évidemment ébauché le plan de son introduction, et certains indices permettent même de croire qu'il avait déjà couché sur le papier des notes

(1) Nulle part on ne verra mieux combien notre indépendance était relative.

—XIV—

à cet effet. Nous n'avons malheureusement pas réussi à les retrouver. Avec sa connaissance approfondie de l'histoire du XVII^e siècle, il aurait sans doute fait précéder cette publication d'une de ces introductions qui, dans des travaux similaires, ont fait la gloire de Gachard. Mais sa disparition prématurée ⁽¹⁾ ne fut pas seulement regrettable à ce point de vue. Le texte de ses analyses et surtout ses savantes annotations auraient gagné à pouvoir être édités par lui-même. Quels que soient les soins que mette un auteur à ne donner à l'imprimeur qu'un manuscrit achevé, il faut ne jamais avoir publié un livre pour ne pas savoir que les premières épreuves bénéficient généralement de quantité de connaissances acquises entre le moment de la rédaction et celui de la correction des épreuves.

Et au point de vue de la forme même, combien d'entre nous n'y mettent pas la dernière main lors de l'impression?

Personne ne songera donc à jeter la pierre à M. Lonchay, si nous révélons ici qu'il y avait dans son manuscrit quelques lacunes qu'il aurait lui-même, sans doute, pu combler avec la plus grande facilité, mais qui ont mis parfois son continuateur dans

un cruel embarras. Tant qu'il s'agissait de vides à combler dans des analyses de documents conservés à Bruxelles, le mal n'était pas grand ⁽²⁾. L'inconvénient devenait plus

(1) Il mourut à Schaerbeek le 13 décembre 1918. On aurait dit qu'il avait le pressentiment de sa mort. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu se lamenter amèrement sur la lenteur avec laquelle on dut procéder à l'impression de son travail. A sa mort, celui-ci n'était arrivé qu'à la feuille 46.

(2) Cependant ici même, cela n'alla pas toujours sans peine. M. Lonchay se contente presque toujours de renvoyer aux numéros des registres, sans indiquer la pagination. Bien que les documents soient généralement placés dans l'ordre chronologique, l'identification est parfois difficile, surtout quand il y a plusieurs pièces de la même date. Les recherches auxquelles il a fallu procéder ont au moins eu l'avantage de nous révéler certaines lacunes dans le choix des documents. Il existe dans les registres 176 à 184 de la Secrétairerie d'État et de Guerre de nombreuses lettres dont l'importance justifiait une analyse. Il en est d'autres dont une partie seulement — on se demande pourquoi — a été analysée. A moins de bouleverser tout l'ordre établi, il n'était plus possible, étant donné

—XV—

sérieux lorsque — comme ce fut très souvent le cas — il fallait recourir aux archives de Simancas. On connaît le désarroi de nos relations postales avec l'étranger au lendemain de la guerre. Et c'est précisément à ce moment-là que le manuscrit devait être mis à point pour être livré à l'imprimeur. Aussi, malgré ma vieille sympathie pour le regretté M. Lonchay, malgré mon désir d'être agréable à la Commission royale d'Histoire, j'aurais probablement hésité à assumer la lourde tâche

de le degré d'avancement de l'impression, de revenir là-dessus dans le présent volume. Nous croyons cependant, dès à présent, devoir mettre le lecteur en garde au sujet du caractère incomplet du travail, et déjà nous avons envisagé la possibilité de le compléter par un supplément qui pourrait paraître à la fin du dernier volume.

Il y aura sans doute lieu aussi, pour les tomes suivants, de modifier certaines analyses par trop laconiques. Le grand avantage des publications de l'espèce de celle-ci est de rendre inutile le recours aux documents mêmes. A cet égard, il est à craindre que des analyses de ce genre : « Au sujet des négociations d'Angleterre, touchant le commerce », etc., etc., ne satisfassent nullement le lecteur. Il est possible, voire probable, que ces documents ne contiennent pas toujours des révélations sensationnelles; mais une édition de textes et un inventaire ne sont pas des mémoires ni des études synthétiques. Ils répondent à une tout autre destination et leur édition doit faire face à d'autres exigences. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de remarquer aussi qu'un médiéviste aurait fait plus d'attention aux styles en usage. On sait qu'au début du XVIIe siècle, l'Angleterre n'avait pas encore adopté la réforme grégorienne. Son calendrier retardait donc de dix jours sur le nôtre. M. Lonchay connaissait évidemment ce fait, mais il a négligé généralement de réduire les dates en style moderne et il en résulte parfois que les documents ne se trouvent pas à leur véritable

place chronologique, ce qui est de nature à provoquer des confusions. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que le n° 75 (lettre de la reine Elisabeth, datée du 30 novembre 1599) doit être placé à la date du 10 décembre 1599 et venir après le n° 77; le n° 311 doit être daté du 13 avril 1603 (n. s.) et non du 3 avril. Il est difficile de se prononcer sur la date exacte des avis d'Angleterre ou de Londres, dont on ne connaît pas toujours les auteurs. Cependant, à côté du n° 368, M. Lonchay a écrit lui-même 21 août 1603 (vieux style), c'est-à-dire que le document date en réalité du 31 août et doit, par conséquent, venir après le n° 370. Dans ces conditions, il y aurait lieu de reculer de dix jours tous les autres avis de Londres cités dans notre recueil. En tous cas, il faut corriger encore la date du n° 1061 (lire 5 janvier 1615 au lieu de 26 décembre 1614) et du n° 1073 (lire 14 février 1615 au lieu de 4 février).

— XVI —

mener cette oeuvre à bonne fin, si je n'avais pu m'assurer le concours d'un de mes jeunes collaborateurs des Archives générales. Par son étude sur les Relations commerciales des Pays-Bas avec l'Espagne au XVIIIe siècle ⁽¹⁾, M.-Jos. Lefèvre s'était familiarisé avec les documents espagnols. Personne n'était mieux placé que lui pour m'aider dans la tâche qui m'avait été confiée. Il m'a été d'un puissant secours dans l'établissement définitif du manuscrit et dans la correction des épreuves. La table onomastique qui termine le volume est entièrement son oeuvre.

JOSEPH CUVELIER.

(1) Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XVI (1921)

Tit: CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE SUR LES AFFAIRES DES
PAYS-BAS AD XVIIIE SIÈCLE
TOME II Précis de la Correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle (1621-
1633)

— VII —

PREFACE

Dans l'introduction au tome premier de cette publication, nous avons expliqué à la fois sa genèse et les principes qui avaient présidé au choix des documents. M. Lonchay, nous l'avons fait remarquer, s'était borné, en général, à la correspondance secrète de la Cour d'Espagne et, dans celle-ci, presque exclusivement aux documents conservés à Simancas.

Au moment où nous avons repris son travail, il était trop tard pour revenir sur ce plan et force nous fut de continuer la publication du tome premier, c'est-à-dire du précis de la correspondance de Philippe III, en nous en tenant au manuscrit de notre regretté confrère.

Pressentant certaines critiques, qui n'ont d'ailleurs pas tardé à se produire (1), nous nous sommes fait un devoir, avant même que l'impression du tome premier ne fût achevée, de procéder à un consciencieux dépouillement des précieuses archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, conservées aux Archives générales du Royaume et qui, constituant en quelque sorte la contre-partie des archives de la Secrétairerie d'État à Madrid, contiennent des lettres secrètes au moins aussi nombreuses et aussi importantes que celles qui sont actuellement conservées en Espagne.

(1) Nous les avons prévenues nous-même. (Voir préface du tome premier, p. XIV, note 2.)

— VIII —

Pour convaincre le lecteur, il suffira de dire que les pièces recueillies par M. Lonchay à Simancas figurent dans le présent volume dans la proportion d'à peine une sur dix. Encore y en avait-il dans le nombre dont les analyses étaient tellement laconiques que nous avons été obligé de demander copie des pièces à Simancas pour compléter les résumés (1), ce que M. Lonchay aurait certainement fait aussi s'il avait pu lui-même mener sa tâche à bonne fin.

Pour éviter toute équivoque, il ne sera pas inutile de rappeler encore une fois quelles sont les lettres que l'on trouvera dans ce volume.

Il contient la correspondance secrète de Philippe IV avec l'archiduc Albert — elle ne comporte que quelques lettres, l'Archiduc ayant suivi Philippe III de près dans la tombe — et avec l'infante Isabelle. Cette correspondance est toujours rédigée en espagnol, par quoi elle se distingue de la correspondance administrative rédigée en français et dont il n'est tenu aucun compte dans cette publication. Théoriquement, elle existe en

partie double, les lettres originales de Philippe IV étant conservées à Bruxelles dans le fonds de la Secrétairerie d'État et de Guerre, les minutes étant restées dans la Secrétairerie du Conseil d'État (Estado) à Simancas; par contre, les lettres originales de l'Infante se trouvent aujourd'hui en Espagne, tandis que les minutes de ces lettres sont conservées à Bruxelles.

Il s'en faut évidemment de beaucoup que la pratique soit conforme à la théorie. Plus d'une lettre originale n'est jamais parvenue à destination, alors même qu'elle avait été expédiée à deux, voire à trois exemplaires, confiés à des courriers différents. Plus d'une minute s'est égarée dans les

(1) Ces copies ont été déposées aux Archives générales du Royaume dans la collection des Manuscrits divers.

— IX —

nombreux bouleversements auxquels nos archives ont été exposées, tant en Belgique qu'en Espagne, depuis trois siècles.

Mais, telles qu'elles existent, les deux séries se complètent et nous croyons qu'il doit y avoir peu de lettres secrètes d'une certaine importance adressées par Philippe IV à l'infante Isabelle et vice versa dont nous n'ayons retrouvé ni l'original, ni la minute, ni tout au moins une copie. Car, ainsi qu'on le constatera, en dehors des originaux et des minutes, il nous est parvenu un certain nombre de copies de l'ancien régime auxquelles nous avons pu également avoir recours. Nous avons utilisé, en effet, un certain nombre de traductions françaises faites, au XVIII^e siècle, par ordre du gouvernement autrichien, par un certain avocat Ficquart dont la connaissance de l'espagnol était plutôt limitée (1). Ces traductions nous ont été conservées dans les volumes n^os 210 et suivants des *Manuscrits divers* aux Archives générales du Royaume.

Indépendamment des lettres écrites par le Roi à sa tante, la publication comprend un certain nombre de missives adressées par lui à quelques grands personnages du gouvernement de Bruxelles, tels Ambroise Spinola, le cardinal de la Cueva, le marquis d'Aytona, des généraux, etc. Nous avons continué, dans le tome II, à publier les analyses des consultes du Conseil d'État à Madrid, les procès-verbaux des délibérations à la suite desquelles ont été prises les plus importantes décisions relatives à la direction des affaires politiques et militaires.

La série des analyses, qui s'ouvre à la date du 1^{er} avril 1621, par l'annonce à l'archiduc Albert de la mort de Philippe III, se termine au 18 décembre 1633, où se place la dernière lettre de Philippe IV avant

(1) Voir un exemple curieux dans notre article : La correspondance secrète de l'infante Isabelle. (BULLETIN DE L'INSTITUT HISTORIQUE BELGE DE ROME, fasc. VI, 1926, p. 114.)

qu'il n'eût appris la mort de l'infante Isabelle. Cette série forme un ensemble de 2,187 analyses auxquelles il y a lieu d'ajouter 2 numéros *bis* publiés en annexe.

L'avènement de Philippe IV (1er avril 1621), suivi à trois mois de distance de la mort de l'archiduc Albert (13 juillet 1621), coïncidait avec la fin de la Trêve de douze ans et mettait l'Infante aux prises avec des difficultés inextricables.

A la veille de sa mort, l'Archiduc avait défini la situation dans des termes qui ne laissaient place à aucune ambiguïté. La reprise de la lutte contre les Provinces-Unies n'était possible que si le roi d'Espagne était décidé à fournir régulièrement 300,000 ducats par mois. A défaut de quoi, il fallait renoncer aux hostilités ou s'exposer aux pires désastres.

Philippe IV promit les subsides, la guerre recommença. Le Roi ne tint pas ses promesses. Suivant les prédictions de l'Archiduc, l'Espagne n'enregistra que des défaites. A certains moments, la détresse de l'Infante fut terrible.

Impuissante à reconquérir les provinces perdues par les armes, Isabelle eut recours à la diplomatie. Mais les mêmes conseillers du souverain espagnol, qui furent cause de l'insuffisance des subsides militaires, contrecarrèrent les efforts de la Gouvernante dans les voies de la conciliation.

L'immense majorité des lettres de Philippe IV sont inspirées par son homme de confiance Gaspar de Guzman, comte-duc d'Olivarès, son ancien gentilhomme de chambre. C'est contre ce ministre aussi puissant que suffisant qu'Isabelle eut à lutter et cela au moment même où la mort de son mari la privait de ses droits de souveraineté et la réduisait au rôle de simple gouvernante.

Il n'empêche qu'à la Cour de cette simple gouvernante aboutissaient

les fils de la politique européenne. De Bruxelles, ainsi qu'on pourra le constater en parcourant ce volume, partaient de nombreuses instructions pour les agents diplomatiques à Vienne, à Munich, à Londres, à Paris. C'est à la Cour de l'Infante que les diplomates de ces divers pays nouaient les intrigues et décidaient de la paix ou de la guerre. L'Escurial intervenait, évidemment, mais souvent maladroitement et toujours trop tard.

C'est que, au XVIIe siècle aussi, les questions belges préoccupaient vivement les grandes puissances. Ce n'était pas seulement l'Espagne qui était intéressée au règlement du conflit entre les Provinces-Unies et les nôtres.

L'Angleterre, sous Elisabeth, avait soutenu de toutes ses forces les Hollandais, tant pour motifs de religion que pour faire pièce à l'Espagne. Jacques I^{er}, au début de son règne, avait continué (1), encore que tièdement, cette politique; mais après lui, la puissance maritime et coloniale grandissante de la Hollande n'avait pas laissé d'inquiéter les

Anglais et on ne tarda pas, à Londres, à prêter une oreille bienveillante aux propositions de Pierre-Paul Rubens qui allait, désormais, se révéler comme un diplomate de la bonne école.

Le Cabinet de Londres était d'ailleurs intéressé aux affaires continentales par la question du Palatinat. Frédéric, l'électeur palatin, qui avait été chassé de ses États, était le gendre du roi d'Angleterre. Le pays était convoité par le duc Maximilien de Bavière, mais occupé par les troupes espagnoles. Pour obtenir la paix avec l'Angleterre, l'Infante aurait volontiers rappelé ces troupes de Heidelberg mais, en agissant ainsi, elle aurait mécontenté l'Empereur et la Ligue catholique que l'Espagne n'avait

(1) Voir J. CUVELIER, Les préliminaires de la paix de Londres (29 août 1604), (REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, avril-juillet 1923.)

— XII —

cessé de secourir. L'Empereur lui-même n'était guère sur un lit de roses, dans sa lutte contre les protestants et les Suédois. Sans doute, à certain moment, Ferdinand II est vainqueur sur toute la ligne. Il aurait pu alors porter un coup décisif à la puissance des Provinces-Unies, qui ne l'ignoraient pas et qui, en présence de cette éventualité, se montrèrent conciliantes au delà de toute espérance. Mais l'Espagne, qui avait rendu tant de services aux princes catholiques allemands, ne fut guère payée de retour. Lorsque l'Empereur se décida, enfin, à intervenir dans la lutte, l'archevêque de Cologne, les électeurs de Trèves et de Mayence, le duc de Neubourg n'eurent qu'une seule préoccupation, écarter la guerre de leur territoire. Les forces allemandes destinées à envahir les Provinces du Nord furent, au demeurant, manifestement insuffisantes.

Faut-il dire encore que la correspondance secrète contient de nombreux détails sur le séjour de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans à Bruxelles, sur la politique de l'Espagne à l'égard de la France, sur les questions de Lorraine, de la Savoie, du Milanais, de Mantoue, de Montferrat?...

Ainsi, du fond du couvent qu'était devenu le palais de Bruxelles depuis la mort de l'Archiduc, Isabelle eut à diriger en quelque sorte le mouvement général contre le protestantisme et à faire face aux plus formidables complications politiques dont l'histoire fasse mention, et cela au milieu de cupidités, de tromperies, de trahisons dont on peut difficilement se faire une idée.

De cette atmosphère délétère, de ce contact avec des princes sans foi et des hommes d'État d'une duplicité indiscutable, la figure de l'infante Isabelle sort grandie.

Comme on pouvait s'y attendre, de la part de la fille de Philippe II,

— XIII —

elle n'a négligé aucun effort pour ramener les Provinces-Unies à la foi

catholique et pour reconstituer les Pays-Bas dans leur ensemble tels que son père les avait reçus de Charles-Quint. Mais, après dix années de luttes stériles, elle avait été heureuse de signer la Trêve de douze ans et, à l'expiration de celle-ci, elle était décidée à consacrer tous ses efforts à son renouvellement, sinon à la conclusion d'un traité définitif qui rendrait le bonheur aux provinces restées fidèles et y ramènerait la prospérité. Du vivant même d'Albert, des négociations avaient été entamées par le greffier De Bie et Bertholde van Swieten, veuve de Florimond de 't Serclaes, sur lesquelles les lettres de l'Infante apportent des détails intéressants. Mais ce sont surtout les négociations de Roosendaël, conduites par Jean de Ressler, seigneur de la Marquette et conseiller des finances, qui sont éclairées d'un jour nouveau par les documents publiés ici. Nous les avons rapportées ailleurs avec quelques détails (1). Rappelons seulement ici que commencées en 1626, elles ne prirent fin qu'en 1630, et qu'à certain moment, en 1628, nous fûmes à deux doigts de la paix, d'une paix qui aurait été autrement avantageuse pour la Belgique que le désastreux traité de Munster.

L'obstination coupable d'Olivarès et la faiblesse de Philippe IV furent cause de l'échec des négociations. De toutes les désillusions de la pauvre Infante, la disparition de cette dernière branche de salut lui alla sans doute le plus au cœur. La capture de la flotte d'argent, la prise de Wesel, suivie bientôt de celle de Bois-le-Duc, la détresse financière de plus en plus navrante finirent par avoir raison de son courage. Les dernières années de sa vie furent assombries par l'âge, la maladie et plus encore par la ruine de ses plus chères espérances.

(1) *Les négociations diplomatiques de Roosendaël. (MÉLANGES HENRI PIRENNE, pp. 73-80.)*

— XIV —

Crut-elle réellement à la promesse de Philippe IV de venir aux Pays-Bas et attendit-elle de cette venue — si elle s'était réalisée — un remède à la situation désespérée du pays? Il est permis d'en douter. Elle connaissait la vie déréglée et insouciance de son neveu. Elle avait vu les intrigues de la Cour et l'influence néfaste du comte-duc qui sans aller, comme on l'a toujours cru, jusqu'à provoquer le rappel de Spinola des Pays-Bas et à empêcher son retour sur le théâtre de la guerre, n'en réussit pas moins à saper le crédit du grand général, son plus fidèle ami. Elle avait vu les créanciers assaillir les ambassadeurs du Roi Catholique à Paris, à Londres, à Bruxelles, et la honte de leurs dettes criardes rejaillir sur la personne du Roi. Elle avait dû assister impuissante aux revers des armées espagnoles tant sur terre que sur mer, tant en Europe qu'en Amérique où ils venaient de perdre Pernambuco !

La réunion des États généraux, contre la volonté du Roi, fut pour Philippe IV une nouvelle occasion d'adresser d'amers reproches à sa vieille tante.

La conspiration des nobles, dont elle ne connut pas l'issue, empoisonna les derniers mois d'une existence qui eût pu s'écouler heureuse et devenir pour la Belgique une source de bonheur, si elle n'avait été constamment et perfidement contrecarrée par la Cour d'Espagne.

JOSEPH CUVELIER

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONCERNANT L'HISTOIRE DES PAYS-BAS AU XVII^E SIÈCLE DANS LESQUELS SE TROUVENT REPRODUITS, ANALYSÉS, OU SIMPLEMENT MENTIONNÉS DES DOCUMENTS DES ARCHIVES DE SIMANCAS

INVENTAIRES ET RAPPORTS

L. P. GACHARD, Lettre à MM. les questeurs de la Chambre des représentants sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid. Bruxelles, 1845.

L. P. GACHARD, Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas. Tome 1. Bruxelles, 1848.

L. P. GACHARD, Notice sur la collection des archives de Simancas qui est conservée aux Archives de l'Empire à Paris, dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire, 3^e série, t. III, pp. 9-78 (1862).

Don FRANCISCO DIAZ SANCHEZ, Guia de la villa y Archivode Simancas ⁽¹⁾. Madrid, 1885.

(1) L'auteur indique les savants qui se rendirent à Simancas et les collections qu'ils consultèrent.

Pour les recherches subséquentes effectuées dans les mêmes archives, voir G. CONSTANT, Simancas,

dans la Revue historique, Paris, 1908, et VLASTIMIL KYBAL, Uber die Bedeutung des general Archive zu Simancas für die neuere Geschichte Oesterreichs. Vienne, 1910.

PASCUAL DE GAVANGOS, Catalogue of the manuscripts in the spanish language in the British Museum. Londres, 1878-1893;4 vol. in-8° ⁽¹⁾.

Calendar of State Papers : Spanish, t. IV, edited by MARTIN A. S. Hume. Londres, 1899.

Dr T. BUSSEMAKER, Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Seville, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia belangrijk voor de geschiedenis van Nederland. La Haie, 1905.

LONCHAY, Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVII^e siècle, dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. 76 (1907).

D. JULIAN PAZ, Inventaire des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (XVIIe siècle), dans le Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. 76 (1907).

VLASTIMIL KYBAL, Über die Bedeutung des general Archivs zu Simancas für die neuere Geschichte Österreichs, publié par la Gessellschaft für neuere Geschichte OEsterreichs. Vienne, 1910.

RECUEILS DE DOCUMENTS ET REVUES

Coleccion de documentos ineditos para la historia de Espana, t. 36, 44, 47, 82, 83, 84, 89, etc.

Actas de cortes de Castilla (en cours de publication), t. 19 et suivants.

L. P. GACHARD, Actes des États-Généraux de 1632. Bruxelles, 1853-1866; 2 vol. in-4°.

Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher, édités par M. RITTER, P. STIEVE, K. MAYR, A. CHROUST (en cours de publication). Munich, depuis 1870.

Revista de archivos, bibliotecas y museos, année 1876.

Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle, t. I (1597-1609), édité

par M. VICTOR BRANTS pour la Commission chargée de la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

(1) Je cite ce catalogue parce qu'il mentionne des documents d'État qui auraient été déposés à

Simancas sans la coupable incurie des fonctionnaires qui les détenaient.

—3—

OUVRAGES HISTORIQUES PROPREMENT DITS

Comte DE VILLERMONT, Tilly ou la Guerre de Trente ans, de 1618 à 1632. Bruxelles, 1860; 2 vol.

Comte DE VILLERMONT, Ernest de Mansfeld. Bruxelles, 1865; 2 vol.

P.-T. PERRENS, Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et de Marie de Médicis. Sans date.

ANTON GINDELY, Rudolf II und seine Zeit. Prague, 1862-1868; 2 vol.

ANTON GINDELY, Geschichte des dreissigjährigen Krieges. Prague, 1869-1880; 4 vol.

Comte DE CLONARD, Historia organica de las armas de infanteria y caballeria desde la creacion del ejercito permanente hasta el dia. Madrid (sans date d'impression), 16 vol.

CRUZADA VILLAAMIL, Rubens diplomatico espanol. Madrid, 1874; in-8°.

MARTIN PHILIPPSON, Heinrich IV und Philipp III. Berlin, 1870-1876; 3 vol.

PAUL HENRARD, Marie de Médicis dans les Pays-Bas. Bruxelles, 1876; in-8°.

L. P. GACHARD, Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens. Bruxelles, 1877; in-8°.

MOREL FATIO, L'Espagne au XVIe et au XVIIe siècle. Heilbronn, Paris et Madrid, 1878; in-8°.

MANUEL DANVILA Y COLLADO, El poder civil en España. Madrid, 1885-1887; 6 vol. in-8°.

Duc D'AUMALE, Histoire des princes de la maison de Conié pendant les XVIe et XVIIe siècles. Paris, 1863-1866; 6 vol.

A. CANOVAS DEL CASTILLO, Estudios del reinado de Felipe IV. Madrid, 1888; 2 vol. in-8°.

Marquis DE AYERBE, comte DE SAINT-CLÉMENT, Correspondencia inédita de don Guillen de San Clemente. Saragosse, 1892 ; in-8°.

A. RODRIGUEZ VILLA, Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases. Ensayo biografico. Madrid, 1904 (1).

(1) Cet ouvrage, de 770 pages, contient de nombreux documents du plus haut intérêt pour l'histoire diplomatique et militaire de notre pays à l'époque des archiducs, L'auteur y développe le sujet de son discours de réception à l'Académie royale d'histoire de Madrid.

—4—

GEORGES FRIEDRICH PREUSS, Verfassungsgeschichte der Spanischen Niederlande unter dem kurfürsten Statthalter Max Emanuel von Bayern, dans les Forschungen zur Geschichte Bayerns, VIII Band, III Heft. Berlin, 1900.

GEORGES FRIEDRICH PREUES, Max Emanuel von Bayern und der Hof zu Brussel, dans les Beilage zur Allgemeinen Zeitung. Munich, 1901 (18 novembre), n° 265.

Docteur DESMONS, Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de 1667. Tournai, 1907.

J. NOUAILLAC, Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV. Paris, 1909 (1).

HEINRICH GUNTER, Die Habsburger Liga, 1628-1685. — Briefe und Akten aus dem general archiv zu Simancas, dans les Historische Studien, éditées par Emil Ebering, Heft LXII. Berlin, 1908.

MAX ROOSES, Correspondance de Rubens. Anvers, 1887-1909, 6 vol.

(1) Les documents cités ou reproduits dans ces deux derniers ouvrages, ainsi que dans ceux de Perrens et M. Philippson, et indiqués comme provenant de Simancas, ne sont plus dans le célèbre 15 dépôt de la Castille, mais aux Archives nationales de Paris, où ils ont été transportés avec tant d'autres par ordre de Napoléon I^{er}. Dans le dépôt français, ils font partie de la collection dite archives de Simancas et très souvent complètent ou corroborent d'autres documents de même nature restés en Espagne. C'est pourquoi nous avons cru devoir les signaler. Voir, plus loin, ce que nous disons de la correspondance de Iñigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne à Paris en 1610.

WIKIPEDIA:

Archivo General de Simancas

<https://www.culturaydeporte.gob.es/cultura/archivos/portada.html>



Simancas Kasteel

Het Archivo General de Simancas (Algemeen Archief van Simancas) is naast het Vaticaanse Geheime Archief een van de belangrijkste archieven uit de Europese geschiedenis. Het bevindt zich in een kasteel in de gemeente Simancas, in de provincie Valladolid in Spanje. Het archief bevat de belangrijkste documenten van de Spaanse geschiedenis uit de periode van 1435 tot 1834.

In september 1540 beval keizer Karel V dat de belangrijkste documenten van het toenmalige koninkrijk Castilië zouden worden bewaard in een deel van het kasteel van Simancas. De echte uitbreiding van het archief kwam er echter door toedoen van Filips II, die het belang van het bijhouden van geschreven documenten inzag. In 1572 gaf hij Juan de Herrera bevel om het kasteel om te bouwen tot een echt archief. In 1588 ondertekende hij een instructie dat beschouwd wordt als het eerste document in de wereld dat beschrijft hoe een archief dient te worden opgezet.

ANDERE ARCHIEVEN IN SPANJE

- [Archivo General de Simancas](#) (13)
- [Archivo Histórico de la Nobleza](#) (4)
- [Archivo de la Corona de Aragón](#) (4)
- [Archivo de la Real Chancillería de Valladolid](#) (2)
- [Archivo Histórico Nacional](#) (2)